Quatre-vingt-quatrième année. — N° 38. Le Numéro : 15 francs. Lundi 11 et Mardi 12 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 8 février 1952 portant nominations au cabinet du président du conseil (p. 1811).

Ministère de la justice.

Décrets du 8 février 1952 portant renouvellement de fonctions et mise en position hors cadres (conseillers d'Etat) (p. 1812).

Décret portant nomination de magistrats (rectificatif) (p. 1812).

Arrêté portant nomination du secrétaire de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Metz (p. 1812).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 8 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1812).

Arrêtés portant nominations, annulant et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (administration centrale) (p. 1813).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 11 février 1952 portant nominations, élévations de classe, réintégration et détachements (administration préfectorale) (p. 1814).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 30 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 1815).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Arrêté portant promotions (administration centrale des affaires économiques) (p. 1815).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 5 février 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1816).

Arrêté fixant la composition du jury du concours de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France (rectificatif) (p. 1816).

Arrêté portant nomination (architecture) (p. 1816).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant détachement (éducation physique et sports) (p. 1816).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 52-145 du 9 février 1952 relatif au personnel de l'office régional des transports parisiens (p. 1815).

Décret n° 52-146 du 9 février 1952 fixant les comptes 1949-1950 et arrêtant le budget 1951 de l'office régional des transports parisiens (p. 1816).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 5 février 1952 relatif à l'affichage, dans les exploitations minières, des instructions sur les premiers soins à donner aux victimes des accidents électriques (p. 1816).

Arrêtés du 8 février 1952 relatifs à l'approbation de divers compteurs d'électricité (p. 1617).

Arrêté portant promotions (service des instruments de mesure) (p. 1817).

Ministère du commerce.

Arrêté du 6 février 1952 portant nominations au cabinet du ministre (p. 1817).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 4 février 1952 portant dévolution d'actif et approbation des comptes définitifs de gestion d'organismes corporatifs agricoles de la Seine et de Seine-et-Oise (p. 1817).

Arrêté du 5 février 1952 portant approbation des comptes définitifs de gestion d'organismes corporatifs agricoles de la Somme, de la Vienne et de la Meuse (p. 1817).

Arrêté du 6 février 1952 portant modification à l'arrêté relatif à la dévolution de l'actif des syndicats corporatifs agricoles excédentaires de Lot-et-Garonne et approbation des comptes définitifs de gestion de ces organismes et de l'Union régionale corporative agricole des Pyrénées-Orientales (p. 1818).

Arrêté portant attribution de fonctions (protection des végétaux) (p. 1818).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 6 février 1952 portant modification à l'arrêté du 31 décembre 1951 relatif à l'organisation et aux attributions du service des postes et télécommunications du ministère de la France d'outre-mer (p. 1818).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration du bureau d'études pour le développement de la production agricole dans les territoires d'outre-mer (p. 1818).

Arrêté portant détachement (inspection du travail) (p. 1818).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 22 janvier 1952 portant délégation de signature (p. 1818).

Arrêtés du 9 février 1952 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 1819).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 52-117 du 7 février 1952 relatif à la rémunération des médecins examinateurs et des médecins vérificateurs de la commission consultative médicale du service du contentieux et de la commission supérieure de contrôle des soins gratuits (p. 1819).

Décret du 11 février 1952 portant délégations de signature (p. 1819).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 8 février 1952 supprimant l'autorisation provisoire d'exercer la chirurgie dentaire à un praticien étranger (p. 1820).

Arrêté portant nomination du directeur du centre interdépartemental de l'éducation sanitaire, démographique et sociale de Montpellier (p. 1820).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 5 février 1952 portant ouverture de crédits (p. 1820).

Arrêtés du 5 février 1952 portant ouverture d'autorisations de programme et de crédits de payement (p. 1820).

Ministère de l'information.

Arrêtés du 6 février 1952 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1819).

Elections au conseil d'administration de la section professionnelle des vétérinaires (p. 1820).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions (p. 1821).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1822).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 1823).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 1824).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 1824).

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la sixième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 1824).

Situations résumées des opérations du Trésor et de la dette publique de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement (p. 1825).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 1834).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Avis de vacance de chaire à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (p. 1846).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de Loir-et-Cher (p. 1821).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Corrèze (p. 1824).

Annonces (p. 1847).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 10 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 11 février 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 571).

AVIS AUX ABONNES

La direction des Journaux officiels commence la publication de la **table annuelle de l'édition des lois et décrets pour l'année 1951.**

Les deux premiers cahiers de cette table (pp. 1 à 64) sont joints au *Journal officiel* de ce jour; les cahiers suivants seront adressés au fur et à mesure de leur impression.

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 4 au 10 février 1952.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1951

Feuille 9.

Contrôle de la gestion de la sécurité sociale. — Proposition de résolution de M. Bernard Lafay (*suite*)..... p. 229

Ouverture de crédits provisoires applicables au mois d'avril 1951 (dépenses militaires). — Projet de loi..... p. 250

Revision de la politique agricole. — Proposition de résolution de M. Dulin..... p. 251

Relèvement des maxima autorisés pour la passation des marchés de gré à gré par les communes et autorisation d'achats sur simples factures. — Proposition de résolution de M. Monichon..... p. 251

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travail et sécurité sociale). — Projet de loi..... p. 252

Règlement des dommages de guerre et droits des sinistrés. — Proposition de résolution de M. Bertaud..... p. 253

Enfance délinquante. — Projet de loi..... p. 253

Aide aux victimes de la tornade qui a ravagé le département de la Mayenne. — Proposition de résolution de M. Delalande ..... p. 257

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale). — Projet de loi..... p. 257

Feuille 10.

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale). — Projet de loi (*suite*)..... p. 261

Réglementation du commerce d'importation des produits de la pêche maritime. — Rapport par M. Lucien de Gracia. p. 264

Développement des crédits pour l'exercice 1951, services civils (Finances. — II: Services financiers). — Projet de loi ..... p. 264

Rapport par M. Pauly ..... p. 281

Election des membres de l'Assemblée nationale. — Projet de loi ..... p. 267

Extension aux départements d'outre-mer de la législation relative aux chambres de commerce. — Projet de loi. p. 268

Abrogation de la modification de l'article 340 du code civil. — Proposition de loi..... p. 269

Aide aux marins pêcheurs et ouvriers des conserveries de Saint-Jean-de-Luz et Capbreton. — Proposition de loi. p. 269

Rapport par M. Courrière ..... p. 275

Culture et prix de la chicorée à café. — Projet de loi..... p. 269

Développement des crédits pour l'exercice 1951, services civils (Présidence du conseil). — Projet de loi..... p. 269

Ratification de la convention entre l'Etat et la chambre de commerce du Havre pour la concession d'un pont sur la Seine à Tancarville. — Projet de loi..... p. 272

Codification des textes sur les pensions civiles et militaires de retraite. — Projet de loi..... p. 272

Développement des crédits pour l'exercice 1951, services civils (Affaires étrangères. — II: Service des affaires allemandes et autrichiennes). — Projet de loi ..... p. 273

Extension aux départements d'outre-mer de la législation métropolitaine sur les warrants agricoles. — Projet de loi ..... p. 273

Sécurité dans les établissements de natation. — Projet de loi. p. 274

Modification de l'article 4 de la loi relative aux conditions de dégagement des cadres. — Proposition de loi..... p. 274

Prorogation de délai prévu par la loi relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance. — Proposition de loi ..... p. 274

Complément à la loi relative aux mauvais traitements envers les animaux domestiques. — Rapport par M. Biatarana. p. 275

Ratification de la convention entre la France et la Grande-Bretagne en vue d'éviter les doubles impositions et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus. — Rapport par M. Jean Maroger ..... p. 275

Ratification d'un avenant à la convention franco-suédoise en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs. — Rapport par M. Jean Maroger..... p. 276

Exonération pour les patrons pêcheurs et les marins pêcheurs « à la part » du versement forfaitaire de 5 p. 100. — Proposition de loi..... p. 276

Interdiction aux agents d'affaires et conseils juridiques de se prévaloir de divers titres. — Rapport par M. Raboulin... p. 277

Constitution des détachements de météorologie pour affectation aux grandes unités et formations de l'armée de l'air et régime des fonctionnaires de la météorologie. — Rapport par M. Michel Madelin..... p. 277

Reclassement professionnel des militaires rapatriés d'Indochine. — Proposition de résolution de M. Tharradin... p. 278

Modification des articles 196 et 234 du code d'instruction criminelle. — Projet de loi..... p. 278

Développement des crédits, pour l'exercice 1951, services civils (Radiodiffusion française). — Projet de loi..... p. 279

Ratification de la convention internationale concernant les clauses de travail dans les contrats passés par une autorité publique. — Rapport par M. Abel Durand..... p. 280

Validation de l'acte dit loi du 20 janvier 1941. — Rapport par M. Tharradin..... p. 280

Indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans le service allemand du travail. — Projet de loi..... p. 280

Fermeture des maisons de tolérance et renforcement de la loi contre le proxénétisme. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 286

Développement des crédits, pour l'exercice 1951, des dépenses d'équipement. — Projet de loi..... p. 287

Suppression du cautionnement des courtiers maritimes. — Projet de loi..... p. 291

Modification du taux de compétence de diverses juridictions. — Projet de loi..... p. 291

Modification des articles 383 et 384 du code pénal. — Proposition de loi..... p. 292

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du président du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet du président du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du président du conseil:

Conseiller technique.

M. Marcel Willzer, préfet du Jura.

Chargé de mission.

M. Pierre Herbaut.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 20 janvier 1952.

Fait à Paris, le 8 février 1952.

EDGAR FAURE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 8 février 1952 renouvelant pour une période d'un an les fonctions d'un conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat et notamment son article 8;

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 19 janvier 1951 portant renouvellement pour une période d'un an, à dater du 20 janvier 1951, des fonctions de M. Le Beau, en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont renouvelées pour une période d'un an, à dater du 20 janvier 1952, les fonctions de M. Le Beau, en qualité de conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 8 février 1952 maintenant un conseiller d'Etat dans la position hors cadres pour exercer les fonctions de directeur général des relations culturelles au ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la Constitution du 27 octobre 1946, notamment son article 30;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat, ensemble le décret du même jour fixant son règlement intérieur, et les textes qui les ont modifiés et complétés, notamment le décret n° 51-225 du 26 février 1951;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 26 décembre 1941, plaçant M. Joxe (Louis) dans la position hors cadres à compter du 23 décembre 1941, pour exercer les fonctions de secrétaire général du Gouvernement provisoire de la République française;

Vu le décret du 15 septembre 1946 nommant M. Joxe directeur général des relations culturelles au ministère des affaires étrangères;

Vu la demande présentée par M. Joxe;

Vu l'avis conforme du vice-président du conseil d'Etat, délibérant avec les présidents de section, en date du 28 décembre 1951,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Louis Joxe, conseiller d'Etat, est maintenu dans la position hors cadres pour exercer les fonctions de directeur général des relations culturelles au ministère des affaires étrangères, pour une durée complémentaire de dix-huit mois, à compter du 23 décembre 1951.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret portant nomination de magistrats.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 février 1952: page 1555, 1re colonne, 81e et 85e ligne, au lieu de: « M. Truchard, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Riom », lire: « M. Truchard, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Lyon ».

Commission de reconstitution des actes de l'état civil de Metz.

Par arrêté du 6 février 1952, M. Fontaine (Maurice), commis greffier au tribunal civil de Metz, est nommé secrétaire de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de l'arrondissement de Metz, en remplacement de M. Munier, démissionnaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 8 février 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 8 février 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 22 janvier 1952 portant que les promotions comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus commandeurs de l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

René-Omer-Valentin Bray, professeur à la faculté des lettres de l'université de Lausanne (Suisse). Officier à titre militaire du 7 novembre 1929.

Marcel Fort, secrétaire général de la mission laïque. Officier du 7 août 1936.

Décret du 8 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 8 février 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952, portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les Français résidant à l'étranger ou ayant servi la France à l'étranger, dont les noms suivent:

Au grade d'officier.

MM.

Maurice-Clément-Casimir Caron, industriel, vice-président français de la chambre de commerce franco-norvégienne à Oslo, Chevalier du 30 septembre 1920.

René-Marie Charron, représentant de la France au comité des contributions de l'organisation des Nations Unies. Chevalier à titre militaire du 17 décembre 1933.

René-Charles-Armand Gide, directeur de vente aux Etats-Unis de la Société des potasses d'Alsace, à New-York. Chevalier du 5 avril 1918.

Fernand-Adolphe Guillon, administrateur délégué de la Société d'électricité et de mécanique de Bruxelles (Belgique). Chevalier du 16 juin 1920.

Emile Letzgus, directeur général de la chambre de commerce franco-asiatique. Chevalier du 1er janvier 1934.

Haim-Henri Peretz, docteur en médecine, ophtalmologiste de l'hôpital français du Caire (Egypte). Chevalier du 21 juillet 1934.

Joseph Salvatori, ancien délégué de la France libre dans les Indes occidentales britanniques. Chevalier du 17 août 1935.

Jean-Baptiste Senechal, industriel à Gênes (Italie). Chevalier du 24 juillet 1928.

Alfred Tarut, administrateur de sociétés à Montréal (Canada), vice-président de l'union nationale française. Chevalier du 23 juillet 1925.

Au grade de chevalier.

MM.

Carlos-Victor-Laurent Arnulphy, administrateur de sociétés à Hong-Kong, président de la Société de littérature et d'art français à Hong-Kong; 28 ans de services.

Mgr André-Paul-Edouard Baron, recteur de la communauté de Saint-Louis-des-Français, à Rome; 31 ans de services.

Jean Betz, président du comité colmarien de l'alliance française; 27 ans de services.

Mlle Christine-Marie Bossenec, professeur de français à Calcutta (Inde), secrétaire honoraire de l'alliance française de Calcutta; 30 ans de services rendus au développement de la culture française.

Mme Marie-Louise Briant (en religion mère Marie-Agnès), supérieure de la mission de Makogai, directrice de la léproserie de Makogai, îles Fidji (Australie); 34 ans d'abnégation au service des lépreux.

Jean-Manuel-Jorge Cardozo de Bethencourt, président de la section des médaillés militaires de Lisbonne (Portugal); 35 ans de services.

Mme Marie-Charlotte Carra de Vaux Saint-Cyr, pendant 32 ans a puissamment aidé nos œuvres d'enseignement et de bienfaisance à l'étranger, tout spécialement en Suède et en Grèce.

Jean-Albert-René Charrier, directeur général de la Landesbank et Girozentrale à Sarrebruck (Sarre); 30 ans de services.

Jean-Philomène-Emile-Marie Chevallier, directeur de l'école de droit et de l'institut des sciences politiques de Beyrouth (Liban); 22 ans de services.

Mgr Jean-Baptiste Claudel, administrateur apostolique du diocèse d'Oruro et du vicariat de Reyes (Bolivie); 36 ans d'apostolat religieux en Bolivie.

Charles-Emile-Ernest Delepine, proviseur du lycée franco-arabe de Damas (Syrie); 25 ans de services.

Maurice Delgrange, président de l'Union des français de Charleroi-Thuin (Belgique); 30 ans de services.

Pierre-Joseph Dormeuil, président de la chambre de commerce française de Grande-Bretagne; 45 ans de services rendus à l'expansion du commerce français.

Fabien Etcheverrigaray, fondateur et président d'une société de secours mutuels à Junin (Argentine); plus de 50 ans de dévouement aux œuvres françaises de bienfaisance et de secours mutuels d'Argentine.

Mgr Léandre-Viventiole-Joseph-Léon Girard, vicaire général du patriarcat latin à Jérusalem; 36 ans d'apostolat.

Louis-Jean-Adolphe Guerin, inspecteur général de la Compagnie générale transatlantique au centre Amérique; 36 ans de services.

Mgr Jean-Alfred-Honoré Guyomar, évêque de Jaffna (Ceylan); 48 ans de services, dont 27 à Ceylan, rendus au développement de l'influence française.

Frédéric-Denis Jouon des Longrais, ancien directeur de la maison franco-japonaise de Tokio (Japon); 32 ans de services rendus à la science et à la culture françaises au Japon.

R. P. Raymond-Jean-Joseph Jouve, administrateur et rédacteur en chef de la revue « Etudes »; 37 ans de services militaires et civils (services rendus à la diffusion de la pensée française à l'étranger).

Emile Lalthacar, industriel, président de la chambre de commerce française de Santiago-de-Chili; 45 ans de services rendus au commerce français.

Arsène Lefevre, diercteur de la Compagnie Grand-Ducale d'électricité du Luxembourg; 30 ans de services.

Mme Marie-Catherine Le Gall (en religion sœur Ana-Maria), professeur de langues au collège des Sacrés-Cœurs à Quito (Equateur); enseigne le Français depuis 53 ans en Equateur avec un dévouement admirable.

Jacques Meyer May, docteur en médecine, professeur de chirurgie à New-York (Etats-Unis); 36 ans de services dévoués.

Maximim Michel, administrateur de sociétés, fondateur du lycée franco-mexicain de Mexico (Mexique); 31 ans de services rendus à la cause française.

Albert-Charles Mirot, conservateur aux archives nationales; 27 ans de services.

Godefroy Noe, vice-directeur de l'office central des transports internationaux par chemins de fer, à Berne (Suisse), président de la colonie française de Berne; 37 ans de services.

Marie-Joseph Noël, administrateur de sociétés, vice-président de la société française de bienfaisance de Madrid (Espagne); 45 ans de services.

Max-Henri Peres, administrateur de sociétés, président de la chambre de commerce internationale de Tanger; 36 ans de services.

Paul-Yvon-Marcel Perrin, président de l'Union française à Istanbul (Turquie); 34 ans de services dévoués.

Henri-Charles Plaulenne, industriel à Milan (Italie), président du cercle français de Milan; 40 ans de services.

R. P. Jean-Pierre-Marie-Albert Salaville (en religion Père Severien), supérieur régional des Pères de l'Assomption en Grèce, aumônier de l'ambassade de France à Athènes; 50 ans de dévouement.

R. P. Henri-Alexandre-Alcide Thommerel, vicaire général du Basutoland (Afrique du Sud); 42 ans d'apostolat.

Robert Vogt, industriel; 34 ans de services. A grandement contribué au développement de l'exportation française à l'étranger.

Décret du 8 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 8 février 1952, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 23 janvier 1952 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les Français résidant au Maroc ou en Tunisie dont les noms suivent:

Au grade d'officier.

MM.

Paul-Jean Couzinet, contrôleur civil, chef du territoire de Safi (Maroc). Chevalier du 8 août 1939.

Max-Jean-Georges Greggory, industriel à Casablanca (Maroc). Chevalier du 10 janvier 1936.

Jean Gouttenoire, président de la chambre mixte d'agriculture et du commerce du centre, à Sousse (Tunisie). Chevalier du 11 janvier 1917.

Louis-François-Albert Poinssot, directeur honoraire des antiquités et des arts en Tunisie. Chevalier du 21 octobre 1932.

Au grade de chevalier

MM.

André-Abraham Amsallem, transitaire à Oujda (Maroc), président de la chambre française de commerce et d'industrie d'Oujda; 29 ans de services.

Gaston-Guillaume-Léon Durand, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en service détaché, chef de la division de la conservation foncière et du service topographique du Maroc; 33 ans de services.

Albert Piallat, agriculteur, vice-président de la chambre française d'agriculture de Fès à l'oued Amell, Taza (Maroc); 35 ans de services.

Pierre-Edouard-Louis-Michel Pradel, délégué du 3e collège, à Agadir (Maroc); 40 ans de services.

Abel Renaux, secrétaire général de la chambre française de commerce et d'industrie de Casablanca (Maroc); 33 ans de services.

Léon-Jean-Auguste-Pierre Palmade, commissaire divisionnaire, chef de la sûreté régionale à Meknès (Maroc); 33 ans de services.

Raymond-Marie-Félix Mirande, contrôleur civil, chef de commandement territorial supérieur, directeur adjoint de la direction de l'intérieur à Rabat (Maroc); 28 ans de services.

Gaston-Dominique Bogilo, agriculteur à Siliana (Tunisie), délégué au grand conseil de la Tunisie; 28 ans de services.

Henri-Michel Coeylaux, propriétaire agriculteur à Bon-Ficha, contrôle civil de Sousse (Tunisie); 28 ans de services.

Joseph-Clément-Félix Gauffreteau, propriétaire agriculteur à Zarzis (Tunisie); 56 ans de services.

Henri Salomo, commissaire du Gouvernement, doyen près la chambre des requêtes de l'Ouzara (Tunisie); 42 ans de services.

David Sciaiom, docteur en médecine à Tunis (Tunisie); 53 ans de services.

Administration centrale.

Par arrêté du 9 février 1952, sont nommés secrétaires des affaires étrangères de 3e classe (1er échelon), à compter du 1er janvier 1952, et affectés à l'administration centrale, à compter de la même date:

MM. Merillon (Jean-Marie-Gaston-Alfred).
du Cauzé de Nazelle (Xavier-Marie).
Jacquin de Margerie (Emmanuel-Amédée-Henri).
Roullet de La Bouillerie (Pierre-Marie-Joseph-René).

Par arrêté du 9 février 1952, l'arrêté du 3 septembre 1951 portant nomination de M. Crespi en qualité de secrétaire d'administration stagiaire est annulé.

M. Crespi (Daniel) est nommé chancelier adjoint (échelon de stage) et en fonctions à l'administration centrale, à compter du 1er août 1951.

Par arrêté du 9 février 1952:

Sont nommés secrétaires d'Europe orientale de 3e classe (échelon de stage), à compter du 26 décembre 1951:

M. Legrain (Philippe-Marcel), Mlle Esmein (Isabelle-Thérèse).

Sont nommés secrétaires d'Orient de 3e classe (échelon de stage), à compter du 26 décembre 1951:

MM. Morillon (Jean), Piot (Henri-Georges-Antoine-Ghislain).

Est nommé secrétaire d'Extrême-Orient de 3e classe (échelon de stage), à compter du 26 décembre 1951:

M. Yacovlevitch (Georges-André).

Les agents visés ci-dessus sont nommés en mission à l'administration centrale à compter du 26 décembre 1951.

Par arrêté du 9 février 1952:

Est rapporté l'arrêté du 6 mars 1951 nommant M. Paoli (José) en qualité de secrétaire d'Orient, 1er échelon (nouveau), à compter du 1er janvier 1951.

Est nommé en qualité de secrétaire d'Orient de 3e classe (1er échelon), à compter du 1er janvier 1951, M. Paoli (José).

Par arrêté du 9 février 1952:

Est rapporté l'arrêté du 6 mars 1951 nommant M. Egal (Georges) en qualité d'assistant d'Extrême-Orient du 2e échelon, à compter du 1er janvier 1951.

Est nommé en qualité de secrétaire d'Extrême-Orient de 3e classe (1er échelon), à compter du 1er janvier 1951, M. Egal (Georges).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 11 février 1952 portant nomination et élévation de classe de sous-préfets et de secrétaires généraux de préfecture.

Par décret en date du 11 février 1952.

M. Thisy (André), sous-préfet de Beaune (hors classe personnelle), est nommé sous-préfet du Havre (hors classe), en remplacement de M. Brottes, précédemment nommé préfet de la Lozère.

M. Collon (Jean), sous-préfet d'Aubusson (1re classe), est nommé sous-préfet de Beaune (1re classe).

M. Gay (Pierre), secrétaire général de la préfecture de l'Aisne (2e classe), est nommé sous-préfet d'Aubusson (1re classe).

M. Meyer (Pierre), sous-préfet de Langon (2e classe), est nommé secrétaire général de la préfecture de l'Aisne (2e classe).

M. Magnien (Pierre), sous-préfet de Lesparre (2e classe personnelle), est nommé sous-préfet de Langon (2e classe).

M. Juilhard (Jacques), directeur du cabinet du préfet d'Oran, est nommé sous-préfet de Lesparre. Il bénéficiera dans ce poste de la 2e classe à titre personnel.

M. Perreau (André), sous-préfet de Commercy (2e classe), est élevé à la 1re classe de son grade et nommé directeur du cabinet du préfet d'Oran.

M. Letellier (René), sous-préfet de Prades (2e classe personnelle), est nommé sous-préfet de Commercy (2e classe).

M. Redier (Jacques), directeur du cabinet du préfet de la Loire-Inférieure, est nommé sous-préfet de Prades (3e classe).

M. Taunay (Jacques), sous-préfet de Bayeux (2e classe), est nommé directeur du cabinet du préfet de la Loire-Inférieure.

M. Bernachin (René), sous-préfet de 2e classe, chef de cabinet du préfet de police, est nommé sous-préfet de Bayeux (2e classe).

M. Maroselli (Jacques), sous-préfet de Lannion (1re classe personnelle), est nommé chef de cabinet du préfet de police.

M. Dubois (Marcel), secrétaire général de la préfecture de la Mayenne (2e classe personnelle), est nommé sous-préfet de Lannion (2e classe).

M. Bellec (Joseph), est nommé secrétaire général de la préfecture de la Mayenne (3e classe).

Décret du 11 février 1952 portant nomination et élévation de classe de sous-préfets.

Par décret en date du 11 février 1952:

M. Roche (Tony), secrétaire général de 1re classe à Constantine, est nommé directeur du cabinet du secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie.

M. Cazejust (Pierre), sous-préfet de 2e classe à Batna, est nommé secrétaire général de la préfecture de Constantine.

M. Lenoir (Jacques), sous-préfet d'Apt (2e classe personnelle) est nommé sous-préfet de Batna.

M. Rouvière (Pierre), sous-préfet de 3e classe, directeur du cabinet du secrétaire général de la préfecture de police, est nommé sous-préfet d'Apt (3e classe).

M. Somveille (Pierre), sous-préfet de 3e classe, directeur du cabinet du préfet de Constantine, est nommé directeur du cabinet du secrétaire général de la préfecture de police.

M. Mourer (Henry), sous-préfet de Sarrebourg (2e classe) est élevé à la 1re classe de son grade et nommé directeur du cabinet du préfet de Constantine.

M. Maurier (Michel), sous-préfet de Loches (2e classe personnelle) est nommé sous-préfet de Sarrebourg (2e classe).

M. Chazal (Laurent), sous-préfet de Nogent-sur-Seine (3e classe), est élevé à la 2e classe de son grade et nommé sous-préfet de Loches. Dans ce poste, M. Chazal bénéficiera de la 2e classe à titre personnel.

M. Causseret (Paul), sous-préfet de Clamecy (2e classe personnelle), est nommé sous-préfet de Nogent-sur-Seine. Il continuera à bénéficier, dans ce poste, de la 2e classe à titre personnel.

M. Pinel (Jean), chef de cabinet du préfet de la Somme, est nommé sous-préfet de Clamecy (3e classe).

Décret du 11 février 1952 portant nomination et élévation de classe de sous-préfets.

Par décret en date du 11 février 1952:

M. de Morant (Roger), sous-préfet de Sens (1re classe), est nommé sous-préfet d'Aix-en-Provence (hors classe), en remplacement de M. Richardot.

M. Doublet (Maurice), sous-préfet de Vichy (1re classe), est élevé à la hors-classe de son grade et nommé sous-préfet de Sens. Dans ce poste, M. Doublet bénéficiera de la hors-classe à titre personnel.

M. Turon (Marcel), sous-préfet hors classe, directeur du cabinet du préfet de la Gironde, est nommé sous-préfet de Vichy. Dans ce poste, M. Turon bénéficiera de la hors-classe à titre personnel.

M. Bourgin (François), sous-préfet de Châteaubriant (2e classe), est nommé directeur du cabinet du préfet de la Gironde.

M. Planque (Maurice), secrétaire général de la préfecture de la Manche (2e classe), est élevé à la 1re classe personnelle et nommé sous-préfet de Châteaubriant. Dans ce poste, M. Planque bénéficiera de la 1re classe à titre personnel.

M. Chausson (Henri), sous-préfet du Blanc (2e classe personnelle), est nommé secrétaire général de la préfecture de la Manche (2e classe).

M. Dours (André), secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire (3e classe), est nommé sous-préfet du Blanc (3e classe).

M. Tisserand (Pierre), sous-préfet d'Ancenis (2e classe personnelle militaire), est nommé secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire. Dans ce poste, M. Tisserand bénéficiera de la 2e classe à titre personnel.

M. Blanc (Marcel), chef de cabinet du préfet de la Loire, est nommé sous-préfet d'Ancenis (3e classe).

Décret du 11 février 1952 portant nomination et détachement de sous-préfets et de secrétaires généraux de préfecture.

Par décret en date du 11 février 1952:

M. Hay (Pierre), sous-préfet de Châteaulin (2e classe), est nommé sous-préfet de Marmande (2e classe) en remplacement de M. Troquereau, précédemment nommé sous-préfet de Rochefort.

M. Cuin (Jean-Pierre), sous-préfet de Barcelonnette (2e classe personnelle) est nommé sous-préfet de Châteaulin (2e classe).

M. Chaudie (Louis), administrateur civil au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de 2e classe et affecté en cette qualité à la sous-préfecture de Barcelonnette (3e classe). Il continuera à bénéficier dans ce poste de la 2e classe à titre personnel.

M. Silvereano (Léon), secrétaire général de la préfecture de l'Aube (2e classe personnelle), est élevé à la 1re classe de son grade et détaché dans un emploi d'administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

M. Tampon-Lajarriette (Pierre), sous-préfet de Condom (3e classe), est nommé secrétaire général de la préfecture de l'Aube (3e classe).

M. Mathivet (Jean), sous-préfet de Bressuire est élevé à la 2e classe personnelle militaire et nommé sous-préfet de Condom. Dans ce poste, M. Mathivet bénéficiera de la 2e classe à titre personnel.

M. Lanquetin (Paul), sous-préfet de Florac (3e classe) est nommé sous-préfet de Bressuire (3e classe).

M. Ourabah (Mohand-Sadek), administrateur des services civils de l'Algérie, est nommé sous-préfet de Florac (3e classe).

Décret du 11 février 1952 portant réintégration d'un administrateur civil à l'administration centrale et nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 11 février 1952:

M. Roy (Jean-Pierre), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'intérieur, détaché dans les fonctions de sous-préfet de Montbard (2e classe personnelle) est réintégré à l'administration centrale.

M. Hug (Pierre), sous-préfet de Wissembourg (3e classe), est nommé sous-préfet de Montbard (3e classe), en remplacement de M. Roy.

M. Heintz (Charles), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de 2e classe.

M. Heintz, sous-préfet de 2e classe, est nommé sous-préfet de Wissembourg, en remplacement de M. Hug. Il bénéficiera dans ce poste de la 2e classe à titre personnel.

Décret du 11 février 1952 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 11 février 1952, M. Millot (Jacques), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de 1re classe, hors cadres, en remplacement de M. Carcasses.

Décret du 11 février 1952 portant détachement d'un sous-préfet.

Par décret en date du 11 février 1952, M. Martin (Jean-Paul), sous-préfet de 1re classe, détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, est détaché dans un emploi d'administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 30 janvier 1952 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 22 janvier 1952 fixant les attributions du ministre de l'armement,

Décrète:

Art. 1er. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 30 janvier 1952 portant délégation de signature au directeur des poudres, délégation de la signature du ministre de l'armement est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur général de 1re classe Fleury, à M. l'ingénieur en chef de 1re classe Arnould et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. l'ingénieur en chef de 1re classe Corbu.

Art. 2. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 30 janvier 1952 portant délégation de signature au directeur central des essences des armées, délégation de la signature du ministre de l'armement est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur général de 2e classe de Labarrière, à M. l'ingénieur en chef de 1re classe Baude, sous-directeur central des essences, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. l'ingénieur en chef de 2e classe Rigaudias.

Art. 3. — Dans les conditions fixées par l'arrêté du 30 janvier 1952 portant délégation de signature du ministre de l'armement au directeur central des travaux immobiliers et maritimes du secrétariat d'Etat à la marine, délégation de la signature du ministre de l'armement est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur général des travaux maritimes Guy, à M. l'ingénieur en chef hors classe Estrade, sous-directeur central des travaux immobiliers et maritimes.

Art. 4. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le ministre de l'armement sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil des ministres,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de l'armement,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Administration centrale des affaires économiques.

Par arrêté du 9 février 1952, les administrateurs civils de 2e classe à l'administration centrale du ministère des affaires économiques dont les noms suivent sont promus administrateurs civils de 1re classe (1er échelon), à compter des dates ci-dessous indiquées:

MM. Lefèvre (Bernard), 2 janvier 1951 (service détaché).
Pavillard (André), 2 janvier 1951 (service détaché).
Le Quere (Paul), 25 juillet 1951.
Neu (Jean), 21 novembre 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 52-145 du 9 février 1952 relatif au personnel de l'office régional des transports parisiens.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre du budget,

Vu la loi n° 48-506 du 21 mars 1948 relative à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne, et notamment l'article 1er créant l'office régional des transports parisiens;

Vu le décret du 24 juin 1950 procédant à l'organisation financière de l'office,

Décrète:

TITRE Ier. — *Secrétariat.*

Art. 1er. — Le secrétariat général de l'office régional des transports parisiens est assuré par:

Un secrétaire général;
Deux secrétaires;
Deux secrétaires adjoints;
Deux secrétaires sténodactylographes;
Une sténodactylographe;
Un huissier;
Un conducteur d'automobile.

Art. 2. — En ce qui concerne la rémunération, les indemnités, ainsi que, le cas échéant, les frais de mission, les personnels visés à l'article 1er ci-dessus sont assimilés à des fonctionnaires conformément au tableau ci-après:

EMPLOIS TENUS au secrétariat général.	INDICES
Secrétaire général	600
Secrétaires	225 — 560
Secrétaires adjoints	185 — 360
Secrétaires sténodactylographes	160 — 250
Sténodactylographes	135 — 190
Huissier	120 — 160
Conducteur d'automobile	145 — 210

Art. 3. — Par décision du président de l'office, prise après accord de la mission de contrôle financier des transports, ces mêmes personnels peuvent bénéficier d'avancements, eu égard à leurs titres, à la durée et à la qualité de leurs services, sans que les conditions d'avancement puissent être plus favorables que celles des fonctionnaires d'administration centrale d'indices équivalents.

Art. 4. — Le personnel de l'office est recruté par le ministre des travaux publics, sur proposition du président de l'office régional des transports parisiens, et après consultation de la mission de contrôle financier des transports.

Art. 5. — Il peut être fait appel, pour occuper ces emplois, à des fonctionnaires de l'Etat ou de collectivités ou établissements publics.

Les intéressés sont mis à la disposition de l'office et continuent à recevoir de leur administration les traitements et indemnités afférents à leur grade.

L'office rembourse ces dépenses sur son budget. Il verse d'autre part aux intéressés, le cas échéant, la différence entre la rémunération afférente à leur grade à l'office et celle de leur grade d'origine.

Le secrétaire général est choisi:

Soit parmi les administrateurs civils de 1re ou de 2e classe;

Soit parmi les secrétaires de l'office comptant au moins dix ans d'ancienneté dans ces fonctions.

Dans la première éventualité, lorsque le secrétaire général est au moins titulaire du grade d'administrateur civil de 1re classe, ou pourvu d'un emploi de sous-directeur ou d'un emploi supérieur, son grade d'assimilation peut être celui de sous-directeur, directeur adjoint, chef de service ou directeur d'administration centrale ou assimilé.

TITRE II. — *Indemnités. — Frais de mission et de déplacement.*

Art. 6. — Le président de l'office perçoit une indemnité de représentation fixée à 250.000 F par an.

Art. 7. — Il est alloué aux rapporteurs, fonctionnaires ou non membres ou non de l'Assemblée générale ou du comité consultatif technique, une indemnité calculée à raison de 100 F par vacation. Le président de l'office fixe le nombre de vacations afférentes à chaque affaire, sans que celles-ci puissent excéder dix pour une même affaire. Le montant total des vacations allouées à chaque rapporteur ne peut excéder 50.000 F par an.

Art. 8. — Les membres non fonctionnaires de l'assemblée générale et du comité consultatif technique perçoivent, pour les déplacements effectués en dehors de la région des transports parisiens et nécessités, soit par des études ou conférences sur place décidées par le président, soit par la représentation de l'office à des congrès après décision de l'assemblée générale, des frais de mission et de déplacements calculés sur les bases admises pour les fonctionnaires supérieurs classés dans le groupe I.

Les membres fonctionnaires de l'assemblée générale et du comité consultatif technique perçoivent, sur les crédits de l'office, les indemnités calculées d'après les taux afférents à leurs grades respectifs.

Art. 9. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Décret n° 52-146 du 9 février 1952 fixant les comptes 1949-1950 et arrêtant le budget 1951 de l'office régional des transports parisiens.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du budget,

Vu la loi n° 48-506 du 21 mars 1948 relative à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne, et notamment l'article 45;

Vu le décret n° 50-790 du 24 juin 1950 relatif à l'organisation financière de l'office régional des transports parisiens;

Vu le décret n° 52-145 du 9 février 1952 relatif au personnel de l'office régional des transports parisiens;

Vu les avis de la mission de contrôle financier des 1er mars, 27 septembre et 9 octobre 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les comptes de 1949 et 1950 de l'office régional des transports parisiens sont fixés, à titre provisoire, en recettes et dépenses, aux sommes respectives de 4.959.257 F et 5.778.030 francs.

Art. 2. — Le budget 1951 de l'office régional des transports parisiens est arrêté, en recettes et dépenses, à la somme de 15.174.928 F.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Fonds de concours.

Par arrêté du 5 février 1952, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1951, un crédit de 7.101.452 F, applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 2050. — Personnel titulaire des bibliothèques. — Traitements	4.069.825 F.
Chap. 2230. — Archives de France. — Traitements du personnel titulaire	2.762.892
Chap. 6200. — Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	271.735
Total	7.101.452 F.

Composition du jury du concours de surveillant de travaux d'agence des bâtiments de France.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 février 1952, page 1508, 2e colonne, article unique, 8e ligne, au lieu de: « Un chef du bureau des bâtiments civils », lire: « Le chef du bureau des bâtiments civils ».

Architecture.

Par arrêté en date du 24 janvier 1952, M. Huchon, vérificateur des bâtiments civils et palais nationaux, est chargé de la vérification des travaux effectués en 1951 à la cour d'appel de Rouen.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Education physique et sports.

Par arrêté du 8 février 1952, M. Jeanmart (Antoine), maître d'éducation physique sportive (cadre supérieur, 4e échelon), est maintenu pour une durée de cinq ans, pour compter du 1er octobre 1950, dans la position de détachement auprès des houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais en qualité de maître d'éducation physique sportive.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Affichage, dans les exploitations minières, des instructions sur les premiers soins à donner aux victimes des accidents électriques.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret du 23 janvier 1927 relatif aux secours à donner aux personnes victimes d'un contact accidentel avec des conducteurs électriques;

Vu le décret du 20 janvier 1914, successivement modifié, portant règlement général d'exploitation des mines autres que les mines de combustibles;

Vu le décret du 4 mai 1951 portant règlement général d'exploitation des mines de combustibles minéraux solides;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 1927 relatif à l'application du décret du 23 janvier 1927 aux installations électriques dépendant des mines;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 10 décembre 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Les instructions sur les premiers soins à donner aux victimes des accidents électriques que les décrets portant règlements généraux d'exploitation des mines prescrivent d'afficher dans un endroit apparent des locaux contenant des installations électriques devront être apposées dans les conditions suivantes.

Art. 2. — L'affiche n° 1 définie par le décret du 23 janvier 1927 susvisé sera placardée en un endroit apparent dans les locaux visés à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — L'affiche n° 2 définie par le décret du 23 janvier 1927 sera placardée en un endroit apparent à l'extérieur de ces mêmes locaux.

Art. 4. — L'arrêté ministériel du 19 juillet 1927 susvisé et toutes autres dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

Art. 5. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 février 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur des mines et de la sidérurgie,
DESROUSSEAUX.

Approbation de divers compteurs d'électricité.

Par arrêté en date du 8 février 1952, l'approbation accordée par arrêté du 5 mai 1934, aux compteurs d'énergie électrique type T. 5 pour courant triphasé 4 fils, munis d'aimants au cobalt, établis par la Compagnie de construction électrique, 32, rue du Docteur-Lombard, à Issy-les-Moulineaux (Seine), est étendue aux compteurs du même type avec aimants nickel-aluminium.

Par arrêté en date du 8 février 1952, ont été renouvelées, pour une durée de cinq ans:

A dater du 14 février 1952, l'approbation accordée le 14 février 1942 aux compteurs d'électricité types:

B1 X1 pour courant alternatif monophasé 2 et 3 fils;
B2 X1 pour courant alternatif monophasé 2 et 3 fils;
B1 V1 pour courant alternatif triphasé non équilibré 3 fils et diphasé 4 et 5 fils;
B1 Y1 pour courant alternatif triphasé 4 fils.

A dater du 23 octobre 1952, l'approbation accordée le 23 octobre 1942 au compteur d'électricité type B1 Y2 avec électro-aimants en alignement,

établis par la Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, 12, place des Etats-Unis, à Montrouge (Seine).

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du 6 février 1952, les fonctionnaires du service des instruments de mesure ci-après désignés ont été promus, à compter du 1er janvier 1952:

A l'échelon « après six ans » de son grade.

M. Zwingelstein (Daniel), ingénieur des instruments de mesure de 1re classe, à Lyon.

A l'échelon « après quatre ans » de leur grade.

M. Schittenhelm (Alfred), ingénieur des instruments de mesure de 1re classe, à Paris.
M. Ibert (Pierre), ingénieur des instruments de mesure de 1re classe, à Bordeaux.
M. Defix (Aimé), ingénieur des instruments de mesure de 1re classe, à Paris.

A l'échelon « après un an » de leur grade.

Les inspecteurs stagiaires des instruments de mesure sous-désignés:

MM Maisonneuve (Gustave), à Rouen.
Levit (Jean), à Bordeaux.
Manicacci (Jean), à Lille.
Espinat (Jean), à Nancy.
Lefebvre (André), à Lille.
Chicanaux (Georges), à Metz.
Mouyen (Gabriel), à Toulouse.
Charlet (Jean), à Nantes.
Bradesi (Jean), à Nancy.
Ferrier (Jean), à Belfort.

MINISTERE DU COMMERCE

Cabinet du ministre.

Le ministre du commerce,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1952 portant nomination au cabinet du ministre du commerce,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté ci-dessus visé est complété comme suit:

Chef adjoint de cabinet.

M. Olivier d'Ormesson.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Lecointe.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 20 janvier 1952.

Fait à Paris, le 6 février 1952.

ÉDOUARD BONNEFOUS.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Dévolution d'actif et approbation des comptes définitifs de gestion d'organismes corporatifs agricoles de Seine et Seine-et-Oise.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1944 modifiée par la loi du 12 mars 1946, déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture;

Vu le décret du 26 décembre 1944 relatif au régime provisoire d'une organisation professionnelle de l'agriculture, et notamment son article 7;

Vu le décret du 31 août 1945 relatif à la dévolution de l'actif et à l'imputation du passif des organismes agricoles dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944, et notamment son article 6;

Vu les arrêtés des 8 février 1947 et 27 février 1948 relatifs à la dévolution de l'actif des organismes corporatifs agricoles de Seine et Seine-et-Oise;

Vu les propositions en date du 22 décembre 1951 de l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne,

Arrête:

Art. 1er. — La dévolution d'une somme de 4.000 F, excédent d'actif du syndicat corporatif agricole de Montesson (Seine-et-Oise), est prononcée au profit du syndicat agricole de Montesson et environs.

Art. 2. — Sont approuvés les comptes définitifs de gestion transmis par le liquidateur et par l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne et concernant l'union régionale corporative agricole de Seine et Seine-et-Oise et les syndicats corporatifs agricoles excédentaires de la Seine et de Seine-et-Oise, organismes dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944.

Art. 3. — Sont approuvées comme valant comptes définitifs de gestion les lettres en date du 19 mars 1947, adressées par le liquidateur au directeur du centre des chèques postaux et au président de l'union des syndicats des champignonnistes de l'Ile-de-France et relatives à la dévolution de l'actif de la section spécialisée « champignons » de l'union régionale corporative agricole de Seine et Seine-et-Oise dont la dissolution a été opérée et maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944.

Art. 4. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

Approbation des comptes définitifs de gestion d'organismes corporatifs agricoles de la Somme, de la Vienne et de la Meuse.

Par arrêté du 5 février 1952, sont approuvés les comptes définitifs de gestion transmis par l'administrateur provisoire de la corporation paysanne et concernant:

1° L'union régionale corporative agricole de la Somme;
2° L'union régionale corporative agricole de la Vienne;
3° Les syndicats corporatifs agricoles excédentaires de la Meuse,

organismes dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944

Modification à l'arrêté relatif à la dévolution de l'actif des syndicats corporatifs agricoles excédentaires de Lot-et-Garonne et approbation des comptes définitifs de gestion de ces organismes et de l'union régionale corporative agricole des Pyrénées-Orientales.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1944 modifiée par la loi du 12 mars 1946, déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture;

Vu le décret du 26 décembre 1944 relatif au régime provisoire d'une organisation professionnelle de l'agriculture;

Vu le décret du 31 août 1945 relatif à la dévolution de l'actif et à l'imputation du passif des organismes agricoles dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944;

Vu l'arrêté du 4 octobre 1946 relatif à la dévolution de l'actif des syndicats corporatifs agricoles locaux de Lot-et-Garonne;

Vu les propositions de l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne en date du 19 janvier 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Est annulée la dévolution prononcée par l'arrêté susvisé du 4 octobre 1946 de l'actif des syndicats corporatifs agricoles locaux excédentaires de Lot-et-Garonne indiqués ci-après: Guérin, Leyritz-Moncassin, Masquières, Monségur, Saint-Sixte et Pompiey.

L'actif du syndicat corporatif de Saint-Martin-de-Beauville compris dans l'arrêté du 4 octobre 1946 pour une somme de 2.385 F est augmenté de 2.072 F.

Art. 2. — Sont approuvés les comptes définitifs de gestion transmis par l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne et concernant:

1° Les syndicats corporatifs agricoles excédentaires de Lot-et-Garonne;

2° L'union régionale corporative agricole des Pyrénées-Orientales, organismes dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944.

Art. 3. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 février 1952.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
PIERRE LAJOTTE.

Protection des végétaux.

Par arrêté en date du 1er février 1952, la direction du service de la protection des végétaux est confiée à M. Paul Dumas, inspecteur de la protection des végétaux, conformément à l'article 4 du décret du 7 octobre 1946.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Modification à l'arrêté du 31 décembre 1951 relatif à l'organisation et aux attributions du service des postes et télécommunications du ministère de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Sur la proposition du chef du service des postes et télécommunications du ministère de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Le cinquième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 31 décembre 1951, relatif à l'organisation et aux attributions du service des postes et télécommunications du ministère de la France d'outre-mer, est modifié comme suit:

Au lieu de:

« De passer commande du matériel nécessaire aux postes et télécommunications d'outre-mer »,

Lire:

« En liaison avec le service administratif central du ministère: de passer commande du matériel nécessaire aux postes et télécommunications d'outre-mer et de suivre l'exécution et la livraison des marchés et commandes ».

Art. 2. — Le paragraphe « Section timbres-poste » (3e bureau: Exploitation) de l'article 1er du même arrêté est remplacé par le suivant:

« En liaison avec le service administratif central du ministère: conception et réalisation des émissions nouvelles de timbres-poste; approvisionnement des territoires d'outre-mer; commissions des timbres-poste; contentieux; relations avec la presse et les organismes spécialisés ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 6 février 1952.

Pour le ministre et par délégation:
L'inspecteur général de la France d'outre-mer,
HUET.

Conseil d'administration du bureau d'études pour le développement de la production agricole dans les territoires d'outre-mer.

Par arrêté du 7 février 1951, est nommé membre du conseil d'administration du bureau d'études pour le développement de la production agricole dans les territoires d'outre-mer:

M. Simoneau, préfet hors cadres, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer, représentant du ministre de l'intérieur.

Inspection du travail.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 5 février 1952, M. Grisoni (Alfonso), inspecteur principal de 3e classe du travail outre-mer, est placé pour une période d'un an, à compter du 1er juin 1951, dans la position de service détaché auprès du bureau d'études pour le développement de la production agricole dans les territoires d'outre-mer, en qualité de conseiller technique du travail et de la main-d'œuvre.

Est rapporté l'arrêté du 30 juillet 1951 portant détachement de M. Grisoni auprès du B. D. P. A.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Délégation de signature.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 19 octobre 1951 nommant M. Jacques Doublet directeur général de la sécurité sociale;

Vu le décret du 5 novembre 1945 portant institution de la direction générale de la sécurité sociale;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Jacques Doublet, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, à l'effet de signer:

1° Tous arrêtés ou décisions de caractère individuel relatifs à la détermination des droits, à la définition ou l'exécution des obligations résultant des législations de sécurité sociale,

2° Tous arrêtés et décisions concernant le recouvrement des cotisations de sécurité sociale, notamment la fixation de la valeur des vignettes utilisées pour le payement des cotisations;

3° Tous recours, mémoires en demande ou en défense et actes de toute nature se rattachant à des instances devant des juridictions de tous ordres relatives à l'application des législations de sécurité sociale;

4° Tous arrêtés ou décisions de caractère individuel concernant la gestion administrative et financière de tous les organismes de sécurité sociale, à l'exclusion de la nomination des membres des conseils d'administration de ces organismes;

5° Tous arrêtés et décisions concernant l'imputation de dépenses sur les crédits ouverts au ministère du travail et de la sécurité sociale dont la gestion relève de la direction générale de la sécurité sociale;

6° Tous arrêtés et décisions de caractère individuel relatifs à la constitution et à la gestion des sociétés et unions de sociétés mutualistes et des caisses autonomes mutualistes, notamment à l'approbation des statuts, des modifications de statuts ou des fusions, à l'attribution de subventions ou d'avances, au remboursement aux caisses autonomes des majorations de rentes, à l'approbation des taux d'intérêt servant de base aux tarifs des caisses autonomes;

7° Tous arrêtés et décisions relatifs à la gestion des régimes et institutions d'assurances prévus par les articles 17 et 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945, notamment à l'autorisation des institutions patronales, à l'approbation des règlements de retraites, à l'approbation des statuts des sociétés de secours des ouvriers et employés des mines;

8° Tous arrêtés, décisions et actes concernant la gestion du fonds de prévoyance des blessés de la guerre, victimes d'accidents du travail, et du fonds de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail pour risques de guerre, notamment tous recours,

mémoires en demande ou en défense et actes de toute nature se rattachant à des instances devant des juridictions de tous ordres; tous ordres de payement délivrés à la caisse des dépôts et consignations;

9° Tous arrêtés portant agrément ou retrait d'agrément des agents de contrôle visés aux articles 41 et 45 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et des agents assermentés visés à l'article 26 de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Doublet, M. Francis Netter, directeur adjoint, est autorisé à signer tous actes et décisions énumérés à l'article 1er ci-dessus; la même autorisation est donnée à M. Marcel Legras, directeur adjoint, pour les attributions du service dont il a la charge. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Doublet et de M. Netter, M. Legras a délégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article 1er.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

PAUL BACON.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DE LA LOIRE ET DE LA HAUTE-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 8 février 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: La Famille ouvrière de la région de Dunières, n° 43-157, à Dunières (Haute-Loire), avec la société mutualiste dite: Mutuelle de l'union, n° 42-793, à Saint-Etienne (Loire).

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 8 février 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Les Amis réunis de Saint-Eugène, n° 59-139, à Wambrechies, avec la société mutualiste dite: La Fraternelle, n° 59-857, à Quesnoy-sur-Deule.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 février 1952, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Fraternelle, n° 66-138, à Cassagnes, avec la société mutualiste dite La Solidarité, n° 66-281, à Cassagnes, qui s'appellera désormais L'Union, n° 66-281, à Cassagnes

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 8 février 1952, a été approuvée la fusion de deux sociétés mutualistes dites: 1° Saint-Roch, n° 77-48, à Fontainebleau; 2° Des Sapeurs-Pompiers, n° 77-201, à Voulton, avec la société mutualiste dite Mutuelle familiale seine-et-marnaise, n° 77-607, à Melun.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 52-147 du 7 février 1952 relatif à la rémunération des médecins examinateurs et des médecins vérificateurs de la commission consultative médicale du service du contentieux et de la commission supérieure de contrôle des soins gratuits.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du ministre du budget,

Vu la loi n° 51-632 du 24 mai 1951 portant ouverture de crédits au titre de l'exercice 1951;

Vu le décret n° 50-1363 du 28 octobre 1950 relatif à la rémunération des médecins examinateurs et des médecins vérificateurs de l'administration centrale et de la commission consultative médicale,

Décrète:

Art. 1er. — Le taux de la vacation maximum horaire allouée par heure de travail effectif aux médecins de la commission consultative médicale, du service du contentieux et de la commission supérieure de contrôle des soins gratuits du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 1951:

Médecins vérificateurs: 470 F.
Médecins examinateurs: 375 F.

En aucun cas, les médecins visés à l'alinéa précédent ne pourront recevoir une rémunération hebdomadaire supérieure à celle correspondant à quarante-cinq heures de travail.

Art. 2. — Sont considérées comme nulles toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
EMMANUEL TEMPLE.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Décret du 11 février 1952 portant délégations de signature en ce qui concerne l'avis prévu par la loi n° 51-1116 du 21 septembre 1951 modifiant l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article 2 de la loi n° 51-1116 du 21 septembre 1951, modifiant l'article 50 de la loi du 8 août 1947, relatif aux redevances pour occupation des bâtiments provisoires, ensemble l'arrêté interministériel du 30 mai 1948 pris pour son application;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 51-471 du 24 avril 1951 portant codification des textes réglementaires (décrets) concernant les pensions militaires d'invalidité, ensemble le code y annexé, et notamment les articles 431 et suivants relatifs aux attributions, à la composition, à l'organisation et au régime financier de l'office national et des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu la proposition du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente et spéciale est donnée aux préfets, présidents des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet d'émettre l'avis prévu à l'article 2 de la loi n° 51-1116 du 21 septembre 1951.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres.
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
EMMANUEL TEMPLE.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Fonds de concours.

Par arrêté du ministre du budget et du ministre de l'information en date du 6 février 1952, il est ouvert au ministre de l'information, pour l'exercice 1951 et en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-601 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 321.300 F. applicable aux chapitres ci-après du budget annexe de la radiodiffusion et télévision françaises:

Chap. 3000. — Dépenses d'entretien et de fonctionnement des services	160.650 F.
Chap. 3010. — Matériel d'exploitation technique et frais d'exploitation du réseau	160.650
Total	321.300 F.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 12: « Fonds de concours », du budget annexe de la radiodiffusion et télévision françaises, exercice 1951.

Par arrêté du ministre du budget et du ministre de l'information en date du 6 février 1952, il est ouvert au ministre de l'information, pour l'exercice 1951 et en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-601 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 1.297.260 F, applicable au chapitre 1100: « Emissions artistiques. — Collaboration au cachet ou à la vacation », du budget annexe de la radiodiffusion et télévision françaises.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 12: « Fonds de concours », du budget annexe de la radiodiffusion et télévision françaises, exercice 1951.

Par arrêté du ministre du budget et du ministre de l'information en date du 6 février 1952, il est ouvert au ministre de l'information, pour l'exercice 1951 et en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-601 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 1.000.004 F, applicable aux chapitres ci-après du budget annexe de la radiodiffusion française:

Chap. 1070. — Indemnités des services administratifs et techniques (métropole)	200.004 F.
Chap. 1120. — Emissions d'informations. — Personnel permanent. — Collaboration au cachet ou à la vacation...	200.000
Chap. 3010. — Matériel d'entretien technique et frais d'exploitation du réseau	600.000

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 12: « Fonds de concours », du budget annexe de la radiodiffusion française, exercice 1951.

Par arrêté du ministre du budget et du ministre de l'information en date du 6 février 1952, il est ouvert au ministre de l'information, au titre du budget annexe de la radiodiffusion et télévision françaises pour l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-601 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 25.557.500 F, applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 1070. — Indemnités des services administratifs et techniques	287.620 F.
Chap. 1100. — Emissions artistiques. — Collaboration au cachet ou à la vacation	22.194.890
Chap. 1120. — Emissions d'information. — Personnel permanent. — Collaboration au cachet ou à la vacation	1.139.500
Chap. 3010. — Matériel d'exploitation technique et frais d'exploitation du réseau	1.692.910
Chap. 3050. — Achat et entretien du matériel automobile	10.000
Chap. 3060. — Droits d'auteurs et industrie du disque	115.110
Chap. 3110. — Remboursement à diverses administrations	117.470
Total	25.557.500 F.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 12: « Fonds de concours », du budget annexe de la radiodiffusion française, exercice 1951.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Suppression, à un praticien étranger, de l'autorisation provisoire d'exercer la chirurgie dentaire.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 24 septembre 1945 relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin, de chirurgien dentiste et de sage-femme, et spécialement les articles 2 et 70;

Vu l'ordonnance du 6 août 1945 relative à l'exercice de la médecine par des médecins étrangers, ensemble l'avis de la commission prévue par ladite ordonnance,

Arrête:

Art. 1er. — La demande de renouvellement de l'autorisation provisoire d'exercice de la chirurgie dentaire précédemment accordée au praticien étranger suivant, titulaire du diplôme d'Etat de chirurgien dentiste, est rejetée:

M. Kac (Joseph), né le 3 juin 1905 à Torchine (Pologne), demeurant 17, rue Béranger, à Paris.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 février 1952.

Pour le ministre et par autorisation:
Le conseiller technique,
HENRI PÉQUIGNOT.

Centre interdépartemental de l'éducation sanitaire, démographique et sociale de Montpellier.

Par arrêté du 8 février 1952, M. le docteur Scherb, inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la santé de l'Hérault, est nommé directeur du centre interdépartemental d'éducation sanitaire, démographique et sociale de Montpellier, en remplacement de M. le professeur Harant, démissionnaire.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Ouverture de crédits.

Par arrêté en date du 5 février 1952, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1952, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 207.145.000 F, applicable aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

1re SECTION. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 3010. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	7.800.000 F.
Chap. 3100. — Travaux et cessions à titre remboursable	191.817.000
Chap. 3140. — Matériel des télécommunications	107.000
Chap. 4010. — Prestations et versements facultatifs	1.132.000
Total (1re section)	201.212.000 F.

2e SECTION. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 900. — Equipement. — Bâtiments	5.933.000
Total général	207.145.000 F.

Ouverture d'autorisations de programme et de crédits de payement.

Par arrêté en date du 5 février 1952, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (2e section), sur l'exercice 1952, en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à la somme de 400 millions de francs et applicables au chapitre 9021: « Equipement, matériel électrique et radioélectrique ».

Par arrêté en date du 5 février 1952, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (2e section), sur l'exercice 1952, en addition aux autorisations de programme et aux crédits de payement ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, des autorisations de programme et des crédits de payement s'élevant respectivement à la somme de 100 millions de francs et applicables au chapitre 9021: « Equipement, matériel électrique et radioélectrique ».

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Conseil d'administration de la section professionnelle des vétérinaires, 28, rue des Petits-Hôtels, Paris (10e).

RESULTATS DES ELECTIONS DU 29 NOVEMBRE 1951

COLLÈGE DES COTISANTS

Inscrits 2.899
Votants 1.586

Candidats au poste de titulaire.
(6 sièges à pourvoir.)

Ont obtenu:

MM.			MM.	
M. Pineteau	Elu.	1.222 voix.	R. Metivet	225 voix.
A. Moussaron	Elu.	798 —	C. Valls	438 —
G. Roy	Elu.	1.098 —	P. Fiault	188 —
E. Devulder	Elu.	875 —	J. Limousin	331 —
J. Pointaire	Elu.	935 —	J. Petit	530 —
M. Bon	Elu.	613 —	P. Debayo	263 —
P. Laporte		285 —	E. Pellen	402 —
G. Loge		331 —	Divers	1 —
A. Feldmann		551 —	Blancs et nuls	24 —

Candidats au poste de suppléant.
(6 sièges à pourvoir.)

Ont obtenu :

MM.					
A. Descampeaux.	Elu.	1.443 voix.	P. Comby.....	Elu	1.428 voix.
F. Méry.....	Elu.	1.456 —	A. Godard.....	Elu.	1.458 —
G. Deroite.....	Elu.	1.431 —	Divers		13 —
E. Pean.....	Elu.	1.433 —	Blancs et nuls.....		36 —

COLLÈGE DES ALLOCATAIRES

Inscrits	870
Votants	739

Candidats au poste de titulaire
(2 sièges à pourvoir.)

Ont obtenu :

MM.				
P. Caisson.....	Elu.	716 voix.	Divers	3 voix.
J. Vieilly.....	Elu.	694 —	Blancs et nuls.....	5 —

Candidat au poste de suppléant.
(2 sièges à pourvoir.)

Ont obtenu :

MM.				
			A. Coppens.....	244 voix.
L. Jaquet.....	Elu.	550 voix.	Divers	
C. Chavigny.....	Elu.	631 —	Blancs et nuls.....	8 —

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 12 février 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission.

2. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Marcel David et plusieurs de ses collègues (n° 2320) tendant à inviter le Gouvernement à distribuer un secours d'urgence pour réparer les dégâts provoquer sur la côte landaise par la récente tempête; 2° de M. Mora et plusieurs de ses collègues (n° 2323) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide à tous les sinistrés de la côte basque, victimes des inondations qui se sont produites le 29 décembre 1951, en mettant à leur disposition à titre de premier secours un crédit de 100 millions de francs; 3° de M. Signor et plusieurs de ses collègues (n° 2325) tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide aux collectivités et particuliers victimes de la tempête qui a dévasté le littoral breton et à leur allouer au titre de premier secours un crédit de 100 millions de francs; 4° de M. Marc Dupuy et plusieurs de ses collègues (n° 2327) tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'extrême urgence un premier secours de 100 millions aux marins pêcheurs, aux ostréiculteurs, aux collectivités locales du bassin d'Arcachon ainsi qu'à toutes les victimes de la récente tempête des 29 et 30 décembre 1951; 5° de M. de Gracia (n° 2333) tendant à inviter le Gouvernement à accorder de toute urgence un crédit de secours de 300 millions aux sinistrés de la zone Sud du bassin d'Arcachon; 6° de MM. de Monsabert et Guy Petit (n° 2334) tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de secours de 100 millions aux sinistrés des communes côtières des Basses-Pyrénées. (N° 2373. — M. Ramarony, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Discussion des interpellations: 1° de M. Aumeran sur la politique que le Gouvernement compte proposer au Parlement concernant la remilitarisation de l'Allemagne annoncée par le Gouvernement de Bonn; 2° de M. Pierre Cot sur la position prise par le Gouvernement dans les négociations relatives à l'armée européenne dont le résultat est la reconstitution du militarisme allemand et l'aggravation de la tension internationale; 3° de M. de Chambrun sur la grave menace que le réarmement de l'Allemagne fait peser sur la sécurité de la France et sur la paix du monde; 4° de M. Montel sur l'évolution des négociations poursuivies au sujet de l'armée européenne, et sur les dangers qu'entraînerait, pour la sécurité française et la paix, le réarmement de l'Allemagne; 5° de M. Daladier sur l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne; 6° de M. Fajon sur la politique du Gouvernement à l'égard du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, militariste et revancharde, et de la prétendue armée européenne qui a pour but de le camoufler.

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 12 février 1952.

N° 2469. — Rapport de M. Métayer, fait au nom de la commission de la défense nationale, sur les propositions de résolution: 1° tendant à inviter le Gouvernement à modifier les limites d'âge des officiers de gendarmerie et à adopter pour les officiers généraux et supérieurs de cette arme les limites d'âge fixées avant août 1940 et pour les officiers subalternes les actuelles limites d'âge des sous-officiers; 2° tendant à inviter le Gouvernement à modifier les limites d'âge des officiers de gendarmerie et de la garde républicaine.

N° 2475. — Rapport de M. Fayet, au nom de la commission du travail, sur le rapport fait au cours de la précédente législature sur la proposition de loi tendant à porter remède au problème du chômage dans les départements d'outre-mer, par application à ces départements des textes en vigueur en France.

N° 2505. — Proposition de loi de M. Gazier tendant à rendre obligatoire la création de services sociaux du travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 2507. — Proposition de loi de M. Quinson tendant à aider les collectivités, les associations syndicales prévues par la loi du 25 juin 1865 ou les propriétaires dans les travaux de viabilité et d'assainissement des voies privées (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2510 (1). — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en vue d'indemniser les Français sinistrés en Syrie à l'occasion des événements postérieurs au 8 mai 1945 (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 2513 (1). — Proposition de loi de M. Gazier tendant à fixer le statut du personnel de la caisse nationale de l'énergie (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2515 (1). — Proposition de résolution de M. Guislain tendant à inviter le Gouvernement à octroyer à la région industrielle de Lille, Roubaix, Tourcoing, Halluin, Armentières un important crédit prélevé sur le fonds d'équipement routier en vue de son aménagement routier (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 2521. — Proposition de résolution de M. Cogniot tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires à l'organisation d'une célébration nationale du cent cinquantième anniversaire de la naissance de Victor Hugo (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 2522. — Proposition de loi de M. Gabriel (Paul) tendant à accorder un nouveau délai pour permettre à certains ouvriers de l'Etat de faire valider leurs services temporaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2527 (1). — Proposition de résolution de M. Rabier tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser les salaires des personnels non fonctionnaires (ouvriers, techniciens, employés) des établissements militaires de l'Algérie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2531. — Proposition de loi de M. Rabier tendant à compléter la loi du 17 juillet 1908 établissant, en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs de véhicules de tout ordre (renvoyée à la commission de la justice).

N° 2546 (1). — Proposition de loi de Mme Lempereur tendant à faire bénéficier des lois du 9 juin 1953 et du 17 août 1876 les fonctionnaires détachés hors d'Europe pour y remplir des fonctions d'enseignement (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2596 (1). — Proposition de résolution de M. Guille tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans le département de l'Aude (renvoyée à la commission des finances).

N° 2599. — Rapport et rapport supplémentaire faits au cours de la précédente législature, au nom de la commission de l'agriculture, par M. Valay, sur la proposition de loi relative au concours donné par le crédit agricole aux sociétés d'exploitation rurale.

N° 2600 (1). — Proposition de résolution de M. Baurens tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide immédiate aux sinistrés pour les inondations dans le département du Gers, et à indemniser les pertes importantes et graves subies par les sociétés coopératives, les magasins d'approvisionnements, les particuliers: agriculteurs, artisans et commerçants (renvoyée à la commission des finances).

N° 2614. — Rapport supplémentaire par M. Lecourt, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi et les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des inondations, notamment du Sud-Ouest.

(1) Tirage restreint.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 13 février 1952, à seize heures (local de la commission n° 262):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 2161) de M. Triboulet, déposée avec demande de discussion d'urgence, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne aux étudiants de l'université de Paris et des grandes écoles.

II. — Examen des rapports de M. Delxonne:

Sur l'avis du Conseil de la République (n° 9) concernant la proposition de loi relative à l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains;

Sur l'avis du Conseil de la République (n° 10) concernant la proposition de loi tendant à modifier la loi du 11 octobre 1946 créant une caisse nationale des lettres.

III. — Rapport de Mlle Dienesch sur la proposition de loi (n° 1283) de M. Devemy tendant à exonérer tous les pupilles de la nation des droits d'inscription et d'examen.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 1901) de M. Jean-Paul David (décharge de classe des directeurs et directrices d'écoles);

La proposition de résolution (n° 2076) de M. Durroux (avantages postaux aux journaux scolaires);

La proposition de loi (n° 2158) de M. Marcel Léger (transfert au Panthéon du corps du capitaine aviateur Jean Maridor).

V. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 13 février 1952, à dix heures et à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de décret pris en exécution de l'article 6 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952 (fiscalité des départements d'outre-mer). — M. le rapporteur général.

II. — Eventuellement: troisième lettre rectificative (n° 2591) au projet de loi n° 1935 portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952 (sous réserve de la distribution du document). — M. le rapporteur général.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 13 février 1952, à quatorze heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2170) de M. Mora tendant à inviter le Gouvernement à refuser tout contingent nouveau de caisses de sardines en provenance du Maroc pour l'année 1952;

La proposition de résolution (n° 1870) de M. Reeb tendant à la création de prêts spéciaux de la caisse de crédit maritime en cas de calamités publiques;

La proposition de résolution (n° 1872) de M. Reeb tendant à étendre aux marins qui prennent leur retraite à cinquante ans le droit à la bonification des services de guerre accordée aux marins qui prennent leur retraite à cinquante-cinq ans;

La proposition de résolution (n° 1913) de M. Signor tendant à la protection de l'industrie française de l'iode et des algues marines;

Les propositions de résolution (n°s 1919 et 2108) de M. Signor et de M. Reeb tendant à la protection de la pêche aux crustacés.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 2303) de M. Ninine tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer différentes lois relatives à l'inscription maritime.

III. — Discussion sur l'exposé du ministre de la marine marchande concernant la réforme de l'enseignement maritime.

IV. — Audition de M. Castaing, président du comité interprofessionnel de l'ostréiculture et des cultures marines, sur la situation de l'ostréiculture.

V. — Avis de M. Ramarony sur la proposition de loi (n° 872) de M. de Gracia tendant à modifier la situation fiscale des ostréiculteurs et la taxation des produits ostréicoles.

VI. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de la justice et de législation le mercredi 13 février 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

Examen de la demande de discussion d'urgence présentée par M. Souquès pour sa proposition de résolution (n° 2595) tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 52-7 du 3 janvier 1952 portant extension d'une indemnité du conseil d'Etat. — Nomination du rapporteur.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission des territoires d'outre-mer le mercredi 13 février 1952, à quinze heures (local de la commission n° 254):

Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 2568) de M. Savary tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 19 du décret du 23 avril 1951 fixant le statut des administrateurs de la France d'outre-mer.

Convocation de bureau.

Le 1er bureau se réunira le jeudi 14 février 1952, à quatorze heures trente (local de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions n° 219):

Suite de l'examen du dossier de validation des élections de la Guadeloupe.

Réunions de commissions du mardi 12 février 1952.

Commission des affaires économiques, à dix-sept heures. — Local n° 263.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures trente. — Local n° 264.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à onze heures et seize heures. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 12 février 1952

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I — M. Hélime demande à M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones, comment il entend donner suite au vœu du Parlement exprimé en 1950 et 1951 et tendant à décider le droit des receveurs et chefs de centre des postes, télégraphes et téléphones à la gratuité du logement par nécessité absolue de service; rappelle qu'à la suite d'un refus de M. le ministre des finances et des affaires économiques de donner suite à ses votes, le Parlement a confirmé sa volonté dans l'article 4 de la loi du 24 mai 1951; qu'il semble que les services du budget tentent par divers moyens de refuser aux receveurs des postes, télégraphes et téléphones l'avantage qu'ils tenaient de la loi; qu'il serait bon de préciser, d'une manière définitive, si les receveurs des postes, télégraphes et téléphones ont droit ou non à la gratuité du logement. (N° 270.)

II. — M. Deutschmann expose à M. le ministre de l'industrie et de l'énergie que diverses allégations ont été lancées au sujet de la fourniture par feeder à la région parisienne de gaz de ville provenant de l'Est; que, selon ces allégations, le projet en cause nuirait à l'économie et à l'indépendance nationales; et demande, en conséquence: 1° quelle sera l'origine exacte du gaz livré et le pourcentage de fourniture de chaque région productrice intéressée; 2° si certaines usines à gaz de la région parisienne seront affectées par cette opération, en particulier l'usine de Gennevilliers de la régie intéressée du gaz de la banlieue de Paris aura à subir une réduction d'activité; 3° s'il est exact que la région parisienne manquera de coke du fait de l'opération projetée et qu'il sera nécessaire de couvrir les besoins par du coke acheté en Allemagne de laquelle nous deviendrions tributaires, comme d'ailleurs en ce qui concerne le gaz lui-même et ses sous-produits, tel le goudron; 4° quelle sera la production des usines de la région parisienne en gaz et coke après les aménagements nécessités par l'adduction projetée du gaz de l'Est; 5° si cette adduction aura des répercussions favorables pour les consommateurs; 6° quels sont les motifs justifiant cette vaste opération. (N° 272.)

III. — M. Ernest Pezet demande à M. le ministre des affaires étrangères si, et dans quelle mesure, la revision envisagée du traité de paix avec l'Italie affecte la situation de la vallée d'Aoste quant aux garanties et sauvegardes formulées dans les articles 15 et 16 dudit traité. (N° 274.)

IV. — M. Loison rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que la circulaire interministérielle n° 460 concernant la rémunération des instituteurs chargés des cours donnés en dehors des heures de service, prévoit que la collecte des fonds et la surveillance des présences seront prises en charge par les municipalités; et lui demande, en raison des multiples protestations des maires, si une telle décision, qui leur crée de nombreuses difficultés, ne pourrait être rapportée. (N° 275.)

V. — M. Chazette demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale quelles dispositions il a prises ou compte prendre personnellement ou en liaison avec ses collègues intéressés pour appliquer l'article 4 de la loi du 27 mars 1951 d'après lequel les demandes présentées par les économiquement faibles devront être réglées dans les trois mois de leur dépôt. (N° 263.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Michel Debré et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à inviter le Gouvernement à créer des facultés ouvrières de culture et de technique. (N°s 650 et 877, année 1951. — M. Estève, rapporteur.)

Documents mis en distribution le mardi 12 février 1952.

N° 893 (année 1951). — Proposition de résolution de M. Le Basser relative à l'organisation d'une confédération européenne.

N° 40. — Proposition de résolution de M. Courrière tendant à accorder une aide aux victimes des inondations de l'Aude.

N° 42. — Proposition de résolution de M. Bretes tendant à accorder une aide aux victimes des calamités atmosphériques de la Gironde, des Landes, du Gers et de la Haute-Garonne.

N° 43. — Proposition de résolution de M. Patient tendant à accorder une aide aux habitants de l'anse de Kourou (Guyane) victimes des tempêtes.

N° 45. — Proposition de résolution de M. Naveau tendant à augmenter et uniformiser le taux des allocations de chômage.

N° 48. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la Belgique, la France et l'Italie sur la sécurité sociale.

N° 49. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord (nouvelle délibération).

N° 50. — Projet de loi complétant le code pénal par un article 367.

N° 51. — Projet de loi portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt (Algérie).

N° 52. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant au maintien en activité de certains fonctionnaires titulaires des services publics.

N° 53. — Proposition de loi de M. Bousch relative à la détermination du statut des « patriotes alsaciens ou mosellans déportés ».

N° 56. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la France et le Conseil de l'Europe sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel dudit Conseil.

N° 57. — Projet de loi autorisant la ratification de la convention générale entre la France et le Danemark sur la sécurité sociale.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 13 février 1952, à quinze heures (salon de la commission):

I. — Audition de M. André Philip sur le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier.

II. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 13 février 1952, à onze heures (local n° 207):

I. — Organisation de la mission d'enquête sur le problème scolaire en Algérie. — Désignation des membres de la délégation.

II. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 14 février 1952, à dix heures trente (local n° 221):

Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 51, année 1952) portant création d'une justice de paix à compétence étendue à Touggourt;

Le projet de loi (n° 52, année 1952) tendant au maintien en activité, au delà de la limite d'âge, de certains agents de l'Etat;

La proposition de loi (n° 59, année 1952) tendant à refuser l'homologation de la décision n° 51-A-17, votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session ordinaire de mai-juin 1951, relative à la parité de traitement entre les fonctionnaires algériens et métropolitains, et à déterminer les éléments de la rémunération des fonctionnaires algériens.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se tiendra le jeudi 14 février 1952, à dix heures (local n° 202):

I. — Audition éventuelle du rapport de M. Bertaud sur le projet de loi (n° 825, année 1951) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les postes, télégraphes et téléphones.

II. — Organisation du débat concernant la question orale avec débat de M. J. Pouget sur la politique actuelle du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

III. — Questions diverses.

La commission de la presse, de la radio et du cinéma se réunira le jeudi 14 février 1952, à dix heures (local n° 201):

I. — Examen des incidents du centre national de la cinématographie.

II. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mardi 12 février 1952.

6e bureau, à quinze heures. — Local n° 221.

Commission des finances, à quinze heures trente. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 12 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Jean Scelles, Boisdon, Jacobson, Laurent-Eynac, Le Brun Kéris, René Moreux et de Peretti tendant à inviter le Gouvernement à autoriser d'urgence l'ouverture d'une ligne aérienne desservant les oasis d'Algérie. (Nos 4 et 56, année 1952. — M. Meyer, rapporteur; avis de la commission de la défense de l'Union française.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Paul Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi: *a*) rendant applicables aux travailleurs algériens de l'industrie et du commerce les prestations familiales prévues par la loi du 22 août 1946 et les textes subséquents; *b*) instituant pour ces travailleurs des allocations logement; *c*) instituant le régime des allocations familiales agricoles en Algérie. (Nos 299, année 1949, et 307, année 1951. — M. Paul Catrice, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 85 sur l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains. (Nos 267, année 1951, et 49, année 1952. — M. Begarra, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 84 concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains. (Nos 268, année 1951, et 55, année 1952. — Mme Marianne Verger, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 82 concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains. (Nos 269, année 1951, et 47, année 1952. — M. Paul Catrice, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 12 février 1952.

N° 35 (1). — Avis par M. Said Ali Coubèche au nom de la commission de politique générale, sur la proposition (n° 140, année 1951) de M. Cortinchi tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en vue d'instituer des budgets de cercles dans les territoires d'outre-mer.

N° 45 (1). — Proposition de M. Jousselin tendant à l'institution d'un système de garanties économiques formelles entre les pays d'outre-mer et la France métropolitaine (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 46 (1). — Proposition de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement à présenter à l'Assemblée de l'Union française un rapport sur l'organisation et la situation financière des pays et peuples d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 47 (1). — Rapport par M. Paul Catrice au nom de la commission des affaires sociales, sur la demande d'avis (n° 269, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le convention n° 82 concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains.

N° 49 (1). — Rapport par M. Begarra au nom de la commission des affaires sociales, sur la demande d'avis (n° 267, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale n° 1210) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 85 sur l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains.

N° 52 (1). — Proposition de M. Jousselin tendant à la participation de la métropole aux travaux d'archéologie en Afrique française (renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

N° 55 (1). — Rapport par Mme Marianne Verger au nom de la commission des affaires sociales, sur la demande d'avis (n° 268, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale n° 1213) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 84 concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains.

N° 56 (1). — Rapport par M. Meyer au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 4, année 1952) de M. Jean Scelles tendant à inviter le Gouvernement à autoriser d'urgence l'ouverture d'une ligne aérienne desservant les oasis d'Algérie.

N° 329/1954 (1). — Proposition de M. Scelles tendant à la modification de l'article 368 du code civil sur la légitimation adoptive dans la métropole, l'Algérie, dans les départements et territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission de la législation, de la justice et des affaires administratives et domaniales).

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 11 février 1952.

Convocations de commissions.

La commission d'instruction se réunira le vendredi 15 février 1952, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Demande en autorisation de poursuites (n° 219, année 1951) contre M. Messaï Taïeb. — M. Marguerittе, rapporteur.

II. — Demande en autorisation de poursuites (n° 253, année 1949) contre M. Nignan. — M. Rosenfeld, rapporteur.

III. — Demande en autorisation de poursuites (n° 128, année 1950) contre M. Piot. — Rapport provisoire de M. Rosenfeld.

IV. — Demande en autorisation de poursuites (n° 95, année 1951) contre M. Boiteau. — Rapport provisoire de M. Rosenfeld.

V. — Exposé du président de la commission sur les conditions dans lesquelles s'instruisent les affaires engagées contre notre collègue M. Barbé, à la suite des résolutions (n°s 49 et 50, année 1950) autorisant les poursuites.

VI. — Communication du président de la commission sur l'état des demandes en autorisation de poursuites en suspens devant l'Assemblée nationale.

Rectificatif.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le jeudi 14 février 1952, à dix heures trente (local n° 120), et non le mercredi 13 février 1952, à dix heures, à Paris, comme il avait été prévu.

I. — Examen du rapport supplémentaire de M. Alfred Bour sur la proposition (n° 60, année 1951) tendant à la suppression de la limite d'âge des notaires dans les Etablissements français de l'Inde, proposition renvoyée à la commission après opposition de l'auteur au vote sans débat.

II. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 213, année 1951) concernant un projet de décret modifiant les articles 1er et 3 du décret du 29 septembre 1928 réglementant le domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique occidentale française.

III. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 303, année 1951) concernant un projet de décret rendant applicable aux Etablissements français de l'Océanie la loi n° 48-610 du 3 avril 1948 mettant fin à la prorogation ou à la suspension des délais relatifs aux transcriptions immobilières, aux inscriptions de privilèges d'hypothèques ou de nantissement et au renouvellement de ces inscriptions.

IV. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 301 année 1951) concernant un projet de décret modifiant, en ce qui concerne les Etablissements français de l'Océanie, les dispositions du décret du 30 décembre 1937 concernant le régime de la transcription.

V. — Examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 348, année 1951) concernant un projet de décret portant statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements en Afrique équatoriale française.

VI. — Etude du projet de rapport de M. Randretsa sur la proposition (n° 186,année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à la protection de l'enfant en danger dans les territoires d'outre-mer et à la réorganisation du droit de la délinquance juvénile dans ces mêmes territoires.

VII. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE FÉVRIER 1952

Séances des mardi 12 février 1952 et jours suivants.

Ordre du jour.

1. — Proposition de résolution relative à la réduction des abattements de zones en agriculture. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Rius, au nom de la commission des affaires sociales.

2. — Rapport sur la 6e session de l'O. A. A., présenté par M. Lamour.

3. — Questions diverses.

NOTA. — La session durera probablement deux jours.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

Les éditions de La Documentation Française viennent de publier le

RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN 1950-1951

réalisé et mis au point par le Comité interministériel de l'alimentation et de l'agriculture.

Ce rapport comprend quatre parties:

A. — Situation générale et importance:
   1. Revenu de l'agriculture.
   2. Revenu national.

B. — Progrès et évolution:
   1. Agriculture proprement dite.
   2. Pêches maritimes et en eau douce.
   3. Forêts et produits forestiers.
   4. Vie rurale.

C. — Marketing et distribution (évolution et politique des prix agricoles; normalisation et contrôle de la qualité; marchés des céréales, de la viande et du lait; situation des échanges agricoles).

D. — Examens de sujets choisis:
   1. Mesures destinées à encourager l'utilisation des fournitures et de l'équipement agricoles et forestiers.
   2. Programmes pratiques de nutrition (améliorations du niveau de nutrition et mesures prises pour réduire les pertes alimentaires).

Le **Rapport annuel sur l'état de l'alimentation et de l'agriculture en 1950-1951** est présenté sous la forme d'un ouvrage broché, couverture cartonnée, de 286 pages, format 21×27.

Prix de l'ouvrage: **700** F. franco de port. Commandes accompagnées de leur montant à adresser à *La Documentation Française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de Loir-et-Cher.

Un poste de commis titulaire est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de Loir-et-Cher.

Les commis titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Corrèze.

Un poste de commis est actuellement vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de la Corrèze.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la population ou de la santé, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la sixième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la sixième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 13 février 1952, à vingt heures trente, en présence du public.

(Supplément.)

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1951 et le 30 novembre 1951

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1951 les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	148.423
Pendant les onze premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	16.358.292
Soit un total de	16.506.715
Les dépenses ont atteint	16.284.609
Par suite, au 30 novembre 1951 les encaisses du Trésor s'élevaient à	222.106

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

CADRE II. — **Résumé général des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	millions de francs			
Budget 1950 période complémentaire	90.313	30.124	»	»
Budget 1951 période d'exécution	2.336.499	2.221.455	225.451	209.826
Investissements financiers (consolidations diverses)	4.896	»	4.042	»
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	614.394	604.584	57.083	48.255
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers	241.257	222.587	27.673	10.892
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	234.548	197.571	26.523	59.897
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	1.535.902	1.568.534	191.815	185.942
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	3.763.386	3.785.321	395.752	336.249
Opérations des collectivités administratives	4.371.249	4.429.747	448.114	467.985
Opérations des autres correspondants	1.310.136	1.300.764	130.875	132.003
Emissions et remboursements d'emprunts	1.520.508	1.724.798	119.235	164.829
Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés (cadre XIV)	261.621	267.057	44.078	44.581
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	12.780	»	(—) 1 193
Total	16.284.609	16.358.292	1.670.641	1.739.206

CADRE III. — **Décomposition des encaisses.**

NUMÉRO d'ordre		AU 1er janvier 1951	AU 30 novembre 1951	AU 31 octobre 1951
		millions de francs	millions de francs	millions de francs.
1	Numéraire conservé par les comptables	20.417	25.327	22.354
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	2.561	100	62
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	6.725	1.969	16.240
2 ter	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	200	»	»
2 quater.	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	12.000	15.000	15.000
2 quinquies	Fonds provenant des emprunts contractés auprès de banques américaines et déposés au compte du fonds de stabilisation des changes à la Banque de France	30.480	»	»
3	Compte courant du Trésor à la banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques d'outre-mer	2.016	35.095	32.728
4	Devises et francs à l'étranger	18.733	18.428	20.456
4 bis	Marks et schillings	11.442	16.878	16.375
5	Traites et valeurs mobilisables	41.859	109.409	30.309
	Total	148.423	222.106	153.521

(Supplément. — Fin.)

CADRE IV. — Recettes et dépenses du budget général.

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs.			
	A. — BUDGET 1950. — PERIODE COMPLEMENTAIRE				
	Recettes du budget précédent.				
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	(6) 28.026	»	»
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(4)(—) 4.604	»	»
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	(5)(—) 3.362	»	»
9	Ressources exceptionnelles	»	10.064	»	»
	Dépenses du budget précédent (1).				
11	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	42.521	»	»	»
12	Reconstruction et équipement	33.052	»	»	»
13	Réparations des dommages de guerre et investissements productifs (versements à la caisse autonome de reconstruction)	14.739	»	»	»
	Total A	90.313	30.124	»	»
	B. — BUDGET 1951. — PERIODE D'EXECUTION (2)				
	I. — RECETTES				
15	Contributions directes	»	612.057	»	131.173
16	Enregistrement	»	111.633	»	11.564
17	Impôt de solidarité nationale	»	1.336	»	128
18	Douanes	»	181.837	»	20.341
19	Contributions indirectes	»	46.401	»	4.980
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	687.898	»	78.704
21	Taxe sur les transactions	»	176.035	»	19.207
22	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	(7) 66.680	»	20.504
23	Produits divers	»	109.540	»	9.836
25	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	3.326	»	91
26	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	57.348	»	5)(—)16.386
	Premier total	»	2.054.091	»	279.941
	Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) :				
30	Article 4, § 6, alinéa c	»	135.000	»	18.000
31	Diverses affectations	»	»	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	(8) 19.091	»	(8)(—) 20
33	Prélèvement exceptionnel	»	1.345	»	98
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	4.881	»	456
35	Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	»	3.182	»	187
38	Recettes diverses	»	6.862	»	574
	Deuxième total	»	170.364	»	19.885
	II. — DÉPENSES (3)				
	a) *Services de l'Etat.*				
40	Service des emprunts	114.760	»	13.998	»
41	Service des pensions	269.976	»	25.452	»
42	Dépenses des ministères	1.192.896	»	132.962	»
43	Reconstruction et équipement	212.650	»	17.429	»
	Premier total	1.790.276	»	189.831	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*				
45	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	249.045	»	8.163	»
46	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	31.442	»	1.844	»
47	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	40.376	»	»	»
48	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	6.200	»	»	»
51	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	210.820	»	21.925	»
52	Autres opérations de prêts	38.340	»	3.688	»
	Deuxième total	546.223	»	35.620	»
	Total B	2.336.499	2.224.455	225.451	299.826
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	2.426.812	2.254.579	225.451	299.826
	Dont en devises et francs à l'étranger	37.554	1.596	3.118	180

(1) En vertu des dispositions de l'article 14 de la loi n° 51-489 du 30 avril 1951, les dépenses imputables sur les crédits supplémentaires ouverts après le 10 février 1951 au titre de l'exercice 1950 sont imputées à des chapitres spéciaux ouverts au budget de l'exercice 1951.
(2) Les recettes du budget de l'exercice 1951 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951.
(3) Y compris les dépenses figurant à des comptes d'attente.
(4) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(5) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente.
(6) Dont 6.816 versés par la caisse autonome d'amortissement.
(7) Dont 45.600 versés par la caisse autonome d'amortissement.
(8) Réduction provenant de rectifications dans les écritures centrales.

Cadre V. — Investissements financiers. (Consolidations diverses.)

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs			
58	Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor	(1) 3.948	»	3.948	»
59	Subventions pour travaux d'équipement rural	510	»	86	»
60	Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés	408	»	8	»
	Total	4.896	»	4.042	»

(1) Cf. notes du cadre VIII.

Cadre VI. — Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs			
	A. — Comptes de commerce				
61	Subsistances militaires	11.909	8.960	1.310	794
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	858	1.294	22	»
66	Fonds national d'aménagement du territoire	31	»	»	»
68	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine	145.096	148.899	5.866	7.809
69	Fonds de modernisation et d'équipement	243.018	225.019	32.169	21.924
74	Opérations diverses	1.850	3.306	247	611
	Total du paragraphe A	402.732	387.478	39.615	31.238
	B. — Comptes financiers d'affectation spéciale				
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant)	30.365	30.898	3.906	3.489
76	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne	4.850	5.100	15	441
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile	3.108	3.693	324	420
78	Fonds forestier national	2.064	2.820	395	540
79	Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale	6.202	7.780	452	723
81	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	6.768	5.695	914	»
82	Fonds de défense nationale	81.049	81.049	2.938	2.938
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	30.600	30.600	5.463	5.463
84	Dépenses diverses effectuées au moyen de la contre-partie de l'aide américaine	3.497	»	»	»
87	Opérations diverses	138	3.067	3	754
	Total du paragraphe B	168.731	170.792	14.410	14.738
	C. — Comptes en liquidation				
91	Service des importations et des exportations	8.028	26.849	30	1.433
93	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre	883	135	85	7
96	Liquidation des organismes professionnels	»	5.000	»	»
100	Opérations diverses	23	57	1	12
	Total du paragraphe C	8.934	32.041	116	1.452
	D. — Apurements comptables (pour ordre)				
101	Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948	13.689	1.328	1.052	»
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire	20.108	4.852	1.890	837
104	Subvention à la Société nationale des chemins de fer français	»	8.093	»	»
105	Opérations diverses	200	»	»	»
	Total du paragraphe D	33.997	14.273	2.942	837
	Total général	614.394	604.584	57.083	48.255
	Dont en devises et francs à l'étranger	3.060	726	1.179	»

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951.	
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
111	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 141.966	(2) 138.110	19.074	4.703
112	Frais exposés par le gouvernement des Etats-Unis pour l'application des accords d'aide	6.958	6.958	475	475
113	Contribution américaine au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.	5.500	2.049	»	»
114	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France p/c de gouvernements étrangers...	51.872	28.204	4.291	2.588
116	Compte d'emploi des devises attribuées au Trésor en exécution de divers accords.	353	311	»	»
117	Opérations résultant de l'accord conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande	121	»	»	»
118	Compte d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements alliés.	7.254	6.528	25	4.870
424	Opérations diverses	4	55	»	55
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
425	Pertes et bénéfices de change	21.764	20.782	3.573	85
426	Emission de billets du Trésor libellés en francs, dans les territoires occupés	100	610	1	156
427	Conversion de francs et billets du Trésor libellés en francs contre marks ou schillings ou inversement	260	387	17	104
428	Fonds de stabilisation de la France d'outre-mer	28	266	»	48
429	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	2.810	2.745	198	200
430	Provision versée à la caisse autonome d'amortissement pour le remboursement progressif d'avoirs placés au Trésor par les banques centrales des pays membres de l'Union européenne de payements	»	15.093	»	548
431	Compte d'opérations monétaires et de règlements avec les Etats associés d'Indochine	2.100	»	»	»
434	Opérations diverses	167	489	19	»
	Total	241.257	222.587	27.673	10.892
	Dont en devises et francs à l'étranger	9.305	3.058	223	260

(1) Plan Marshall : 141.905. Colis dons : 61.
(2) Plan Marshall : 138.110.

CADRE VIII — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951	
		Dépenses.	Recettes	Dépenses.	Recettes
		millions de francs.			
136	Aux budgets annexes	21.015	254	1.200	»
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	35.000	446	4.000	»
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	69	47	»	»
139	A la Société nationale des chemins de fer français	5.000	24.999	»	»
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	135.744	153.524	12.704	48.908
141	Aux collectivités métropolitaines	10.039	(1) 11.681	3.102	7.492
142	Aux territoires et services d'outre-mer	723	252	»	»
143	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	22	»	1
144	A divers organismes, services privés ou particuliers	22.059	1.120	5.221	92
145	A des gouvernements ou services étrangers	»	(2) 3.000	»	3.000
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger.	4.899	2.529	296	404
	Total	234.548	197.571	26.523	59.897
	Dont en devises et francs à l'étranger	3.979	1.196	296	314

(1) Dont 948 millions d'avances consolidées (cf. cadre V, ligne 58).
(2) Avances consolidées (cf. cadre V, ligne 58).

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (1).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs.			
151	Postes, télégraphes et téléphones (1) (cf. pp. 1832 et 1833)	1.255.016	1.273.118	156.397	156.927
152	Caisse nationale d'épargne (1)	14.666	13.780	2.370	464
153	Service des poudres et des essences (1)	21.000	25.995	3.192	1.988
154	Services industriels de l'armement (1)	167.666	167.232	23.527	13.770
155	Radiodiffusion nationale (1)	8.119	8.680	624	1.334
156	Prestations familiales agricoles (1)	60.747	60.589	5.105	10.007
158	Monnaies et médailles (2)	5.036	5.887	248	805
159	Imprimerie nationale (2)	2.802	2.510	311	618
162	Légion d'honneur (1)	841	734	39	2
163	Ordre de la Libération (1)	9	9	2	»
	Total	1.535.902	1.558.534	191.815	185.912
	Dont en devises et francs à l'étranger	4.691	1	608	»

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, des services de l'armement, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III), les recettes et les dépenses du cadre IX décrivent les opérations des budgets annexes (période complémentaire 1950 et période d'exécution 1951).

CADRE X. — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (1).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs.			
171	Caisse des dépôts et consignations	1.718.944	1.708.110	189.034	153.359
172	Caisse autonome d'amortissement	259.896	267.266	35.640	27.479
173	Crédit national	527.809	532.449	52.687	62.635
173 bis	Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction)	477.297	486.798	39.014	8.163
174	Office des changes	1.234	1.086	121	2
175	Société nationale des chemins de fer français	311.280	320.901	22.931	25.240
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	87.992	74.709	12.457	7.033
177	Service des alcools	36.558	51.012	7.387	3.858
178	Caisse nationale de crédit agricole	109.192	105.941	9.784	8.895
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	4.633	5.385	579	»
180	Office des biens et intérêts privés	196	1.404	17	908
181	Caisse des invalides de la marine	9.147	17.198	2.123	54
182	Office national interprofessionnel des céréales	18.232	21.394	2.050	7.574
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	3.256	3.300	341	379
189	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial.	140.193	134.298	14.743	13.779
190	Divers établissements nationaux à caractère administratif	57.527	54.079	6.844	6.861
	Total	3.763.386	3.785.324	395.752	326.219
	Dont en devises et francs à l'étranger	25.966	2	1.365	1

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

CADRE XI — **Opérations des collectivités administratives (1).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs			
191	Départements	221.500	233.491	19.619	24.898
192	Communes et établissements locaux	635.562	663.577	68.934	80.198
193	Territoires d'Afrique du Nord	2.573.124	2.569.285	286.557	286.068
194	Territoires d'outre-mer	740.697	759.660	59.404	64.154
195	Etablissements régionaux	80.152	82.033	7.834	6.385
196	Gouvernement de la Sarre	120.214	121.671	5.766	6.296
	Total	4.371.249	4.429.717	448.114	467.985
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.577	»	205	»

(1) Les territoires d'Afrique du Nord et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et coloniaux utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1950, période d'exécution du budget 1951, comptes hors budget).

CADRE XII — **Opérations des autres correspondants.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs			
201	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	283.105	287.429	28.426	30.054
202	Autres dépôts au Trésor	546.631	549.657	48.135	45.318
203	Fonds consignés au Trésor par divers	150.161	144.170	21.310	25.330
204	Opérations de recouvrements et d'encaissements divers pour compte de particuliers	5.344	5.312	1.169	1.412
205	Opérations de bourse pour compte de particuliers	2.113	2.179	217	229
206	Transferts de fonds et décaissements provisoires pour compte de particuliers	8.321	9.789	925	942
207	Reliquats appartenant à des particuliers	230.618	234.340	23.894	28.079
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	16.283	22.779	2.205	9.036
219	Comptes d'opérations avec diverses banques des territoires d'outre-mer	61.395	39.833	4.030	1.288
225	Opérations diverses	6.165	5.306	564	665
	Total	1.310.136	1.300.764	130.875	132.003
	Dont en devises et francs à l'étranger	8.813	8.351	1.158	784

CADRE XIII — **Emissions et remboursements d'emprunts.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	I. — DETTE INTERIEURE	millions de francs			
	A. — EMPRUNTS AMORTISSABLES				
236	Emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation	93	2.019	6	8
	B. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
246	Emprunts divers auprès de la Caisse des dépôts	»	35.528	»	9.458
247	Emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés	»	7.761	»	323
248	Titres d'annuités émis pour le règlement des indemnités d'éviction	»	282	»	22
249	Titres d'annuités émis en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	»	540	»	86
	C. — EMPRUNTS A MOYEN TERME ET A COURT TERME				
252	Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction	»	28.351	»	2.997
257	Bons de la libération	8.876	»	682	»
258	Bons de la reconstruction	6.163	4.686	395	370
259	Bons du Trésor à 1 an ou 2 ans d'échéance (1)	371.168	313.243	29.821	14.223
260	Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours (1)	»	35.859	»	933
261	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	74.406	17.252	4.486	»
262	Bons de la défense nationale à intérêt progressif	12.048	66.224	971	»
263	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	8.367	100.243	2.629	13.883
265	Traites émises en règlement de dépenses publiques	144.334	194.818	12.338	26.222
266	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie A	»	1.855	»	1.855
267	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie B	»	964	»	964
268	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie C	»	18.722	»	18.722
	A reporter	625.455	828.307	51.328	90.056

(1) Depuis le 9 novembre 1951 ces bons ne sont plus émis en comptes courants.

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs			
	Reports	625.455	828.307	51.528	90.056
	D. — EMPRUNTS AUPRÈS DES BANQUES D'ÉMISSION				
271	Avances consenties au Trésor par la Banque de France (conventions des 29 septembre 1938, 29 février, 9 juin 1950, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947)	798.700	812.100	61.000	67.400
279	Avances consenties au Trésor par la Banque de l'Algérie et de la Tunisie (conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944)	48.000	41.400	5.500	3.800
284	Avances consenties au Trésor par la caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 1er juillet 1944)	28.122	30.524	807	3.583
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	A. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
299	Crédits consentis par l'Export-Import Bank (contrat du 18 décembre 1950)	»	3.639	»	»
300	Crédits consentis par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	»	78	»	»
	B. — EMPRUNTS A MOYEN TERME, A COURT TERME ET A VUE				
307	Emprunt de 25 millions de dollars auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	17.500	8.750	»	»
313	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	2.031	»	»	»
314	Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	600	»	600	»
	Total	1.520.408	1.724.798	119.235	164.839
	Dont en devises et francs à l'étranger	8.750	»	»	»

CADRE XIV. — **Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés.**

I. — *Situation d'ensemble.*

	MARKS	SCHILLINGS	CONTRE-VALEUR en francs
	en millions.	en millions.	en millions.
Au 1er janvier 1951, les encaisses du Trésor en marks et schillings s'élevaient à	136	4	11.442
Pendant les onze premiers mois de l'année :			
Les recettes effectives ont atteint	1.540	217	267.057
Les recettes d'ordre se sont élevées à	1.491	129	
Soit un total de	3.167	350	278.499
Les dépenses effectives ont atteint	1.483	170	261.621
Les dépenses d'ordre se sont élevées à	1.491	129	
Soit un total de dépenses de	2.974	299	
Par suite, au 30 novembre 1951, les encaisses du Trésor en marks et schillings s'élevaient à	193	51	16.878

II. — ***Résumé général des recettes et des dépenses effectives faites en marks et schillings dans les territoires occupés.***

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ENTRE LE 1er JANVIER et le 30 novembre 1951.			
	Marks.		Schillings.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions.	millions.	millions.	millions.
Services financiers des opérations effectuées en marks et en schillings	173	202	126	174
Opérations effectuées pour le compte de divers correspondants	1.310	1.338	44	43
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	»	»	»
Total	1.483	1.540	170	217

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs
Au 1er janvier 1951, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	18.733
Pendant les onze premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	14.930
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	89.286
Soit un total de	122.949
Les dépenses ont atteint	104.521
Par suite, au 30 novembre 1951, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	18.428

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	millions de francs			
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	37.551	1.596	3.118	180
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI)	3.060	726	1.179	5
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII)	9.305	3.058	223	260
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII)	3.979	1.196	296	314
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX)	4.691	1	608	»
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (cadre X)	25.966	2	1.365	1
Opérations des collectivités administratives (cadre XI)	1.577	»	205	»
Opérations des autres correspondants (cadre XII)	8.813	8.351	1.158	784
Emissions et remboursements d'emprunts (cadre XIII)	8.750	»	»	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	826	»	(—) 295	»
Total	104.521	14.930	7.857	1.589

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 30 NOVEMBRE 1951

CADRE A — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Pendant les onze premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint	16.867.429
Leurs dépenses ont atteint	16.847.508
Soit un excédent de recettes de	19.921
représenté : à concurrence de (+) 1.819 millions. par une augmentation des encaisses des comptables des postes.	
à concurrence de (+) 18.102 millions. par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.	

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 30 novembre 1951.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de novembre 1951.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	millions de francs			
Opérations concernant le budget général:				
Exercice 1950. — Période complémentaire	»	»	»	»
Exercice 1951. — Période d'exécution	77.993	10.506	7.615	21
Règlements avec le Trésor	11.070	80.178	6	7.415
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et remboursements	59.158	99.630	5.933	9.612
Règlements avec le Trésor	98.416	58.218	9.494	5.937
Avances du Trésor: remboursements au Trésor	4.161	»	»	»
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):				
Exercice 1950. — Période complémentaire	19.113	6.861	»	»
Exercice 1951. — Période d'exécution	129.106	134.365	12.678	16.603
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives (1)	96.850	116.050	10.212	11.553
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	116.930	97.040	14.736	15.297
Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations	10.539	13.118	95	281
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	536	678	25	170
Opérations concernant les collectivités administratives	4.205	4.422	543	410
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	4.638.202	4.646.813	532.804	538.129
Mandats internationaux	33.786	39.246	2.803	3.573
Autres opérations p/c de particuliers	47.058	47.703	4.756	4.077
Opérations concernant les offices étrangers	169.730	137.449	16.258	11.054
Comptes courants postaux (2)	11.330.652	11.372.987	1.243.886	1.214.274
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	2.165	»	1.058
Totaux généraux	16.847.508	16.867.429	1.861.874	1.859.457

(1) Dont 93.610 millions de « retraits » et 114.168 millions de « dépôts ».
(2) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

	Du 1er janvier au 30 novembre 1951.		Pendant le mois de novembre 1951.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	millions de francs			
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	63.498	»	32.091	»
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	48.091	»	12.600
Autres comptes de règlements	2.698	»	»	18.961
Totaux	66.196	48.091	32.091	31.561
Soit un excédent... de dépenses de	18.102	»	530	»
Soit un excédent... de recettes de	»	»	»	»

Correspondant à l'excédent de recettes des opérations mentionnées page 1829, au cadre IX « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

A. — SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1951

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.** (En millions de francs.)

CATEGORIES DE DETTE	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie (1).		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation.	
I. — *Dette intérieure.*						
Dette perpétuelle (cadre II)	349.062	»	»	47	»	349.015
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	311.052	93	2.019	8.214	»	304.764
Dette remboursable par annuités (cadre IV)	356.323	»	44.111	10.343	3.248	392.339
Dette à moyen terme et à court terme (cadre V)	55.964	»	28.351	6.320	»	77.995
Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières (cadre VI)	1.098.514	635.362	753.836	9.482	10.502	1.227.998
Dette envers les banques d'émission (cadre VII)	674.703	874.822	884.024	»	»	683.905
Total de la dette intérieure	2.845.608	1.500.277	1.712.331	34.406	12.750	3.036.006
II. — *Dette extérieure.*						
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	14.064	»	»	598	»	13.466
Dette remboursable par annuités (cadre IX)	1.040.129	»	3.717	21.200	4	1.022.647
Dette à moyen terme, à court terme et à vue (cadre X)	233.183	20.131	8.750	1.265	1.460	221.997
Total de la dette extérieure	1.287.376	20.131	12.467	23.063	1.464	1.258.110
Total général de la dette publique	4.132.984	1.520.408	1.724.798	57.469	14.214	4.294.116

(1) DEVELOPPEMENT DES MOUVEMENTS N'AYANT PAS AFFECTE LA TRESORERIE	DIMINUTION	AUGMENTATION
I		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	18.181	»
Titres échangés contre des titres de rente viagère	186	»
Titres repris en payement de droits de mutation et en libération de souscriptions à des emprunts	3.791	»
Variation de diverses catégories de dettes remboursables par annuités	358	2.024
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues à rembourser au 31 décembre 1950	»	10.281
Valeurs échues restant à rembourser au 30 novembre 1951	8.789	»
Variation du montant des émissions dont le montant est versé tardivement au Trésor:		
Emissions de décembre 1950 dont le produit a été versé au Trésor en 1951	693	»
Emissions de novembre 1951 dont le produit a été versé au Trésor en décembre 1951	»	221
Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français	789	224
Premier total	32.787	12.750
Variation de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement (amortissement contractuel des obligations et titres échangés contre des titres de rente viagère)	1.143	»
Variation de la dette propre du budget des postes, télégraphes et téléphones	476	»
Deuxième total	1.619	»
Total des mouvements de la dette intérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	34.406	12.750
II		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	22.657	»
Prise en charge d'une nouvelle dette	»	4.019
Perte et bénéfice de change	6	1
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950	»	441
Valeurs échues restant à rembourser au 30 novembre 1951	400	»
Total des mouvements de la dette extérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	23.063	1.461
Total général des mouvements n'ayant pas affecté la trésorerie	57.469	14.211

I. — DETTE INTERIEURE

CADRE II — Dette perpétuelle. (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
Rentes 3 p. 100	44.953	»	»	(1) 47	»	44.906
Rentes 5 p. 100 1949	304.109	»	»	»	»	304.109
Totaux	349.062	»	»	47	»	349.015

(1) Rentes échangées contre des titres de rente viagère.

CADRE III. — Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse. (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
1° Rentes et obligations amortissables:						
Rentes 3 p. 100 1878, 75 ans	448	»	»	(1) 149	»	299
Rentes 5 p. 100 1920-1950, 60 ans, remboursables à 150 F	12.570	»	»	(1-2) 414	»	12.156
Obligations 4 1/2 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.712	»	»	(2) 3	»	6.709
Obligations 4 p. 100 1934-1951, 50 ans, remboursables à 110 F	5.847	»	»	(1-2) 169	»	5.678
Obligations 4 1/2 p. 100 1935, 30 ans	681	»	»	(1) 36	»	645
Rentes 3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.429	»	»	(1-2) 50	»	3.379
Rentes 3 1/2 p. 100 1942, 60 ans	7.338	»	»	(1-2) 75	»	7.263
Obligations 3 1/2 p. 100 mai, juillet et octobre 1943, 30 ans	5.128	»	»	(1-2) 153	»	4.975
Obligations 3 1/2 p. 100 février 1944, 30 ans	2.646	»	»	(1-2) 88	»	2.558
Rentes 3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	23.290	»	»	(1-2) 353	»	22.937
Emprunt libératoire 1948, 10 ans	84.341	93	2.019	(3) 3.791	»	82.476
2° Obligations émises par le Crédit national pour le compte de l'Etat:						
4 p. 100 1941, 50 ans	11.361	»	»	(1) 141	»	11.220
3 1/2 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.142	»	»	(1) 60	»	5.082
3 1/2 p. 100, octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.247	»	»	(1) 40	»	6.177
3 1/2 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.332	»	»	(1) 72	»	6.260
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	20.869	»	»	(1) 127	»	20.742
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	32.244	»	»	(1) 373	»	31.871
6 p. 100 1950, 30 ans	27.183	»	»	(1) 303	»	26.790
3° Bons amortissables émis par la caisse nationale de crédit agricole:						
4 1/2 p. 100 1935, 25 ans	967	»	»	(1) 108	»	859
4° Obligations de la caisse autonome d'amortissement:						
4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	4.841	»	»	(1-2) 156	»	4.685
4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	25.899	»	»	(1-2) 186	»	25.713
3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	7.603	»	»	(1-2) 801	»	6.802
5° Obligations des postes, télégraphes et téléphones, amortissables en 30 ans:						
4 1/2 p. 100 1929-1948	2.298	»	»	(1) 213	»	2.085
4 p. 100 1941-1951	4.928	»	»	(1) 150	»	4.778
3 1/2 p. 100 1943	2.738	»	»	(1) 113	»	2.625
Totaux	311.052	93	2.019	8.214	»	304.764

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre titres de rente viagère: 5 p. 100 1920-1950: 2; 4 1/2 p. 100 1933-1948: 3; 4 p. 100 1934-1951: 1; 3 p. 100 1942: 2; 3 1/2 p. 100 1942: 7; 3 1/2 p. 100 1943: 3; 3 1/2 p. 100 1944: 1; 3 p. 100 1945: 120; 4 1/2 p. 100 1929-1949 C. A.: 2; 3 1/2 p. 100 1943 C. A.: 60.
(3) Titres repris en payement des droits de mutation: 1.712; titres admis en libération des souscriptions aux emprunts de financement d'équipement rural: 2.079.

CADRE IV. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation.	
1° Capital restant dû sur les annuités remises à la caisse des dépôts et consignations en contre-partie des prêts consentis par elle pour l'application des diverses lois relatives aux institutions de crédit social :						
Loi du 17 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	2.328	»	»	(1) 98	»	2.230
Habitations à bon marché	22.307	»	27.449	(1) 530	»	49.226
Crédit immobilier	8.046	»	7.556	(1) 324	»	15.278
Fonds commun du travail (H. B. M. et C. I.)	186	»	»	(1) 8	»	178
Habitations à bon marché améliorées	318	»	»	(1) 24	»	294
Loyers moyens	232	»	»	(1) 23	»	209
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	268	»	»	(1) 23	»	245
Electrification des campagnes	764	»	»	(1) 17	»	747
Sinistrés du Sud-Ouest	339	»	»	(1) 41	»	298
Crédit agricole :						
Moyen terme	100	»	»	»	»	100
Long terme	227	»	»	(1) 10	»	217
Equipement rural à long terme	945	»	»	»	»	945
Organisation et assainissement du marché de la viande	6	»	»	»	»	6
Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.630	»	»	(1) 54	»	1.576
Amélioration du logement rural	254	»	»	»	»	254
Travaux de circonstance	416	»	»	(1) 16	»	400
2° Capital restant dû à la caisse des dépôts et consignations au titre de l'amortissement d'une somme équivalente à celle :						
a) Des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1942 rachetés en Bourse par cet établissement	93	»	»	(1) 46	»	47
b) Des obligations 7 1/2 p. 100 1921 émises aux Etats-Unis et cédées au Trésor par cet établissement	242	»	»	(1) 4	»	238
c) Des obligations des emprunts extérieurs 4 p. 100 et 3 3/4 p. 100 1939 et des titres de rentes 3 1/2 p. 100 1942 cédés au Trésor par cet établissement	985	»	»	(1) 30	»	955
d) D'un prêt de 4 milliards consenti à l'Etat (décret du 4 mai 1943)	2.259	»	»	(1) 269	»	1.990
e) D'un prêt de 10 milliards consenti à l'Etat (décret du 20 mars 1945)	8.767	»	»	(1) 247	»	8.520
f) D'un prêt de 12 milliards consenti à l'Etat (décret du 7 septembre 1945)	10.665	»	»	(1) 292	»	10.373
g) Des obligations du Trésor 4,30 p. 100 amortissables en soixante ans (décision du 23 mai 1949)	121.803	»	»	»	»	121.803
h) Des titres amortissables en 5 ans remis en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation	20.430	»	»	(1) 4.775	»	15.655
i) Des obligations du Trésor 5,30 p. 100 amortissables en 20 ans	3.883	»	»	»	»	3.883
j) Des obligations du Trésor 5,90 p. 100 amortissables en 15 ans	»	»	523	(1) 23	»	500
3° Capital restant dû au Crédit foncier pour les prêts consentis par cet établissement aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. (Loi du 25 juillet 1909.)	4	»	»	»	»	4
4° Capital restant dû au Crédit foncier pour les subventions aux communes directement atteintes par des événements de guerre. (Loi du 4 octobre 1919.)	75	»	»	(1) 3	»	72
5° Capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sociétés ayant consenti des prêts aux organismes d'habitations à bon marché. (Loi du 27 juillet 1934.)	106	»	»	(1) 4	»	102
6° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'outillage national. (Loi du 11 juillet 1933.)	109	»	»	(1) 6	»	103
7° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	94	»	540	(1) 14	»	620
8° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès du Fonds commun du travail par l'office national des combustibles liquides	22	»	»	(1) 4	»	18
A reporter	207.900	»	36.068	6.885	»	237.083

(1) Amortissements.

CATEGORIES D'ANNUITES	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
Reports	207.900	»	36.068	6.885	»	237.083
9° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités 3,25 p. 100 1944, amortissables en 10 ans, émis en application de la loi du 27 mars 1951.....	5.309	»	»	(1) 264	»	5.045
10° Capital restant dû sur les obligations ou parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires:						
a) De la Banque de France.....	4.297	»	»	(1) 268	»	4.029
b) De la Banque de l'Algérie.....	800	»	»	(1) 50	»	750
c) Des autres banques nationalisées.....	11.027	»	»	(1) 240	»	10.787
11° Capital restant dû sur les parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées.....	5.990	»	»	(1) 136	»	5.854
12° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre. (Loi du 31 juillet 1920.).....	1.958	»	»	(1) 297	»	1.661
13° Capital restant dû sur les emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés. (Loi du 30 mars 1947.).....	81.827	»	7.146	(1) 826	»	88.147
14° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques par les groupements de sinistrés.....	3.500	»	615	»	(5) 2.000	6.115
15° Capital restant dû à divers attributaires d'indemnités de dommages de guerre pour indemnités d'éviction. (Loi du 26 août 1948.)	140	»	282	»	»	422
16° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées (loi du 28 février 1948).....	2.138	»	»	(1) 172	»	1.966
17° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française:						
a) Emprunt autorisé par la loi du 12 juillet 1909.....	7	»	»	(3) 7	»	»
b) Emprunt autorisé par la loi du 13 juillet 1914.....	35	»	»	(3) 35	»	»
c) Emprunt autorisé par l'article 257 de la loi de finances du 13 juillet 1925 et réglementé par la loi du 15 septembre 1926.	239	»	»	(3) 239	»	»
d) Emprunt de conversion 3,70 p. 100 1945 d'une tranche de l'emprunt autorisé par la loi du 13 juillet 1911.....	19	»	»	(3) 19	»	»
e) Emprunt de conversion 3,70 p. 100 1945 de l'emprunt 5,30 p. 100 1939.....	58	»	»	(3) 58	»	»
18° Capital restant dû au titre de l'annuité servie à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez. (Loi du 11 août 1914.).....	948	»	»	(1) 24	»	924
19° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français ou à des compagnies d'intérêt secondaire sur diverses annuités remises aux compagnies de chemins de fer:						
Annuités aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872	6	»	»	(1) 1	»	5
Annuités à la compagnie des chemins de fer P.-L.-M. (Loi du 18 février 1898.).....	15	»	»	»	»	15
Annuités à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat.....	15	»	»	»	»	15
Annuités aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances).....	221	»	»	(1) 29	»	192
20° Capital restant dû au titre de la part d'amortissement incluse dans les annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général.....	293	»	»	(1) 4	(4) 24	313
21° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français sur les conventions de 1883 et postérieures:						
Avances en argent et en travaux.....	4.506	»	»	(2) 111	(2) 105	4.500
Insuffisances d'exploitation des exercices 1914 à 1937.....	25.075	»	»	(2) 678	(2) 119	24.516
Totaux.....	356.323	»	44.111	10.343	2.248	392.339

(1) Amortissements.
(2) Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français.
(3) Réduction de dette (le service financier de ces emprunts est assuré à compter du 1er janvier 1951 par le budget de la Fédération).
(4) Prise en charge d'une nouvelle dette contractée en 1950.
(5) Prise en charge d'un emprunt contracté par la Société pour la reconstruction et le renouvellement du parc fluvial.

CADRE V. — **Dette à moyen terme et à court terme.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons à 20 ans de la Caisse nationale de crédit agricole (a)	102	»	»	»	»	102
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948 remboursables au pair le 15 mai 1953	4.041	»	»	(1) 120	»	3.921
Bons des postes, télégraphes et téléphones 5 1/2 p. 100 1950, 10 ans	6.024	»	»	»	»	6.024
Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction pour le règlement de certaines indemnités de dommages de guerre	45.787	»	28.351	(2) 6.300	»	67.938
Totaux	55.954	»	28.351	6.320	»	77.985

(a) Bons ne portant pas intérêt, mais remboursables à leur échéance au double du prix d'émission fixé au pair; à partir de la sixième année, ils peuvent être remboursés sous certaines conditions, suivant un barème établi à cet effet.

(1) Amortissements.

(2) Titres mobilisés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1948.

CADRE VI. — **Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons de la Libération	11.902	8.876	»	(2) 1.735	(1) 2.290	3.581
Bons de la reconstruction	46.850	6.163	(3 a) 4.686	(3) 371	(4) 649	45.651
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	»	12.048	66.224	»	»	54.176
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	96.812	74.406	(3 a) 17.252	(3) 3.410	(1) 3.039	39.287
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	»	8.367	100.213	»	(5) 110	91.956
Bons du Trésor à 2 ans (6)	687.291		(3 a) 238.670			701.729
Bons du Trésor à 1 an (6)	106.782	371.168	(3 a) 74.573	(3) 3.906	(4) 4.361	86.691
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours (6)	20.192		(3 a) 35.859			6.477
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie A	»	»	1.855	»	(5) 50	1.905
Catégorie B	»	»	954	»	»	954
Catégorie C	»	»	48.722	»	»	48.722
Traites émises en règlement de dépenses publiques	156.385	144.334	194.818	»	»	206.869
Totaux	1.098.514	625.362	753.826	9.483	10.502	1.227.998

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.

(2) Valeurs échues restant à rembourser au 30 novembre 1951.

(3) *a*) Emissions de décembre 1950, dont le produit a été versé au Trésor en 1951: bons de la reconstruction: 6; bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois): 56; bons du Trésor à 2 ans: 67; 1 an: 357; 75 à 105 jours: 207; *b*) valeurs échues restant à rembourser au 30 novembre 1951: bons de la reconstruction: 365; bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois): 3.354; bons du Trésor à 2 ans, 1 an, 75 à 105 jours: 3.335.

(4) *a*) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950: bons de la reconstruction: 641; bons du Trésor à 2 ans, 1 an, 75 à 105 jours: 4.311; *b*) émissions de novembre 1951 dont le produit a été versé au Trésor en décembre 1951: bons de la reconstruction: 8; bons du Trésor à 2 ans: 27; 1 an: 26; 75 à 105 jours: néant.

(5) Emissions de novembre 1951 dont le produit a été versé en décembre 1951.

(6) Depuis le 9 novembre 1951 ces bons ne sont plus émis en comptes courants.

CADRE VI *bis*. — **Tableau des échéances de la dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 30 novembre 1951 (voir cadre VI)	ÉCHÉANCES 1951	1952	1953	1954	1955	1956
Bons de la Libération (1)	3.581	551	3.030	»	»	»	»
Bons de la reconstruction (2)	15.654	397	3.941	6.627	4.686	»	»
Bons de la défense nationale à intérêt progressif (3)	54.176	»	»	»	»	»	54.176
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois) (4)	39.287	4.757	34.530	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans) (5)	91.956	»	»	»	91.956	»	»
Bons du Trésor à 2 ans	701.729	32.634	430.465	238.630	»	»	»
Bons du Trésor à 1 an	86.691	12.449	74.242	»	»	»	»
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	6.477	3.022	3.455	»	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie A	1.905	»	1.905	»	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie B	954	»	954	»	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. Catégorie C	18.722	»	»	18.722	»	»	»
Traites émises en règlement de dépenses publiques	206.869	12.785	194.084	»	»	»	»
Totaux	1.227.998	66.595	716.606	263.979	96.642	»	54.176
		1.227.998					

(1) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la libération sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de six mois, à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.
(2) Les bons de la reconstruction sont admis en souscription aux obligations des groupements de sinistrés.
(3) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la défense nationale à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur dès le jour de l'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.
(4) D'une durée de dix-huit mois au maximum, les bons du Trésor à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la taxe extrême d'échéance de ces bons.
(5) D'une durée de trois ans au maximum, ces bons sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

CADRE VII. — **Dette envers les banques d'émission.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION des différentes catégories de dette.	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution.	Augmentation.	SITUATION de la dette au 30 novembre 1951.
Avance permanente de la Banque de France	50.000	»	»	»	»	50.000
Avances provisoires de la Banque de France: a) Conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947	159.200	798.709	812.100	»	»	172.600
b) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre et 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.	426.000	»	»	»	»	426.000
Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1926 et 7 décembre 1941)	5.003	»	»	»	»	5.003
Bons du Trésor remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	5.039	»	»	»	»	5.039
Avance permanente de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie	80	»	»	»	»	80
Avances provisoires de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie: a) Conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940	2.000	»	»	»	»	2.000
b) Conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944	7.550	48.000	41.400	»	»	950
Avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer: a) Convention du 29 juillet 1943	1.132	»	»	»	»	1.132
b) Convention du 1er juillet 1944	18.699	28.422	30.524	»	»	21.101
Totaux	674.703	874.822	884.024	»	»	683.905

II. — DETTE EXTERIEURE

A. — SITUATION EN FRANCS

Cours des chancelleries au 1er janvier 1951 : 1 dollar U. S. A. = 350 F; 1 dollar canadien = 335 F; 1 livre = 980 F; 1 franc suisse = 81 F; 1 franc belge = 7 F; 1 couronne suédoise = 67,70 F; 1 florin = 92,10 F.

CADRE VIII. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	14.064	»	»	(1) 598	»	13.466
Totaux	14.064	»	»	598	»	13.466

(1) Amortissements.

CADRE IX. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank						
a) Convention du 4 décembre 1945	165.165	»	»	(1) 6.417	»	158.748
b) Convention du 13 juillet 1946	227.500	»	»	»	»	227.500
c) Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	»	»	60.200
d) Contrat du 16 décembre 1950	»	»	3.639	»	(2) 1	3.640
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	240.002	»	»	(1) 5.916	»	234.086
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.988	»	»	(1) 424	»	1.564
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	90.665	»	»	(1) 8.038	»	82.627
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	87.500	»	»	»	»	87.500
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	15.507	»	»	(1) 405	»	15.102
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	76.430	»	»	»	»	76.430
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947)	4.822	»	78	»	»	4.900
Capital restant dû sur l'emprunt contracté auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	70.000	»	»	»	»	70.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	350	»	»	»	»	350
Totaux	1.040.129	»	3.717	21.200	1	1.022.647

(1) Amortissements.
(2) Perte de change.

CADRE X. — Dette à moyen terme, à court terme et à vue. (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951.
		Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 411	(2) 411	»
Emprunt auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	8.750	17.500	8.750	»	»	»
Crédit consenti au gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	»	»	»	(5) 6	(4) 1.019	1.013
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	2.232	»	»	(3) 818	»	1.414
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	2.031	2.031	»	»	»	»
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (a)	32.620	600	»	»	»	32.020
Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international (a)	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	233.183	20.131	8.750	1.265	1.490	221.997

(a) Dette exigible en francs, mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).
(1) Amortissements: 41; valeurs échues restant à rembourser au 30 novembre 1951: 400.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.
(5) Bénéfice de change.

II *bis*. — DETTE EXTERIEURE

B. — SITUATION EN DEVISES

A. — Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951.
		Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank						
a) Convention du 4 décembre 1945	471.940.500	»	»	(1) 18.334.000	»	453.606.500
b) Convention du 13 juillet 1946	650.000.000	»	»	»	»	650.000.000
c) Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	»	»	172.000.000
d) Contrat du 18 décembre 1950	»	»	10.400.000	»	»	10.400.000
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	685.720.950	»	»	(1) 16.903.410	»	668.817.540
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	5.680.334	»	»	(1) 1.211.584	»	4.468.750
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	250.000.000	»	»	»	»	250.000.000
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	44.306.050	»	»	(1) 1.158.320	»	43.147.730
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	228.150.000	»	»	»	»	228.150.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	225.000.000	25.000.000	»	»	»	200.000.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	1.000.000	»	»	»	»	1.000.000
Totaux	2.733.757.834	25.000.000	10.400.000	37.607.314	»	2.681.550.520

(1) Amortissements.

B. — **Situation de la dette en livres.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	92.515.090	»	»	(1) 8.202.299	»	84.312.791
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	4.919.962	»	80.038	»	»	5.000.000
Totaux	97.435.052	»	80.038	8.202.299	»	89.312.791

(1) Amortissements.

C. — **Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 38.174.310	(2) 38.174.310	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	173.626.570	»	»	(3) 7.384.553	»	166.242.017
Crédit consenti au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	»	»	»	»	(4) 12.500.000	12.500.000
Totaux	173.626.570	»	»	45.558.863	50.674.310	178.742.017

(1) Amortissements : 3.556.035, valeurs échues restant à rembourser au 30 novembre 1951 : 34.618.275.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1950.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.

D. — **Situation de la dette en couronnes suédoises.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bon du Trésor à 5 ans remboursable en couronnes suédoises	32.975.500	»	»	(1) 12.091.017	»	20.884.483

(1) Amortissements.

E. — **Situation de la dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1951	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 30 novembre 1951.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	2.031	2.031	»	»	»	»
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	32.630	600	»	»	»	32.030
Bons du Trésor à vue remis au Fonds monétaire international	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	222.201	2.631	»	»	»	219.570

B. — EVOLUTION

Rappel des situations antérieures. (En millions de francs.)

CATEGORIES DE DETTE	SITUATION DE LA DETTE AU												
	31 décembre 1940 (1)	31 décembre 1941 (1)	31 décembre 1942 (1)	31 décembre 1943	31 décembre 1944 (1)	31 décembre 1945 (1)	31 décembre 1946	31 décembre 1947	31 décembre 1948 (1)	31 décembre 1949	31 décembre 1950	30 juin 1951.	30 novembre 1951.
I. — *Dette intérieure.*													
Dette perpétuelle.....	54.894	54.892	44.302	44.301	208.779	181.897	181.897	182.137	151.854	349.171	349.062	349.025	349.015
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse.....	179.520	211.551	238.924	290.161	296.020	327.094	354.676	348.523	451.579	296.071	311.052	307.809	304.764
Dette remboursable par annuités	58.584	62.354	62.784	63.956	72.054	92.503	106.157	108.220	121.223	316.917	356.323	363.421	392.339
Dette à moyen terme et à court terme.....	245.334	318.760	419.410	516.997	610.907	746.005	798.625	813.521	(a) 951.703	989.816	1.154.468	1.266.377	1.305.983
Dette envers les banques d'émission	157.509	227.310	295.511	412.709	486.261	475.754	533.622	665.196	(a) 744.553	771.642	674.703	670.024	683.905
Totaux de la dette intérieure	695.841	874.867	1.060.931	1.328.124	1.674.021	1.823.253	1.974.977	2.117.597	2.450.912	2.723.617	2.845.608	2.956.656	3.036.006
II. — *Dette extérieure.*													
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse.....	5.612	4.523	4.093	3.789	4.257	8.390	7.863	6.787	13.076	11.964	11.064	13.466	13.466
Dette remboursable par annuités	»	»	»	»	»	»	207.729	301.611	755.520	992.565	1.040.129	1.039.853	1.022.647
Dette à moyen terme, à court terme et à vue.....	7.232	1.977	1.655	1.587	1.638	216	5.074	73.078	191.432	174.575	233.183	222.969	221.997
Totaux de la dette extérieure	12.874	6.500	5.748	5.376	5.895	8.606	220.666	381.476	960.028	1.182.104	1.287.376	1.276.288	1.258.110
Totaux généraux de la dette publique	708.715	881.367	1.066.679	1.333.500	1.679.916	1.831.859	2.195.643	2.499.073	3.411.840	3.905.721	4.132.984	4.232.944	4.294.116

(1) Chiffres rectifiés.

(a) Au 1er janvier 1948, une somme totale de 82.039 millions de bons remis à la Banque de France en contre-partie de cessions d'or a été transférée de la rubrique « Dette à moyen terme et à court terme » à la rubrique « Dette envers les banques d'émission ».

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à la modification des prix applicables sur la section de ligne de Lyon-Perrache à Saint-Etienne—Châteaucreux figurent au paragraphe 9 de l'annexe I aux tarifs généraux applicables aux voyageurs, bagages et chiens accompagnés.

Les bases kilométriques proposées sont les suivantes: 1re classe, 8,19 F; 2e classe, 5,25 F; 3e classe, 3,37 F.

(*Paris, le 9 février 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure de la suppression, le 1er mars 1952, des tarifs internationaux pour le transport des denrées alimentaires:

a) De l'Italie sur la Grande-Bretagne;
b) De l'Italie sur les ports français, belges et néerlandais.

(Edition du 1er novembre 1951.)

(*Paris, le 4 février 1952.*)

La Compagnie de chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle une proposition tendant à relever comme suit, en corrélation avec l'augmentation apportée aux tarifs marchandises S. N. C. F. le 28 janvier 1952, les tarifs marchandises en vigueur sur le réseau Vivarais-Lozère:

20 p. 100 pour les expéditions de détail de 51 à 1.000 kg.
15 p. 100 pour les expéditions de détail de plus de 1.000 kg.
10 p. 100 pour tous les autres tarifs et les frais accessoires.

Sont toutefois exceptés provisoirement de cette majoration:

a) Sur les lignes du Vivarais, les prix applicables aux envois de fruits et légumes remis par des entreprises de groupages;
b) Sur la ligne de la Lozère, les tarifs de transport par wagons complets, ainsi que la taxe de transbordement correspondante.

Le nouveau tableau des prix de transport est déposé dans les gares du réseau, où le public peut le consulter.

(*Paris, le 4 février 1952.*)

L'administration du Chemin de fer de la Mure a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier le tarif n° 7 (combustibles minéraux, bois de mine).

Le nouveau tarif proposé ne pouvant, en raison de son développement, être publié par voie d'affiche, est déposé:

Au service de l'exploitation du chemin de fer, à la Mure;
A l'administration du chemin de fer, 9, quai Créqui, à Grenoble, où le public est admis, sur sa demande, à en prendre connaissance.

(*Grenoble, le 31 janvier 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er mars 1952, un deuxième supplément au tarif international pour le transport, à petite vitesse, de certaines marchandises, par wagon complet, entre la France et l'Italie (édition du 15 août 1951) pour tenir compte, d'une part, de la majoration des tarifs marchandises français intervenue le 28 janvier 1952, et, d'autre part, de la réforme tarifaire italienne du 1er février 1952.

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées, où le public peut en prendre connaissance.

(*Paris, le 9 février 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme il est indiqué ci-dessous les dispositions suivantes des tarifs nos 7, 13, 14 du recueil T.

TARIF N° 7

Chapitre 2 (§ II). — Remplacer les dispositions actuelles par les suivantes:

« § II. — Combustibles minéraux désignés ci-après, en provenance d'une houillère ou d'un four à coke situé sur le territoire français et desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français, expédiés par cette houillère ou ce four à coke des gares les desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant directement une usine métallurgique (aciéries, fonderies d'acier ou de fonte, hauts fourneaux, usines de ferro-alliages) et adressés à cette usine;

« *Charbon de terre aggloméré ou non* (240), par wagon chargé de 20 tonnes, jusqu'à 99 km, barème 66; au delà, barème 258.

« *Coke* (243) (1), par wagon chargé de 15 tonnes, jusqu'à 99 km, barème 64; au delà, barème 256.

« NOTA. — Les dispositions du présent paragraphe sont exclusivement applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103 ».

TARIF N° 13

Chapitre 2 (§ I). — Modification des prix du barème 305 du recueil T.

Chapitre 11. — Substituer respectivement les barèmes 189 et 191 aux barèmes 187 et 189 qui figurent actuellement audit chapitre.

Chapitre 12. — Substituer respectivement les barèmes 181/280 et 77/269 aux barèmes 182/278 et 75/267 qui figurent actuellement audit chapitre.

TARIF N° 14

Chapitre 3 (§ I). — *Littera* A), substituer les barèmes 65/161/253 aux barèmes 63/159/251 qui figurent actuellement audit *littera*; *littera* B), substituer le barème 261 au barème 259 qui figure actuellement audit *littera*.

RECUEIL T

TABLEAU I. — *Barèmes nos 1 à 399.*

Modifier comme suit le barème 305:

COUPURES de distances. kilomètres.	BARÈME 305. — Prix par tonne. francs.	COUPURES de distances. kilomètres.	BARÈME 305. — Prix par tonne. francs.
0 à 7	282	330 à 339	1.434
8 à 10	300	340 à 349	1.458
11 à 13	318	350 à 359	1.483
14 à 16	336	360 à 369	1.507
17 à 19	354	370 à 379	1.531
20 à 22	371	380 à 389	1.555
23 à 25	390	390 à 399	1.579
26 à 28	406	400 à 409	1.604
29 à 31	422	410 à 419	1.627
32 à 34	438	420 à 429	1.651
35 à 37	454	430 à 439	1.675
38 à 40	470	440 à 449	1.699
41 à 43	486	450 à 459	1.723
44 à 46	502	460 à 469	1.747
47 à 49	517	470 à 479	1.771
50 à 54	537	480 à 489	1.795
55 à 59	558	490 à 499	1.818
60 à 64	580	500 à 519	1.851
65 à 69	602	520 à 539	1.892
70 à 74	623	540 à 559	1.933
75 à 79	645	560 à 579	1.974
80 à 84	667	580 à 599	2.015
85 à 89	689	600 à 619	2.053
90 à 94	710	620 à 639	2.081
95 à 99	732	640 à 659	2.123
100 à 104	752	660 à 679	2.158
105 à 109	769	680 à 699	2.193
110 à 114	785	700 à 719	2.225
115 à 119	802	720 à 739	2.256
120 à 124	819	740 à 759	2.284
125 à 129	836	760 à 779	2.313
130 à 134	852	780 à 799	2.343
135 à 139	869	800 à 819	2.372
140 à 144	886	820 à 839	2.401
145 à 149	903	840 à 859	2.431
150 à 154	919	860 à 879	2.460
155 à 159	936	880 à 899	2.489
160 à 164	953	900 à 919	2.518
165 à 169	970	920 à 939	2.548
170 à 174	986	940 à 959	2.577
175 à 179	1.003	960 à 979	2.606
180 à 184	1.020	980 à 999	2.636
185 à 189	1.037	1.000 à 1.019	2.665
190 à 194	1.053	1.020 à 1.039	2.694
195 à 199	1.070	1.040 à 1.059	2.724
200 à 209	1.091	1.060 à 1.079	2.753
210 à 219	1.118	1.080 à 1.099	2.782
220 à 229	1.145	1.100 à 1.119	2.812
230 à 239	1.172	1.120 à 1.139	2.841
240 à 249	1.200	1.140 à 1.159	2.870
250 à 259	1.227	1.160 à 1.179	2.899
260 à 269	1.254	1.180 à 1.199	2.929
270 à 279	1.281	1.200 à 1.249	2.980
280 à 289	1.308	1.250 à 1.299	3.053
290 à 299	1.335	1.300 à 1.349	3.127
300 à 309	1.361	1.350 à 1.399	3.200
310 à 319	1.386	1.400 à 1.449	3.273
320 à 329	1.410	1.450 et au delà	3.346

(*Paris, le 7 février 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer au chapitre 5 du tarif n° 11, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

§ IV. — Marchandises désignées ci-après (applicable jusqu'au 30 juin 1953), d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français située dans les départements des Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, desservant directement une briqueterie ou une tuilerie, à destination d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français, sous condition d'un minimum de parcours de 700 km:

Briques non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en latier ou en terre cuite (293), par wagon chargé de 20 tonnes, barème 263

Tuiles non émaillées en asphalte, en chaux, en ciment, en latier ou en terre cuite (294), par wagon chargé de 15 tonnes, barème 172

Paris, le 7 février 1952.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer à partir du 15 mars 1952 dans le tarif n° 9, un nouveau chapitre 2 dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 2. — Société nationale des chemins de fer français.

Peaux brutes d'ânes, bœufs, buffles, chevaux, mulets, porcs, vaches et veaux en poils (940), d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français, sous condition d'un engagement de fidélité de 12 mois à souscrire par le destinataire.

Prix des barèmes résultant de l'application des dispositions du 4° de l'article 49 des conditions générales d'application des tarifs marchandises aux barèmes minimum et maximum prévus au chapitre 1er du présent tarif.

Pour les envois effectués dans les conditions prévues ci-dessus, il sera accordé au destinataire, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix ci-dessus, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages reçus annuellement par ledit destinataire et transportés aux conditions du présent chapitre, des réductions suivantes:

10 p. 100 jusqu'à 250 tonnes;

20 p. 100 pour le tonnage en excédent de 250 tonnes.

Paris, le 7 février 1952.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer dans le tarif n° 13 et le recueil TA, les nouvelles dispositions suivantes:

TARIF N° 13

. . . . . .

CHAPITRE 7. — Région Nord.

§ I. — *Minerais de bore* (402), ...

§ II. — *Minerais de fer en vrac* (400) (Applicable jusqu'au..... [six mois après la date de mise en vigueur]), de Calais ou Dunkerque à Azincourt (garage) ou Trith-Saint-Léger, par wagon chargé de 20 tonnes, prix prévu au n° 4738 du recueil T. A.

NOTA. — Les prix du présent paragraphe sont exclusivement applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

RECUEIL T. A.

Prix n°s 4001 et au delà.

NUMEROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	43
. . . . .	. . . . .
4732	Chapitre 7 (§ I), par tonne..... 311 F.
. . . . .	. . . . .
4738	Chapitre 7 (§ II), par tonne..... 800 F.

(*Paris, le 7 février 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de substituer, à partir du 15 mars 1952, aux dispositions actuelles de l'annexe n° 1 au tarif n° 102 les nouvelles dispositions reproduites ci-dessous et de modifier corrélativement le recueil R.

TARIF N° 102

ANNEXE N° 1

Région Est.

Dispositions spéciales aux expéditions en provenance des embranchements particuliers desservant des concessions houillères ou des usines de carbonisation pour la fabrication du coke de four (1) reliés aux lignes de la région Est situées dans le département de la Moselle.

Les propriétaires d'embranchements desservant des concessions houillères ou des usines de carbonisation pour la fabrication du coke de four qui, à la demande du chemin de fer et en raison des nécessités de son exploitation, effectueront sur leurs embranchements et par leurs propres moyens le triage, le classement et l'étiquetage des wagons, qui établiront les titres de transport afférents à ces wagons et qui remettront les wagons ainsi classés au point de remise fixé, en même temps que les titres de transport, à des heures déterminées, le tout conformément aux instructions données par le chemin de fer, bénéficieront d'allocations fixées par application des dispositions de l'article 79 des conditions générales d'application des tarifs marchandises.

Le délai de séjour des wagons, remis dans les conditions ci-dessus, est augmenté de trois heures. En cas de retard, il est perçu une pénalité dont le taux est fixé au n° 709 du recueil R.

En cas d'inobservation de détail des instructions données par le chemin de fer, les rectifications seront faites sur la voie de remise, par les soins des propriétaires d'embranchements, conformément aux instructions du chef de gare ou de son représentant.

Si l'importance des rectifications est telle que le départ des wagons par les trains désignés soit impossible, le train ou la fraction de train pourra être retourné sur l'embranchement pour rectification et ajourné au lendemain; le matériel ne sera pas considéré comme restitué et les délais de transport seront, s'il y a lieu, augmentés en conséquence.

Les allocations prévues par la présente annexe ne s'appliquent pas aux trains complets ou aux transports groupés effectués aux conditions du tarif n° 103.

. . . . . .

RECUEIL R

Suppression des dispositions reprises au n° 708 du recueil R.

(*Paris, le 7 février 1952.*)

(1) Ces dispositions sont également applicables aux propriétaires des embranchements particuliers situés dans les départements du Haut-Rhin et de la Moselle, desservant des établissements autres que ceux désignés ci-dessus et qui, antérieurement au 15 septembre 1939, avaient été autorisés à bénéficier du régime prévu pour les concessions houillères et les usines de carbonisation pour la fabrication du coke de four et ont obtenu, à titre exceptionnel, avant le 1er janvier 1951, le maintien de ce régime.

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec le chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier le recueil T. A. comme il est indiqué ci-après:

RECUEIL T. A.

Prix n°s 4001 et au delà.

NUMEROS de prix.	PRIX A PERCEVOIR
	TARIF N° 2
4052	Chapitre 51, § XI, par tonne..... 140 F.
	TARIF N° 8
4530	Chapitre 51, § VIII, par tonne..... 140 F.
	TARIF N° 15
4871	Chapitre 51, § IX, par tonne..... 260 F.

(*Paris, le 7 février 1952.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er mars 1952, un supplément à chacun des tarifs internationaux ci-après:

Tarif international pour le transport des colis express entre la France, d'une part, la Belgique et le Luxembourg, d'autre part (édition du 1er mai 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France et la Sarre, d'une part, les Pays-Bas, d'autre part (édition du 20 novembre 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France et la Suisse (édition du 1er juin 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France et l'Italie (édition du 1er mai 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France et la Grande-Bretagne (édition du 1er mars 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique, le Luxembourg et la Sarre, d'une part, l'Allemagne (territoire fédéral), d'autre part (édition du 15 mai 1951);

Tarif international pour le transport des colis express entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une part, la Suisse, d'autre part, en transit par la France (édition du 1er octobre 1948);

Tarif international pour le transport des colis express entre les Pays-Bas et la Suisse, en transit par la Belgique et la France ou la Belgique et le grand-duché de Luxembourg et la France (édition du 1er octobre 1949).

Ces suppléments tiennent compte de la majoration des tarifs marchandises français intervenue le 28 janvier 1952.

En outre, les suppléments aux tarifs France-Suisse et France-Italie tiennent compte de la majoration des tarifs suisses du 1er janvier 1952 et le supplément au tarif France—Grande-Bretagne, de la majoration des taxes britanniques du 1er mars 1952.

(Paris, le 6 février 1952.)

2° *Décisions ministérielles*
Intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

31 *janvier* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 26 janvier 1952 tendant à modifier les barèmes du chapitre 10t du tarif n° 14 (produits métallurgiques exportés) (*Journal officiel* du 29 janvier 1952).

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à dater du 1er février 1952, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

8 *février* 1952. — Proposition du 26 janvier 1952 tendant à admettre certains débours en trafic marchandises entre la France et le territoire libre de Trieste et à modifier corrélativement le règlement provisoire relatif au trafic en cause (édition du 1er mars 1950) (*Journal officiel* du 5 février 1952).

Autorisation de mise en application provisoire, à partir du 15 février 1952, des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

8 *février* 1952. — **Chemins de fer départementaux.** — Proposition du 22 janvier 1952 tendant à porter à 5 F par kilomètre le prix de base des tarifs voyageurs applicables sur le service routier de remplacement de trains exploité par la régie départementale d'Aunis et de Saintonge sur les lignes de l'ancien réseau secondaire d'intérêt général des Charentes et Deux-Sèvres (*Journal officiel* du 5 février 1952).

Autorisation de mise en application provisoire immédiate des dispositions proposées, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

8 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 décembre 1951 tendant à substituer de nouvelles dispositions à celles prévues au chapitre 2 du tarif n° 5, pour le transport des sucres, par wagons chargés de 5, 10 et 20 tonnes, d'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français (*Journal officiel* du 25 décembre 1951).

Après décision de veto du 17 janvier 1952 (*Journal officiel* du 22 janvier 1952), homologation, à titre provisoire, des dispositions proposées, qui entreront en vigueur le 11 février 1952, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que leur durée d'application sera limitée au 1er juillet 1953.

6 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon.** — Proposition du 10 janvier 1952 tendant à l'extension aux transports en provenance ou à destination des gares de Lyon-Est et de Villeurbanne des dispositions du chapitre 3, paragraphe 9, de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises (*Journal officiel* du 15 janvier 1952).

6 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 10 janvier 1952 tendant:

A aménager et à regrouper certaines dispositions spéciales figurant au tarif n° 3 et à l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux pour le transport des marchandises en faveur des châtaignes et marrons, fruits et légumes non dénommés, pommes de terre expédiés en régime accéléré d'une gare de la région Sud-Est à destination de certains centres de consommation désignés;

A étendre ces dispositions aux envois à destination de Montluçon;

A créer des dispositions spéciales en faveur des mêmes produits expédiés d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à Limoges (toutes gares) (*Journal officiel* du 15 janvier 1952).

5 *février* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français et Société générale des chemins de fer économiques** (ligne de Pont-l'Abbé à Saint-Guénolé). — Proposition du 3 janvier 1952 tendant à relever la surtaxe figurant au tableau III-F du recueil E, et perçue conformément aux dispositions du paragraphe 53-B de l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux pour les envois par expédition échangés entre la Société nationale des chemins de fer français et la ligne de chemin de fer de Pont-l'Abbé à Saint-Guénolé.

Le recueil E sera modifié corrélativement (*Journal officiel* du 8 janvier 1952).

3° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* du 5 février 1952:

Page 1551, 3° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs, A, Autorisations provisoires (1re ligne), il y a: « 31 décembre 1952. — Société nationale des chemins de fer français. — ... », il faut lire: « 31 janvier 1952. — Société nationale des chemins de fer français. — ... » (le reste sans changement).

Même page, B, Homologation (1re ligne), il y a: « 31 décembre 1952. — Société nationale des chemins de fer français. — ... », il faut lire: « 24 janvier 1952. — Société nationale des chemins de fer français. — ... » (le reste sans changement).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Avis de vacance de chaire à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

La chaire de « chimie et chimie industrielle » est déclarée vacante à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

Les candidats à cette chaire sont invités à adresser leur lettre de candidature, accompagnée du relevé de leurs titres, au directeur de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, 158 *bis*, cours Fauriel, à Saint-Etienne, dans le délai de quinze jours à dater de la publication du présent avis.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	8 février — Cours relevés après Bourse	DEVISES	11 février 1952 — Cours relevés avant Bourse	11 février 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
704 625	704 625	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 25 .....
349 90	349 90 / 349 50	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 90 .....
1227 ..	1227 ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1227 .. ..
8025 ..	8030 ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8025 .. ..
.... ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS JULIEN DAMOY

Société anonyme au capital de 336 millions de francs
Siège social : 31, boulevard de Sébastopol, à PARIS
R. C. : Seine n° 50173.

Obligations de 1.000 F 5 0/0 1931.

LISTE NUMERIQUE

Des titres amortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés;

Des titres frappés d'opposition;

Des 107 titres amortis au tirage du 17 janvier 1952 après rachat en Bourse de 296 titres, et remboursables à partir du 1er mars 1952, à raison de 998 F, contre remise des titres au service des titres du siège social et aux guichets des établissements de crédit suivants: Banque nationale pour le commerce et l'industrie, Crédit commercial de France, Crédit lyonnais, Comptoir national d'escompte, Sté Gle de crédit industriel et commercial, Société générale.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
33	51	1.859	52	3.786	51
84	52	1.863	50	3.835	50
230	52	1.872	51	3.889	52
332	52	1.935	52	3.934	51
416	52	1.952	52	4.016	52
418	52	1.967	49	4.076	44
423	52	1.970	52	4.078	49
458	49	1.989	49	4.115	52
491	52	2.072	51	4.128	52
518	52	2.109	52	4.192	51
534	52	2.126	48	4.245	51
652	51	2.208	52	4.247	51
654	52	2.214	52	4.248	46
685	52	2.401	48	4.262	52
723	50	2.428	52	4.316	50
753	49	2.472	51	4.342	52
793	48	2.583	51	4.343	52
795	48	2.602	51	4.360	49
827	51	2.605	44	4.377	52
908	49	2.608	46	4.520	52
909	46	2.610	46	4.542	53
1.029	51	2.731	52	4.555	52
1.088	51	2.747	51	4.567	51
1.089	52	2.775	52	4.584	51
1.140	52	2.780	54	4.606	51
1.162	52	2.797	50	4.642	51
1.220	51	2.827	52	4.660	49
1.345	51	2.837	52	4.671	52
1.375	52	2.844	50	4.784	52
1.420	52	2.892	50	4.807	43
1.435	52	2.916	50	4.811	48
1.437	52	2.964	52	4.897	48
1.491	52	3.036	51	4.958	51
1.494	52	3.051	51	4.979	51
1.575	50	3.071	52	5.025	52
1.622	52	3.222	52	5.028	49
1.626	52	3.329	52	5.063	51
1.659	52	3.520	52	5.087	49
1.677	51	3.717	49	5.094	52
1.716	52	3.741	51	5.129	51
1.760	52	3.747	50	5.148	51
1.798	52	3.773	50	5.194	52
1.822	51	3.774	51	5.210	52
5.217	52	6.826	52	8.535	52
5.228	52	6.836	49	8.569	52
5.372	49	6.958	52	8.624	52
5.379	50	7.023	52	8.652	52
5.386	51	7.047	52	8.681	52
5.387	51	7.091	51	8.727	51
5.397	52	7.187	51	8.740	52
5.404	51	7.208	52	8.832	51
5.417	51	7.210	51	8.847	52
5.442	50	7.306	51	8.850	51
5.453	51	7.307	49	8.853	52
5.564	51	7.389	52	8.893	52
5.599	51	7.412	51	8.921	52
5.701	50	7.446	46	8.922	51
5.751	50	7.448	49	8.968	51
5.866	52	7.504	48	9.083	52
5.897	52	7.508	48	9.098	48
5.940	51	7.604	51	9.130	44
5.928	51	7.618	49	9.147	47
6.052	47	7.672	52	9.166	50
6.079	51	7.711	49	9.168	51
6.109	51	7.797	51	9.213	52
6.129	48	7.803	51	9.245	52
6.137	50	7.806	51	9.316	51
6.166	51	7.854	52	9.420	51
6.173	51	7.952	51	9.463	52
6.231	51	8.000	49	9.532	51
6.239	50	8.130	51	9.546	51
6.263	52	8.157	52	9.563	47
6.271	52	8.178	50	9.572	52
6.320	50	8.286	49	9.574	47
6.459	52	8.301	44	9.642	51
6.481	52	8.302	46	9.704	52
6.489	50	8.303	44	9.706	51
6.646	52	8.347	52	9.751	52
6.668	52	8.362	50	9.754	52
6.670	52	8.369	51	9.755	51
6.726	51	8.372	52	9.849	51
6.766	45	8.385	52	9.835	50
6.780	51	8.440	52	9.865	51
6.784	49	8.442	52	9.894	51
6.785	52	8.470	51	9.931	48
6.788	47	8.475	51	9.969	49
6.791	49	8.522	51	9.985	50
6.813	52	8.534	52		

ETABLISSEMENTS ARBEL

Société anonyme au capital de 270 millions de francs
Siège social : 24, rue du Rocher, PARIS (8e)
Registre du commerce : Paris n° 51996 A.

Avis aux obligataires.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer les propriétaires d'obligations 4 1/4 0/0 1941, 1re série, qu'il a été racheté en Bourse 170 obligations prévues pour être amorties le 1er avril 1952 par voie de tirage au sort.

En conséquence, le tirage au sort prévu au tableau d'amortissement n'aura pas lieu.

Obligations amorties aux tirages antérieurs et non remboursées à ce jour.

Premier tirage.

265

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS (9e)

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS 5 0/0 1932 DE 1.000 F

DE LA

Société d'électricité de Paris.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 14 janvier 1952 et remboursables à partir du 15 février 1952 à 1.000 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
241 à 250	51	21.221 à 230	52	40.491 à 500	48
351 à 360	51	22.111 à 120	51	40.711 à 720	48
831 à 840	49	23.221 à 230	51	40.841 à 850	49
921 à 930	51	23.631 à 640	51	40.951 à 960	51
961 à 970	51	23.771 à 780	49	41.351 à 360	49
991 à 1.000	51	23.811 à 820	48	41.411 à 420	51
1.101 à 110	51	23.851 à 860	52	41.451 à 460	52
1.251 à 260	49	23.901 à 910	49	41.491 à 500	48
1.291 à 300	51	23.911 à 920	51	41.701 à 710	51
1.561 à 570	51	24.011 à 050	52	41.761 à 770	51
1.811 à 820	49	24.331 à 340	49	41.915	46
2.081 à 090	51	24.351 à 400	49	42.011 à 020	52
2.791 à 800	49	24.791 à 800	52	42.321 à 330	52
2.841 à 850	49	24.831 à 840	49	42.381 à 390	51
2.911 à 920	51	26.111 à 120	51	42.671 à 680	48
2.981 à 990	51	26.621 à 630	42	42.841 à 850	51
3.031 à 040	52	27.261 à 270	52	43.051 à 060	49
3.421 à 430	49	27.421 à 430	44	43.221 à 230	52
3.521 à 530	46	27.471 à 480	47	43.571 à 580	47
3.981 à 990	51	27.761 à 770	49	43.581 à 590	52
4.281 à 290	52	27.821 à 830	46	43.621 à 630	51
4.451 à 460	47	28.031 à 040	52	43.631 à 640	46
4.481 à 490	51	28.241 à 250	51	45.111 à 140	51
4.521 à 530	49	28.251 à 260	51	45.261 à 270	49
4.841 à 850	52	28.821 à 830	46	45.431 à 440	49
4.981 à 990	49	28.861 à 870	52	45.651 à 660	52
5.391 à 400	51	29.851 à 860	52	46.121 à 130	51
5.811 à 820	49	30.231 à 240	51	46.371 à 380	51
6.241 à 250	48	30.411 à 420	49	46.471 à 480	49
6.421 à 430	49	30.441 à 450	43	46.801 à 810	52
6.741 à 750	47	30.451 à 460	47	47.101 à 110	51
6.771 à 780	49	30.581 à 590	51	47.331 à 340	51
6.881 à 890	52	31.001 à 010	52	47.361 à 370	51
7.331 à 340	52	31.221 à 230	44	47.971 à 980	52
7.451 à 460	52	31.351 à 360	46	48.161 à 170	51
7.951 à 960	47	31.371 à 380	49	48.591 à 600	46
8.441 à 450	51	31.391 à 400	47	48.901 à 910	52
9.561 à 570	52	31.551 à 560	46	49.161 à 170	51
9.891 à 900	47	31.591 à 600	51	49.271 à 280	52
9.941 à 950	51	31.721 à 730	51	49.281 à 290	52
10.291 à 300	49	31.771 à 780	45	49.321 à 330	52
11.661 à 670	51	31.791 à 800	51	49.351 à 360	48
11.781 à 790	47	32.251 à 260	52	49.611 à 620	47
11.981 à 990	51	32.581 à 590	49	49.641 à 650	48
12.051 à 060	51	32.781 à 790	52	49.791 à 800	52
12.061 à 070	51	32.811 à 820	51	49.801 à 810	52
12.191 à 200	51	33.011 à 020	46	50.051 à 060	48
12.311 à 350	42	33.481 à 490	48	50.471 à 480	51
12.481 à 490	52	33.571 à 580	49	50.481 à 490	52
12.941 à 950	49	33.851 à 860	51	50.651 à 660	52
13.161 à 170	48	33.971 à 980	52	50.771 à 780	48
13.191 à 200	48	34.131 à 140	52	50.791 à 800	51
14.901 à 910	51	34.891 à 900	51	51 781 à 790	48
15.281 à 290	47	35.101 à 110	43	52.521 à 530	51
15.321 à 330	49	35.891 à 900	52	52.861 à 870	51
15.681 à 690	52	36.271 à 280	43	52.941 à 950	43
16.241 à 250	44	36.681 à 690	51	53.561 à 570	42
16.581 à 590	52	37.121 à 130	51	53.581 à 590	52
16.991 à 17.000	51	37.161 à 170	52	53.601 à 640	52
17.651 à 660	49	37.471 à 480	46	54.151 à 160	49
17.661 à 670	51	37.571 à 580	52	54.301 à 310	53
18.111 à 120	52	37.701 à 710	46	54.601 à 610	49
18.211 à 220	43	37.741 à 750	49	54.701 à 710	52
18.561 à 570	52	38.231 à 240	45	54.811 à 820	51
18.951 à 960	46	38.991 à 39.000	51	54.911 à 920	45
19.341 à 350	51	39.101 à 110	52	54.931 à 940	49
19.331 à 340	52	39.281 à 290	51	55.101 à 108	51
19.651 à 660	49	39.601 à 610	49	55.861 à 870	51
20.291 à 300	51	39.651 à 660	46	56.171 à 180	47
		40.371 à 380	52	56.671 à 680	48
				57.031 à 040	52
				57.381 à 390	51
				57.601 à 610	51
				57.941 à 950	43
				58.261 à 270	52
				58.791 à 800	48
				58.961 à 970	52
				59.201 à 210	51
				59.531 à 540	49
				59.651 à 660	52
				59.851 à 860	43
				60.131 à 140	51
				60.191 à 200	41
				60.351 à 360	49
				60.391 à 600	48
				60.676 et 679	48
				60.771 à 780	49
				60.861 à 870	52
				60.871 à 880	52
				61.531	52
				61.533 et 531	52
				62.611 à 620	42
				62.781 à 790	52
				62.791 à 800	51
				62.861 à 870	51
				63.261 à 270	48
				63.611 à 620	52
				64.061 à 070	49
				64.131 à 140	51
				64.571 à 580	46
				64.961 à 970	48

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

L'amortissement des emprunts suivants:

A. O. F. A. E. F. Calédonie Somalis	3,50 0/0 1936...	Echéance du 20 janvier 1952;
A. O. F. A. E. F. Togo Cameroun Madagascar Indochine	4,50 0/0 1932...	Echéance du 25 janvier 1952,

ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a eu lieu au titre de ces échéances.

Société Lyonnaise pour l'Exploitation de Véhicules Electriques

(S. L. E. V. E.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 76 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 13, RUE DE GERLAND, LYON (RHÔNE)

R. C.: Lyon B 6813.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F*

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er avril 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1944 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

LIP

Société anonyme d'horlogerie

AU CAPITAL DE 140.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DES CHALETS, BESANÇON (DOUBS)

R. C.: Besançon 1868.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des 28 obligations amorties au troisième tirage (4e amortissement) effectué le 31 janvier 1952 (la société a racheté 105 obligations pour compléter cet amortissement);

2° Des séries comprenant les obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.082 à 1.109	1952	1.390 à 1.456	1950	2.434 à 2.519	1949

Les obligations amorties au tirage du 31 janvier 1952 seront remboursables à partir du 1er mars 1952.

Société des Phosphates Tunisiens et des Engrais et Produits Chimiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 919.687.500 F

SIÈGE SOCIAL : A KALAA-DJERDA (TUNISIE)

R. C. : Tunis 1858.

Obligations 5 0/0 1930 *de* 1.000 F

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 14 décembre 1951 et remboursables à partir du 1er février 1952 à 1.000 F;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
11 à 20	50
51 à 60	50
131 à 140	52
171 à 180	52
271 à 280	50
291 à 300	52
331 à 340	52
361 à 370	52
431 à 440	52
511 à 520	50
731 et 732	49
888 à 890	48
901 à 910	50
1.001 à 010	52
1.031 à 040	52
1.041 à 050	51
1.091 à 100	52
1.221 à 230	52
1.291 à 300	50
1.341 à 350	52
1.521 à 530	51
1.651 à 660	52
1.681 à 690	51
1.831 à 840	52
1.901 à 910	51
1.911 à 920	50
1.961 à 970	52
2.051 à 060	51
2.141 à 150	51
2.161 à 170	52
2.181 à 190	51
2.215	49
2.229 et 230	49
2.291 à 300	51
2.431 à 440	52
2.481 à 490	52
2.921 à 930	52
2.961 à 970	51
3.011 à 020	51
3.031 à 040	50
3.201 à 210	51
3.291 à 300	52
3.321 à 330	51
3.441 à 450	52
3.511 à 520	50
3.641 à 650	50
3.681 à 690	50
3.691 à 700	51
3.701 à 710	52
3.711 à 720	50
3.721 à 730	52
3.761 à 770	52
3.811 à 820	50
3.831 à 840	52
3.941 à 950	51
3.951 à 960	51
3.961 à 970	51
4.081 à 090	51
4.101 à 104	47
4.161 à 170	51
4.181 à 190	52
4.201 à 210	51
4.251 à 260	52
4.261 à 270	51
4.311 à 320	52
4.351 à 360	51
4.571 à 580	52
4.581 à 590	50
4.602 à 604	46
4.721 à 730	51
4.841 à 850	51
4.871 à 880	52
4.901 à 910	52
4.961 à 970	51
5.011 à 020	51
5.061	42
5.241 à 250	52
5.271 à 280	52
5.281 à 290	50
5.305	49
5.351 à 360	50
5.391 à 400	52
5.461 à 470	52
5.481 à 490	52
5.491 à 494	50
5.601 à 610	51
5.621 à 630	51
6.111 à 120	52
6.151 à 160	52
6.161 à 170	51
6.201 à 210	51
6.241 à 250	52
6.251 à 260	52
6.381 à 390	51
6.481 à 490	51
6.551 à 560	52
6.681 à 690	52
6.721 à 730	51
6.741 à 747	49
6.861 à 870	50
6.981 à 990	50
7.021 à 030	52
7.031 à 040	50
7.041 à 050	52
7.071 à 080	50
7.100 à 102	49
7.221 à 230	52
7.311 à 320	52
7.341 à 350	51
7.401 à 410	51
7.415 et 416	44
7.421 à 430	52
7.431 à 440	51
7.501 à 510	52
7.531 à 540	51
7.541 à 550	52
7.551 à 560	52
7.561 à 570	51
7.591 à 600	50
7.621 à 630	51
7.691 à 700	52
7.731 à 740	52
7.781 à 790	51
7.861 à 870	52
8.001 à 010	52
8.113 et 114	49
8.151 à 160	51
8.162	51
8.221 à 230	52
8.251 à 260	50
8.261 à 270	51
8.271 à 280	51
8.341 à 350	51
8.361 à 370	52
8.391 à 400	51
8.401 à 410	50
8.441 à 450	51
8.461 à 470	51
8.471	49
8.551 à 560	50
8.661 à 670	52
8.681 à 690	51
8.701 à 710	51
8.735	46
8.751 à 760	50
8.781 à 790	51
8.841 à 850	52
8.851 à 860	51
8.881 à 890	51
8.991 à 9.000	51
9.001 à 010	51
9.021 à 030	51
9.141 à 150	52
9.328 à 330	45
9.363 à 369	48
9.381 à 390	52
9.475	46
9.511 à 520	51
9.541 à 550	51
9.601 à 610	50
9.621 à 630	50
9.721 à 730	51
9.811 à 820	51
9.821 à 830	51
9.831 à 840	53
9.841 à 850	52
9.911 à 920	52
9.961 à 970	51
9.981 à 990	50
10.001 à 010	52
10.201	48
10.267	46
10.431 à 440	52
10.481 à 490	51
10.851 à 860	51
10.881 à 890	51
11.071 à 080	52
11.091 à 100	52
11.161 à 163	47
11.181 à 190	52
11.291 à 300	52
11.331 à 340	50
11.361 à 370	51
11.421 à 430	51
11.431 et 432	47
11.491 à 500	52
11.521 à 530	52
11.551 à 560	51
11.611 à 620	50
11.831 à 840	52
11.851 à 860	51
11.871 à 880	51
11.931 à 940	52
12.031 à 040	51
12.051 à 060	51
12.111 à 120	52
12.401 à 410	50
12.421 à 430	51
12.501 à 510	52
12.521 à 530	51
12.566 à 568	49
12.581 à 590	51
12.591 à 600	52
12.651 à 660	52
12.671 à 680	52
12.861 à 870	52
12.871 à 880	50
12.901 à 910	50
13.061 à 070	52
13.271 à 280	52
13.341 à 350	52
13.401 à 410	50
13.471 à 480	51
13.501 à 510	51
13.601	48
13.616 et 617	49
13.681 à 690	52
13.701 à 710	51
13.861 à 870	51
14.131 à 140	51
14.151 à 160	51
14.181 à 190	52
14.231 à 240	52
14.241 à 250	50
14.277 à 280	49
14.281 à 290	52
14.351 à 360	52
14.461 à 470	52
14.501 à 510	52
14.579 et 580	46
14.621 à 630	52
14.751 à 760	52
14.871 à 880	51
14.881 à 890	52
14.921 à 930	50
14.941 à 950	51
14.961 à 970	52
15.081 à 090	52
15.109	49
15.171	49
15.202 et 203	49
15.225 à 227	49
15.261 à 270	53
15.371 à 380	51
15.401 et 405	47
15.421 à 430	52
15.461 à 470	52
15.471 à 480	51
15.491 à 500	51
15.501 à 510	51
15.551 à 560	51
15.651 à 660	50
15.681 à 690	52
15.771 à 780	52
15.791 à 800	52
16.001 à 010	52
16.011 à 020	52
16.021 à 030	50
16.031 à 040	52
16.071 à 080	50
16.121 à 130	48
16.171 à 180	52
16.231 à 240	49
16.251 à 260	50
16.271 à 280	51
16.371 à 380	52
16.521 à 530	52
16.591	48
16.721 à 730	50
16.791 à 800	51
16.811 à 820	50
16.850	47
16.881 à 890	52
16.911 à 920	52
16.921	48
16.951 à 960	51
16.961 à 970	51
16.971 à 980	52
17.071 à 080	50
17.091 à 100	51
17.111 à 120	51
17.258	46
17.271 à 280	52
17.311 à 320	51
17.381 à 390	51
17.391 à 400	51
17.421 à 430	51
17.441 à 450	51
17.451 à 457	48
17.491 à 491	48
17.571 à 580	50
17.601 à 610	52
17.666 à 668	49
17.741 à 750	51
17.871 à 880	52
17.901 à 910	51
17.971 à 980	52
18.021 à 030	51
18.071 à 080	52
18.081 à 090	52
18.181 à 190	50
18.241 à 250	52
18.301	49
18.310	49
18.321 à 330	52
18.351 à 360	51
18.411 à 420	50
18.431 à 440	48
18.461 à 470	51
18.521 à 530	51
18.691 à 700	52
18.901 à 910	52
18.971 à 980	52
19.131 à 140	52
19.151 à 160	51
19.251 à 260	50
19.346 à 348	43
19.361 à 370	51
19.371 à 380	52
19.391 à 400	52
19.491 à 500	52
19.511 à 520	50
19.601 à 610	51
19.721 à 730	52
19.731 à 740	52
19.801 à 810	52
19.821 à 830	52
19.901 à 910	52
19.931 à 940	52
20.071 à 080	50
20.151 à 160	52
20.161 à 170	52
20.231 à 240	52
20.281 à 290	51
20.331 à 340	52
20.341 à 350	52
20.351 à 360	52
20.391 à 400	50
20.401 à 410	50
20.441 à 450	51
20.451 à 460	52
20.471 à 480	50
20.491 à 500	52
20.561 à 570	52
20.621 à 630	51
20.643 et 644	48
20.761 à 770	52
20.871 à 880	51
21.071 à 080	50
21.081 à 090	51
21.121 à 130	51
21.161 à 170	51
21.241 à 250	50
21.451 et 452	46
21.454	46
21.571 à 580	51
21.731 et 732	47
21.791 à 800	51
21.891 à 900	50
21.901 à 910	52
21.926 à 930	48
21.941 à 950	50
22.016 à 030	48
22.051 à 060	50
22.071 à 080	52
22.101 à 110	52
22.111 à 120	51
22.161 à 170	52
22.290	50
22.341 à 350	51
22.391 à 400	52
22.445	47
22.474	47
22.491 à 500	51
22.507	47
22.581 à 590	50
22.591 à 600	50
22.611 à 620	51
22.801 à 810	50
22.831 à 840	52
22.841 à 850	51
22.881 à 890	50
22.931 à 940	52
23.041 à 050	50
23.201 à 210	51
23.281 à 290	51
23.391 à 400	51
23.411 à 420	51
23.423	48
23.441 à 450	52
23.479 et 480	47
23.501 à 510	52
23.751 à 760	50
23.921 à 930	51
23.981 à 990	51
24.001 à 010	52
24.021 à 030	52
24.071 à 080	52
24.131	48
24.151 à 160	50
24.201 à 210	51
24.361 à 370	51
24.541 à 550	51
24.631 à 640	51
24.651 à 660	51
24.891 à 900	52
24.957	46
25.211 à 220	52
25.241 à 250	50
25.521 à 530	52
25.711 à 720	51
25.721 à 730	53
25.761 à 770	51
25.871 à 880	52
25.891 à 900	52
25.991 à 26.000	53
26.211 à 220	51
26.241 et 242	47
26.261 à 270	52
26.391 à 400	51
26.421 à 430	51
26.441 à 450	51
26.521 à 530	52
26.671 à 677	51
26.730	49
26.861 à 870	51
26.891 à 900	50
26.941	45
26.991 à 27.000	51
27.051 à 060	52
27.071 à 080	50
27.131 à 140	50
27.191 à 200	52
27.231 à 240	51
27.371 à 380	51
27.381	49
27.387	49
27.389 et 390	49
27.401 à 410	50
27.431 à 440	51
27.531 à 540	50
27.581 à 590	52
27.611 à 620	50
27.721 à 726	48
27.731 à 740	51
27.751 à 760	50
27.771 à 780	50
27.903	47
27.941 à 950	52
28.091 à 100	52
28.111 à 120	51
28.121 à 130	50
28.132 à 139	48
28.401 à 410	52
28.421 à 430	51
28.451 à 460	51
28.541 à 550	51
28.691 et 694	48
28.841 à 850	50
28.921 à 930	52
28.961 à 970	51
28.981 à 990	51
29.011 à 020	50
29.021 à 030	51
29.041 à 050	52
29.051 à 060	51
29.135 à 138	49
29.211 à 220	51
29.381 à 390	50
29.401 à 410	51
29.511 à 520	51
29.521 à 530	52
29.541 à 550	51
29.601 à 610	52
29.612 et 613	47
29.701 à 710	52
29.771 à 780	51
29.781 à 790	50
29.831 à 840	52
29.991 à 30.000	52
30.051 à 060	52
30.081 à 090	52
30.161 à 170	50
30.131 à 140	51
30.161 à 170	51
30.181 à 190	51
30.511 à 550	50
30.551 à 560	52
30.561 à 570	52
30.613 à 617	49

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
30.651 à 660	52	33.851 à 860	52	36.791 à 800	50	39.571 à 580	51	42.911 à 920	51	45.919 à 920	49
30.861 à 870	52	33.861	49	36.931 à 960	53	39.631 à 640	52	42.936 à 938	48	45.941 à 950	51
31.061 à 070	50	33.891 à 900	51	36.951 à 960	52	39.666	49	42.951 à 960	52	46.073	47
31.081 à 090	51	33.901 à 910	52	36.972 et 973	48	39.681 à 690	52	43.011 à 020	52	46.081 à 090	50
31.119 et 150	49	34.001 à 010	52	36.981 à 990	52	39.691 à 700	53	43.021 à 030	52	46.091 à 100	50
31.381 à 390	52	34.071 à 080	51	37.009	49	39.741 à 750	51	43.061 à 070	52	46.131 à 140	52
31.391 à 400	50	34.081 à 090	51	37.031 à 040	52	39.791 à 800	53	43.131 à 140	53	46.221 à 230	52
31.441 à 450	52	34.191 à 200	51	37.092 à 094	49	39.861 à 870	52	43.151 à 160	51	46.241 à 250	52
31.471 à 480	50	34.221 à 230	51	37.096 à 098	49	39.891 à 900	51	43.221 à 230	50	46.501 à 510	52
31.501 à 510	52	34.331 à 340	50	37.143 à 145	49	40.061 à 070	52	43.311 à 320	51	46.609 et 610	48
31.541 à 550	51	34.431 à 440	53	37.171 à 180	53	40.087	47	43.341 à 350	52	46.651 à 660	52
31.591 à 600	50	34.481 à 490	53	37.261 à 270	51	40.121 à 130	53	43.361 à 370	50	46.661 à 670	52
31.601 à 610	51	34.501 à 510	53	37.291 à 300	51	40.131 à 140	50	43.381 à 390	50	46.671 à 680	50
31.701 à 710	52	34.527	46	37.311 à 320	51	40.141	48	43.451 à 460	51	46.741 à 750	51
31.771 à 780	52	34.541 à 550	53	37.368 à 370	44	40.211 à 230	51	43.601 à 610	50	46.821 à 830	50
31.881 à 890	52	34.561 à 570	51	37.451 à 460	51	40.511 à 547	49	43.611 à 630	51	46.832	48
31.951 à 960	50	34.607 à 609	43	37.591 à 600	51	40.550	49	43.831 à 850	52	46.901 à 910	51
32.105 à 109	49	34.611 à 620	51	37.621 à 630	51	40.551 à 560	50	43.841 à 850	51	46.921 à 930	52
32.195	49	34.671 à 680	51	37.671 à 680	52	40.620	47	43.851 à 860	51	47.021 à 030	51
32.306 et 307	48	34.681 à 690	51	37.781 à 790	52	40.638	47	43.878 et 879	49	47.211 à 220	51
32.231 à 240	52	34.721 à 730	50	37.841 à 850	51	40.971 à 980	49	43.891 à 900	52	47.251 à 260	50
32.261 à 270	51	34.791 à 800	52	37.969 et 970	47	41.041 à 050	50	43.911 à 920	51	47.281 à 290	52
32.301 à 310	51	34.821 à 830	50	38.031 à 060	50	41.091 à 099	51	44.031 à 040	52	47.291 à 300	52
32.321 à 330	52	34.951 à 960	52	38.061 à 070	51	41.121 à 130	51	44.111 à 120	52	47.351 à 360	49
32.331 à 340	52	35.001 à 010	51	38.231 à 240	51	41.201 à 210	52	44.121 à 130	53	47.405 et 406	47
32.375 et 376	47	35.041 à 050	52	38.301 à 310	50	41.231 à 240	52	44.201 à 210	50	47.451 à 460	51
32.391 à 540	52	35.431	48	38.321 à 330	53	41.441 à 450	52	44.226 et 227	47	47.531 à 540	52
32.561 à 570	52	35.151 à 160	50	38.361 à 370	51	41.461 à 470	51	44.271 à 280	51	47.541 à 550	52
32.571 à 580	52	35.161 à 170	51	38.371 à 380	53	41.481 à 490	52	44.351 à 360	50	47.551 à 560	51
32.621 à 630	52	35.251 à 260	50	38.451 à 460	51	41.501 à 510	51	44.371 à 380	51	47.651 à 660	51
32.641	47	35.291 à 300	51	38.481 à 490	51	41.601 à 610	51	44.411 à 420	52	47.661 à 670	52
32.672 à 677	49	35.351 à 360	52	38.595 à 600	49	41.621 à 630	52	44.441 à 450	52	47.786	42
32.721 et 722	47	35.533	45	38.614	49	41.681 à 690	51	44.471 à 480	50	47.891 à 900	52
32.741 à 750	50	35.539 et 540	45	38.619 et 620	49	41.731 à 740	50	44.481 à 490	52	47.911 à 920	52
32.791 à 800	52	35.541 à 550	52	38.671 à 680	50	41.781 à 790	52	44.591 à 600	50	47.971 à 980	51
32.817 à 850	48	35.561 à 570	52	38.731 à 740	51	41.791 à 800	51	44.631 à 640	52	48.001 à 010	52
32.871 à 880	51	35.781 à 790	50	38.741 à 750	51	41.941 à 950	52	44.701 à 710	52	48.161 à 170	53
32.886 et 889	49	35.861 à 870	52	38.778 à 780	48	41.961 à 970	53	44.751 à 760	52	48.215 à 219	48
32.971 à 980	52	35.891	52	38.781 à 790	53	41.971 à 980	51	44.811 à 820	50	48.221 à 230	50
32.981 à 990	52	35.896 et 897	52	38.811 à 820	50	42.031 à 040	52	44.851 à 860	51	48.351 à 360	51
32.991 à 33.000	50	36.011 à 020	51	38.911 à 920	52	42.161 à 170	51	44.891 à 900	52	48.481 à 490	50
33.001 à 005	42	36.121 à 130	50	38.921 à 930	52	42.211 et 212	48	45.149	49	48.531 à 540	52
33.241 à 250	52	36.131 à 139	44	38.947	48	42.218 et 219	48	45.160	49	48.600	47
33.271 à 280	51	36.241 à 250	51	39.011 à 020	53	42.271 à 280	51	45.167 à 170	43	48.611 à 650	50
33.301 à 305	49	36.271 à 280	50	39.021 à 026	50	42.301 à 310	51	45.171 à 180	52	48.811 à 820	52
33.321 à 330	51	36.281 à 290	49	39.027	50	42.321 à 330	51	45.201 à 210	52	48.821 à 830	52
33.471 à 480	52	36.291 à 300	48	39.131 à 134	49	42.411 à 420	50	45.329 à 330	47	48.901 à 910	52
33.501 à 510	49	36.321 à 323	43	39.159 et 160	45	42.450 à 453	46	45.341 à 360	53	49.281 à 290	53
33.511 à 520	51	36.481 à 490	51	39.301 à 310	52	42.458	46	45.361 à 370	52	49.625 à 629	46
33.571 à 580	50	36.491 à 500	50	39.311 à 320	52	42.461 à 470	51	45.381 à 390	52	49.691 à 700	51
33.761 à 770	52	36.623 à 627	49	39.331 à 340	50	42.551 à 560	50	45.391 à 400	52	49.792 et 793	47
33.819	49	36.721 à 730	50	39.386	43	42.621 à 630	52	45.451 à 460	52	49.821 à 830	51
33.821 à 830	50	36.771 et 772	48	39.471 à 480	52	42.791 à 800	51	45.601 à 610	50	49.891 à 900	51
		36.781 à 790	52	39.551 à 560	51	42.871 à 880	50	45.671 à 680	52	49.897 et 898	48

MARINONI

Machines et matériel pour l'imprimerie et les industries annexes.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110.700.000 F.

SIÈGE SOCIAL : 96, RUE D'ASSAS, PARIS (6e).

R. C. : Seine n° 77596.

Liste des 392 obligations 5 0/0 1930 sorties au tirage du 23 janvier 1952.

135	136	137	138	139	3.889	3.890	3.921	3.922	3.924
140	181	230	234	235	3.926	3.927	3.930	3.975	4.002
236	249	465	560	636	4.003	4.004	4.005	4.006	4.007
688	689	690	705	706	4.105	4.106	4.107	4.188	4.189
707	708	709	710	823	4.190	4.253	4.280	4.331	4.332
824	825	826	827	828	4.333	4.334	4.371	4.506	4.514
829	880	1.069	1.070	1.151	4.786	4.787	4.788	4.789	4.790
1.152	1.153	1.219	1.220	1.236	4.957	4.958	4.959	5.093	5.094
1.244	1.245	1.246	1.249	1.250	5.095	5.207	5.272	5.305	5.306
1.268	1.269	1.270	1.351	1.352	5.358	5.359	5.360	5.446	5.465
1.353	1.354	1.413	1.414	1.440	5.466	5.467	5.468	5.469	5.470
1.476	1.477	2.018	2.019	2.186	5.526	5.527	5.528	5.566	5.567
2.187	2.188	2.378	2.379	2.380	5.568	5.569	5.644	5.672	5.712
2.413	2.414	2.598	2.599	2.600	5.713	5.714	6.008	6.009	6.010
2.652	2.654	2.655	2.656	2.657	6.012	6.013	6.014	6.015	6.016
2.690	2.753	2.754	2.756	3.756	6.017	6.018	6.019	6.020	6.073
2.757	2.758	2.759	2.760	2.986	6.074	6.075	6.076	6.077	6.085
2.924	2.926	3.253	3.254	3.359	6.086	6.087	6.104	6.105	6.106
3.360	3.361	3.362	3.497	3.498	6.107	6.221	6.222	6.223	6.224
3.499	3.560	3.519	3.561	3.562	6.225	6.226	6.227	6.228	6.229
3.563	3.564	3.565	3.566	3.567	6.230	6.237	6.238	6.239	6.260
3.568	3.569	3.704	3.887	3.888	6.370	6.413	6.414	6.415	6.416
6.417	6.574	6.575	6.664	6.665	10.660	10.952	10.985	10.986	11.026
6.666	6.690	6.770	7.019	7.020	11.027	11.470	11.504	11.566	11.600
7.146	7.147	7.185	7.327	7.328	11.737	11.738	11.739	12.243	12.244
7.329	7.330	7.352	7.353	7.354	12.345	12.421	12.422	12.423	12.437
7.355	7.356	7.357	7.358	7.359	12.438	12.439	12.641	13.204	13.209
7.474	7.561	7.562	7.563	7.564	13.211	13.212	13.213	13.214	13.215
7.565	7.566	7.572	7.573	7.574	13.228	13.229	13.230	13.253	13.254
7.575	7.576	7.577	7.681	7.682	13.255	13.256	13.257	13.258	13.259
7.809	7.810	7.848	7.849	8.184	13.260	13.364	13.366	13.367	13.368
8.185	8.186	8.187	8.188	8.189	13.369	13.370	13.452	13.453	13.456
8.418	8.419	8.798	8.799	8.800	13.457	13.458	13.819	13.820	13.841
8.855	8.856	8.857	8.858	8.859	13.842	13.843	13.894	13.895	13.984
9.020	9.107	9.336	9.559	9.560	13.985	13.986	13.987	13.988	13.989
9.596	9.597	9.752	9.755	9.756	13.990	13.998	14.159	14.160	14.415
9.757	9.758	9.759	9.760	9.885	14.416	15.047	15.458	15.459	15.160
10.109	10.110	10.181	10.182	10.183	15.195	15.410	15.767	15.891	15.898
10.205	10.226	10.227	10.238	10.387	15.893	15.894			
10.388	10.389	10.390	10.658	10.659					

Liste numérique de toutes les obligations 5 0/0 1930 sorties à des tirages précédents et non encore présentées au remboursement.

29	33	34	56	57	2.507	2.508	2.735	2.736	2.737
414	975	976	977	978	2.738	2.739	2.740	2.761	2.876
979	980	1.083	1.087	1.154	2.878	2.879	2.880	2.925	3.005
1.155	1.156	1.157	1.159	1.160	3.092	3.093	3.094	3.095	3.096
1.161	1.162	1.163	1.167	1.345	3.097	3.174	3.175	3.176	3.177
1.385	1.542	1.571	1.632	1.633	3.283	3.322	3.319	3.350	3.380
1.679	1.693	1.696	1.757	1.758	3.390	3.391	3.511	3.571	3.577
1.759	1.800	1.836	2.074	2.280	3.618	3.622	3.623	3.624	3.625
2.292	2.293	2.294	2.295	2.344	3.626	3.627	3.628	3.689	3.743
2.352	2.425	2.426	2.440	2.441	3.744	3.745	3.798	3.832	3.833
2.445	2.446	2.447	2.448	2.449	3.834	3.864	3.956	3.976	4.015
2.450	2.451	2.452	2.453	2.454	4.164	4.166	4.167	4.168	4.175

4.186	4.194	4.195	4.261	4.357	8.790	8.875	8.876	8.877	8.878
4.358	4.359	4.539	4.608	4.609	9.108	9.173	9.227	9.327	9.373
4.610	4.634	4.687	4.699	4.700	9.413	9.497	9.661	9.720	9.749
4.797	4.837	4.846	4.977	4.978	9.786	9.788	9.797	9.798	9.817
4.979	5.032	5.073	5.114	5.192	9.852	9.959	9.960	9.986	9.987
5.227	5.522	5.590	5.615	5.720	9.988	10.138	10.310	10.351	10.366
5.721	5.722	5.723	5.752	5.777	10.367	10.368	10.370	10.371	10.372
5.810	6.070	6.071	6.150	6.212	10.373	10.374	10.388	10.585	10.631
6.243	6.244	6.245	6.246	6.438	10.689	10.690	10.705	10.964	10.970
6.439	6.499	6.504	6.505	6.506	11.073	11.223	11.224	11.242	11.243
6.810	6.813	6.814	6.834	6.847	11.303	11.407	11.421	11.475	11.501
6.972	6.973	6.974	6.975	6.976	11.509	11.547	11.608	11.645	11.754
6.977	6.978	6.979	6.980	7.077	12.142	12.314	12.362	12.431	12.454
7.148	7.173	7.226	7.227	7.240	12.509	12.510	12.552	12.590	12.617
7.241	7.242	7.360	7.361	7.362	12.619	12.650	12.651	12.652	12.752
7.363	7.364	7.365	7.366	7.549	12.811	12.812	12.860	12.861	12.862
7.711	7.798	7.819	7.836	7.838	12.863	12.864	12.921	12.944	12.945
7.839	7.840	7.841	7.842	7.853	13.077	13.087	13.089	13.090	13.165
7.854	7.860	7.952	7.953	7.954	13.171	13.249	13.303	13.405	13.562
7.955	8.060	8.072	8.086	8.087	13.596	13.728	13.786	13.790	13.859
8.090	8.091	8.093	8.096	8.098	13.888	13.948	14.081	14.095	14.096
8.099	8.100	8.101	8.193	8.200	14.097	14.098	14.099	14.100	14.241
8.228	8.271	8.349	8.350	8.398	14.301	14.333	14.417	14.475	14.634
8.498	8.542	8.575	8.576	8.577	14.685	14.801	14.870	14.906	15.279
8.578	8.579	8.639	8.698	8.781	15.426	15.488	15.489	15.490	15.556
8.782	8.785	8.786	8.788	8.789	15.802	15.895			

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt de 130 millions de francs 4 0/0 mars 1943.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt de 130 millions 4 0/0 mars 1943, la ville de Marseille a racheté un nombre suffisant d'obligations pour faire face au neuvième amortissement prévu pour le 1er mars 1952.

En conséquence, il ne sera procédé à aucun tirage au sort pour l'année 1952.

Le capital nominal à rembourser chaque année est indiqué, sur le tableau d'amortissement, au verso des titres.

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

NUMÉROS	NUMÉROS des tirages.	NUMÉROS	NUMÉROS des tirages.
Obligations de 5.000 F			
54	4	9.081	5
419	4	10.231	5
288	4	10.483 et 10.484	5
1.411 et 1.412	5	10.608	5
1.899 et 1.900	5	10.833 et 10.834	5
2.091 et 2.092	4	11.678	5
2.551 et 2.552	5	11.731 et 11.732	4
3.141 et 3.142	5	13.170	5
3.549 et 3.550	5	13.411	4
8.874	5	14.138	5
4.599 et 4.600	5	18.655 et 18.656	5
5.087 et 5.088	4	19.390	4
5.515 et 5.516	5	19.627 et 19.628	5
5.807 et 5.808	5	20.295 et 20.296	4
Obligations de 10.000 F			
20.908	4	22.728	5
21.348	5	23.129	5

Le receveur municipal,
LESGARD.

L'adjoint délégué aux finances,
P. POUJOL.

ETABLISSEMENTS FLEURY ET MICHON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 2, RUE DE TURBIGO, PARIS
R. C.: Seine n° 223187 B.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er mars 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1949 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 5.000 F A 0/0 1943
DE LA
Compagnie du Bourbonnais, de Lachomette, Villiers et Cie.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 11 janvier 1952 et remboursables à partir du 15 février 1952 à 5.000 F;

2° Des obligations amorties à des tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
201 à 220	52	6.841 à 860	50	12.921 à 940	50
221 à 240	52	7.321 à 340	52	13.061 à 080	52
1.401 à 420	51	7.561 à 580	50	13.281 à 300	48
1.721 à 740	50	7.621 à 640	51	14.261 à 280	51
1.761 à 780	50	7.901 à 920	50	14.481 à 500	50
2.021 à 040	52	8.701 à 720	51	14.541 à 560	50
2.241 à 260	50	8.741 à 760	47	14.561 à 580	50
3.041 à 060	48	9.001 à 020	51	14.761 à 780	50
3.161 à 180	51	9.061 à 080	50	14.838	48
3.501 à 520	50	9.141 à 160	50	15.025 et 026	52
3.601 à 620	52	9.161 à 180	52	15.381 à 400	52
3.841 à 860	48	9.601 à 620	48	15.661 à 680	50
4.101 à 120	50	9.821 à 840	50	15.941 à 956	51
4.161 à 180	47	10.081 à 100	50	15.961 à 980	51
4.421 à 440	50	10.581 à 600	51	16.301 à 320	47
4.581 à 600	52	11.161 à 180	48	16.781 à 800	48
4.681 à 700	52	11.461 à 480	50	16.841 à 860	50
5.141 à 160	52	12.001 à 020	51	18.361 à 380	52
5.301 à 320	48	12.641 à 660	51	18.801 à 820	51
5.781 à 800	48	12.801 à 820	46	19.621 à 640	50
6.241 à 260	51				

SOCIETE D'ESCAUT ET MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.200.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 5, RUE JACQUES-BINGEN, PARIS
R. C.: Seine n° 81539.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Cinquième amortissement.

Le nombre de titres à amortir au 15 avril 1952, d'après le tableau d'amortissement, s'élevait à 658 obligations.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 255 obligations; il restait à amortir, par tirage au sort, 403 obligations.

Numéros des 403 obligations sorties au tirage du 28 janvier 1952, remboursables à partir du 15 avril 1952, à 5.000 F, et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9.838 à 10.116	1952	30.179 à 30.188	1949
10.122 à 10.245	»	30.275	»
27.240 et 27.241	1948	42.065 à 42.074	1951
27.249	»	42.104	»
27.501 et 27.502	»	42.109 à 42.118	»
27.607 et 27.608	»	42.131 à 42.160	»
29.789	1949	42.173 à 42.182	»
29.840 à 29.842	»	42.187	»
30.002 à 30.008	»		

Les remboursements seront effectués:

A la banque L. Dupont et Cie, 36, avenue Franklin-Roosevelt, à Paris;

A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris,

et à leurs succursales et agences.

BANQUE GENERALE INDUSTRIELLE

(Ancienne Compagnie générale industrielle).

Société anonyme au capital de 206 millions de francs

Siège social: 21, rue de la Ville-l'Evêque, PARIS (8e).

R. C.: Seine n° 117846.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 350 obligations 4 0/0 1912 dont le dixième amortissement est prévu pour le 1er mars 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en janvier 1952.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 0/0 1912 sorties en 1948 et non encore remboursées.

3.821 à 3.830

COMPAGNIE DU PHOSPHO GUANO

Capital: 96.000.000 de francs

Siège social: 27, rue de La Rochefoucauld, PARIS

R. C.: Seine 42385.

Obligations 4 0/0 1945.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de son emprunt 4 0/0 1945, la société a procédé au rachat en Bourse des 130 obligations de 5.000 F nominal de cet emprunt, dont l'amortissement était prévu pour le 15 mai 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

Les amortissements précédents ont été réalisés par rachats en Bourse.

SOCIETE DES EAUX MINERALES D'EVIAN

Société anonyme au capital de 125.000.000 de francs

Siège social: 117, avenue des Champs-Elysées, PARIS

R. C.: Seine n° 60297.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1945, a racheté en Bourse les 70 obligations dont l'amortissement était prévu au 15 avril 1952.

Il ne sera donc procédé, pour cette année, à aucun tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 22 mai 1945.*)

ENTREPOTS MODERNES DE PANTIN

Société anonyme au capital de 61.025.000 F

Siège social: 31, quai de l'Ourcq, PANTIN

R. C.: Seine 33855.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des entrepôts modernes de Pantin a procédé au rachat des obligations 4 1/4 0/0 1946 dont l'amortissement est prévu pour le 15 mai 1952.

La totalité de l'annuité prévue pour le service ayant été employée, en conséquence, il n'a pas été effectué de tirage.

Les amortissements précédents ont été effectués par rachat en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 4 juin 1946.*)

Société anonyme des Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn

au capital de 312.300.000 F

Siège social: 60, rue de la Victoire, PARIS (9e).

R. C.: Seine n° 38921.

Liste numérique des 203 obligations 6 3/4 0/0 1951 sorties au premier tirage d'amortissement effectué le 31 janvier 1952.

5.725 à 5.927

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er mars 1952.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 1er mai 1951.*)

Compagnie des ETABLISSEMENTS de la RISLE

Société anonyme au capital de 82 millions de francs

Siège social: 59, rue de Chateaudun, PARIS (9e).

R. C.: Seine n° 113793.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 *de* 5.000 *F*

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 avril 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1950 et 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

ETABLISSEMENTS DUFFOUR ET IGON

Société anonyme au capital de 112.500.000 *F*

Siège social: 10, place des Carmes, a TOULOUSE

R. C.: Toulouse n° 734 B.

Obligations de 5.000 *F à* 1/4 0/0 1946.

Quatrième amortissement du 15 mars 1952.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1946 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaire au quatrième amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1952.

Le précédent amortissement a été effectué par voie de rachat en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Knoblauch (Felwel), né le 10 août 1898 à Cracovie (Pologne), demeurant à Paris, 132, avenue de Clichy, demande au garde des sceaux l'autorisation de changer son nom en celui de Lamarre ou, subsidiairement, Labarre.

AVIS DIVERS

LA FONCIERE STRASBOURGEOISE

Société anonyme au capital de 2.760.000 F

5, rue du Maréchal-Joffre, STRASBOURG

MM. les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au Crédit foncier d'Alsace et de Lorraine, 1, rue du Dôme, à Strasbourg, le 29 février 1952, à onze heures, avec l'ordre du jour suivant:

1° Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2° Approbation des comptes de l'exercice 1951 et répartition du bénéfice;
3° Décharge au conseil d'administration.

Le conseil d'administration.

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

Société anonyme au capital de 1 milliard de francs

Siège social: 280, boulevard Saint-Germain, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 214298 B.

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1932 de la société Energie électrique du Maroc sont informés qu'il sera procédé le 28 février 1952, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris (2e), au tirage au sort des obligations qui doivent être amorties le 15 avril 1952.

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 16 janvier 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société à responsabilité limitée H. et A. Marquer, 21, rue Michel-le-Comte, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 1er décembre 1944.

Par ordonnance en date du 16 janvier 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de M. Heineman (Willy), 9, boulevard Suchet, à Paris (16e), ordonnance de mise sous séquestre du 29 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 16 janvier 1952, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de Mme Heineman (Willy), née Steen Hansen Ingesorg, demeurant, 9, boulevard Suchet, à Paris (16e), ordonnance de mise sous séquestre du 5 mars 1945.

Par ordonnance en date du 29 janvier 1952, le président du tribunal civil de la Seine a donné mainlevée du séquestre prononcé par ordonnance du 25 novembre 1944 sur les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Cornou (Louise), actuellement épouse Monge, ayant demeuré, en 1941, au Vésinet (Seine-et-Oise), 91, route de Croissy.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. La **Compagnie des conseils fiscaux de France** transfère son siège social du 28, rue Serpente, Paris, au 18, rue Cardinet, Paris.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. La société **La Flèche** transfère son siège social du 16, rue de Fontenay, à Châtillon-sous-Bagneux, au 26, rue Henri-Regnault, Paris.

3 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. La **Société des bibliophiles de l'Union française** transfère son siège social du 81, avenue Victor-Hugo, à Paris, à la librairie Arts et Lettres, 99, boulevard Haussmann, Paris.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. Association **Pro-Chiropractic française.** Modifications apportées aux statuts et dans la composition du bureau. Siège social: 32, rue La Boétie, Paris.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph de Saint-Varent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons Saint-Joseph, place du Général-de-Gaulle, Saint-Varent.

11 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sacré-Cœur de Saint-Varent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles Sacré-Cœur, rue de l'Eglise, Saint-Varent.

11 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **La Sidi-Brahim** transfère son siège social du 9, rue de Montessuy, au 118, rue de Grenelle, Paris.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Association des parents d'élèves de Saint-Philbert-des-Champs et de Fauguernon.** But: s'occuper des intérêts moraux et matériels des enfants avec la collaboration des instituteurs et de la municipalité. Siège social: mairie de Saint-Philbert-des-Champs.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique de Fourques.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: école de Fourques.

12 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne,** route de Chemillé-sur-Indrois, à Montrésor. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, Montrésor.

12 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque du Cambout.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, le Cambout.

13 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Association de parents d'élèves et d'anciens élèves de l'école publique de Boissy-Mauvoisin.** But: défense des intérêts de l'école. Siège social: école publique de Boissy-Mauvoisin.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des propriétaires de la commune de la Celle-sur-Morin habitant les hameaux de la Celle-en-Bas et de la Villeneuve.** But: réglementation de la chasse. Siège social: chez le président, la Celle-sur-Morin.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Club sportif Aster.** But: omnisports pour jeunes gens. Siège social: 8, rue Gandon, Paris.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale laïque des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Chevrainvilliers.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Chevrainvilliers.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Amicale laïque d'éducation populaire.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de la Péruse.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Germain-d'Anxure.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marthe, Saint-Germain-d'Anxure.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association de parents d'élèves de l'école privée de filles Notre-Dame-des-Anges,** Saint-Cyr-en-Pail. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée Notre-Dame-des-Anges, Saint-Cyr-en-Pail.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive de l'école normale supérieure de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses.** But: entraînement sportif. Siège social: 5, rue Boucicaut, Fontenay-aux-Roses.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des parents d'élèves de l'école de la Celle.** But: établir un lien entre familles et école. Siège social: école de la Celle-sur-Seine.

20 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Villemareuil.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale laïque chalaisienne.** But: formation intellectuelle, morale, civique et physique de la jeunesse et des enfants d'âge scolaire; soutien de toutes œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: cours complémentaire, Chalais.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Bellevue.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, 28, rue Henri-Savignac, à Bellevue.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Rochelle. **Association des parents d'élèves de l'école maternelle Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école maternelle Saint-Joseph, 16, rue Delayant, la Rochelle.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Amicale laïque des élèves, des anciens élèves et des amis des écoles publiques de la Chapelle-aux-Filtzméens.** But: resserrer les liens de camaraderie entre les amicalistes et poursuivre l'éducation postscolaire des adhérents. Siège social: école publique de garçons, la Chapelle-aux-Filtzméens.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Noyen-sur-Seine,** par Hermé. But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Noyen-sur-Seine.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des anciens de l'Union nationale des étudiants de France.** But: assurer des rapports constants entre les étudiants et anciens étudiants, participer à la gestion des œuvres sociales en faveur des étudiants, développer les relations entre étudiants et anciens étudiants de diverses nationalités. Siège social: 62, rue Taitbout, Paris.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Fédération nationale des auberges de jeunesse** (groupe de Boulogne-sur-Mer). But: gestion des auberges de jeunesse agréées par la fédération. Siège social: 26, rue du Vieil-Atre, Boulogne-sur-Mer.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association de parents d'élèves de l'école du Rosaire.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: rue de Verdun, à Condette.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Association de parents d'élèves.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire Siège social: école de Maison-Rouge-en-Brie.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Kerplouz en Auray.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Kerplouz en Auray.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Sévigné**, à Colombes. But: éducation et entr'aide familiale. Siège social: 70, avenue de l'Agent-Sarre, Colombes.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association nationale des sociétés de construction (A. N. S. O. C.) prend désormais le titre de **Association nationale des sociétés de construction et de copropriétaires (A. N. S. O. C.)** et modifie ses statuts. Siège social: 12, rue du Mont-Thabor, Paris.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club de Fontenay-aux-Roses.** But: faire comprendre et aimer le cinéma. Siège social: 6, rue du Parc, Fontenay-aux-Roses.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Saint-Mammès.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Saint-Mammès.

26 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association sportive du cours complémentaire de Rambouillet.** But: utilisation des loisirs par la pratique des sports. Siège social: 32, rue Gambetta, Rambouillet.

27 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Le Réveil plainais.** But: organisation de séances récréatives au profit d'œuvres de bienfaisance. Siège social: mairie, la Plaine-sur-Mer.

27 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de By.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, By.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Association du foyer populaire Saint-Pierre de Versonnex.** But: éducation populaire et sociale des jeunes gens et des jeunes filles. Siège social: cure, Versonnex.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Cesson.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: groupe scolaire, Cesson.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Vimpelles.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Vimpelles.

29 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique du Veurdre.** But: soutien de l'école. Siège social: école publique, le Veurdre.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Saint-Soupplets.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons, Saint-Soupplets.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, place aux Chevaux, Ploudalmézeau.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, rue de Saint-Renan, Ploudalmézeau.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association familiale rurale de Roc-Saint-André.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: mairie de Roc-Saint-André.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours normal des Billettes.** But: éducation et entr'aide familiale. Siège social: 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Tousson.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Tousson.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école du Plessis-Placy.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, le Plessis-Placy.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Mory (groupe scolaire Guy-Môquet).** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: place Guy-Môquet, Mitry-Mory.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Boule olympique.** But: sportif et pratique des boules. Siège social: 1, chemin de l'Echange, Aubervilliers.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale laïque de Neuilly-en-Sancerre.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, bourg de Neuilly-en-Sancerre.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Coopérative scolaire de la Celle-sur-Morin.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de la Celle-sur-Morin.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles de Chaumes-en-Brie.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Chaumes-en-Brie.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Salle Laoaze.** But: séances d'entraînement pour participer aux compétitions d'escrime. Siège social: 21, rue Lesage, Rennes.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association d'entr'aide du quartier rue de Lorient-parc des Sports.** But: entr'aide d'œuvres sociales: secours à personnes nécessiteuses, arbres de Noël, manifestations artistiques et récréatives. Siège social: 145, rue de Lorient, Rennes.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école dite Centre scolaire du Rosaire** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école. Siège social: 20 *bis*, avenue des Arts, Saint-Maur-des-Fossés.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Thomas-de-Villeneuve change de titre et devient **Association des parents d'élèves de l'école de filles institution Saint-Thomas-de-Villeneuve.** Siège social: 1, boulevard Gallieni, Bry-sur-Marne.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Coopérative de l'école des filles des Essarts-le-Roi.** But: former et développer chez les élèves l'esprit d'entr'aide et de solidarité. Siège social: école des filles des Essarts-le-Roi.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Ploudaniel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles de Ploudaniel.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de l'Ile-Molène.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de l'Ile-Molène.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de l'Ile-Molène.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Ile-Molène.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Saint-Divy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Saint-Divy.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Lambézellec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, 10, rue des Bohars, Brest-Lambézellec.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves du cours Fénelon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: cours Fénelon, au lieudit ker Stears, Brest.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Landéda.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Landéda.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons du Folgoët.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons du Folgoët.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles du Folgoët.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles du Folgoët.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Lampaul-Plouarzel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Lampaul-Plouarzel.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école des filles du Grouanec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles du Grouanec en Plouguerneau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons du Grouanec.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons du Grouanec en Plouguerneau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 240, rue Jean-Jaurès, Brest.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, au bourg de Plouzané.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Julien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Julien, 13, rue de Brest, à Landerneau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Liesse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Liesse, rue du Conquet, à Saint-Renan.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Marc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Marc, 109, rue de Verdun, Brest-Saint-Marc.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Kerbonne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame de Kerbonne, rue Paul-Bert prolongée, Brest-Saint-Pierre.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Pierre, 17, rue de la Mairie, Brest-Saint-Pierre.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Guissény.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, à Guissény.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons de Milizac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons de Milizac.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Plouédern.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles de Plouédern.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Trégionou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de Trégionou.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Plouvien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, à Plouvien.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de la Martyre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles de la Martyre.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Brigide.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Brigide, au bourg de Loperhet.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles Sainte-Jeanne-d'Arc, au bourg d'Hanvec.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Saint-Frégant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles de Saint-Frégant.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Dirinon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Dirinon.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Guisseny.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, Guissény.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons Dom Michel le Nobletz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons Dom Michel le Nobletz, rue Le Gonidec, au Conquet.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Landéda.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Landéda.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles de Sainte-Anne, chemin de l'oul ar Stang, Landerneau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Skol ar Groas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Skol ar Groas, au bourg de Kerlouan.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles Sainte-Anne de Kerlouan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles Sainte-Anne, Kerlouan.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, au bourg de Plabennec.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de la Providence.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de la Providence, 15, rue Malakoff, Brest.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école des garcons de Portsall-Ploudalmézeau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons de Portsall-Ploudalmézeau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-de-Lourdes, rue Jeanne-d'Arc, Lesneven.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Portsall-Ploudalmézeau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Portsall-Ploudalmézeau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Lannilis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, 16, rue du Couvent, Lannilis.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Martin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, 21, rue Massillon, Brest.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Ploudaniel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Ploudaniel.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Patronage des écoles laïques de Cubzac-les-Ponts.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école de garçons de Cubzac-les-Ponts.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons de Saint-Méen.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, Saint-Méen.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Saint-Méen.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Saint-Méen.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Adrien en Plougastel-Daoulas.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, bourg de Plougastel-Daoulas.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Kernilis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Kernilis.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Charles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons Saint-Charles, Plouarzel.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Adrien.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons Saint-Adrien, Saint-Adrien en Plougastel-Daoulas.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de garçons Saint-Pierre, bourg de Plougastel-Daoulas.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Brignogan-Plages.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Brignogan-Plages.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Brest-Saint-Marc.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plouédern.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Plouédern.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 41, rue Neuve, le Conquet.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles Saint-Joseph de Ploumoguer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles Saint-Joseph, Ploumoguer.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Stanislas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons Saint-Stanislas, place aux Chevaux, à Saint-Renan.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons de Ploudiry.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, Ploudiry.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons de Ploumoguer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, Ploumoguer.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, au bourg, la Forest-Landerneau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pierre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Pierre, 15, rue Danton, le Relecq-Kerhuon.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, 41, rue Traonouez, le Relecq-Kerhuon.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, rue Porsmoguer, Lesneven.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école des filles du Sacré-Cœur de Plougonvelin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles du Sacré-Cœur, Plougonvelin.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Kernoués.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, bourg de Kernoués.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne de Plouguin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, au bourg de Pouguin.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 56, rue des Déportés, à Landerneau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire élémentaire des garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, à Kerveuleugant en Bréles.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, à Lilia en Plouguerneau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Dom-Michel-Le-Nobletz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Dom-Michel-Le-Nobletz, à Lilia en Plouguerneau.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves des classes du premier degré de l'institution Notre-Dame-de-Sainte-Croix,** 30, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine. But: grouper les parents ayant la garde des enfants inscrits dans les classes du premier degré de l'institution Notre-Dame-de-Sainte-Croix; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 30, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale laïque de Grossouvre.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons, Grossouvre.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles du Reillon,** Lavaur. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles du Reillon, rue du Reillon, Lavaur.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association d'éducation populaire de l'école libre de filles du Reillon,** à Lavaur. But: assurer le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école libre de filles du Reillon, Lavaur.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association locale de Barcy du conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Barcy.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des parents d'élèves et amis de l'école de Saint-Fiacre.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de Saint-Fiacre.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de la Villette-aux-Aulnes.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique de la Villette-aux-Aulnes.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Centre comtois d'assistance par le travail.** But: faciliter aux personnes sans travail et en danger moral la recherche d'une place stable. Siège social: 18, rue de Vittel, à Besançon.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association de documentation intellectuelle française.** But: promouvoir entre ses membres des méthodes documentaires et pédagogiques nouvelles, réaliser par ses membres des travaux scientifiques et documentaires et en assurer la publication et la diffusion. Siège social: Maison des œuvres sociales, 2, rue Beaubadat, Bordeaux.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.